

Rapport pour le conseil régional  
MAI 2018

*Présenté par*  
**Valérie Pécresse**  
*Présidente du conseil régional*  
*d'Île-de-France*

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

### **TOME 1 : PRÉSENTATION DE L'EXECUTION DU BUDGET 2017**



## Sommaire

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>1. PRESENTATION GENERALE DE L'EXECUTION DU BUDGET 2017 .....</b>	<b>12</b>
<b>1.1. Des recettes permanentes en baisse et exécutées à 97,1 % .....</b>	<b>14</b>
1.1.1. Une baisse globale de près de 1% du niveau de recettes entre 2016 et 2017 .....	14
1.1.2. Les recettes hors excédent et hors remboursement anticipé de créances ont été exécutées à hauteur de 97,1 % par rapport aux recettes inscrites au budget primitif .....	14
<b>1.2. Des dépenses maîtrisées et qui privilégient l'investissement.....</b>	<b>19</b>
1.2.1. Des dépenses en hausse pour l'investissement et en baisse pour le fonctionnement .....	19
1.2.2. Des dépenses sectorielles en phase avec les priorités de l'exécutif.....	19
1.2.3. Des dépenses à caractère financier évoluant parallèlement à l'augmentation des remboursements d'emprunt .....	39
<b>1.3. Un emprunt d'équilibre au plus bas depuis 2007 .....</b>	<b>44</b>
<b>1.4. L'exécution des écritures comptables de l'ordonnateur .....</b>	<b>47</b>
1.4.1. Les opérations d'ordre patrimoniales .....	47
1.4.2. Les écritures de fin d'exercice et les opérations spécifiques .....	48
1.4.3. Le fonds commun régional des services d'hébergement des établissements publics locaux d'enseignement (FCRS).....	49
<b>2. BILAN DE L'EXECUTION DES CONTRATS ETAT-REGION .....</b>	<b>51</b>
<b>2.1. Le bilan du Contrat de plan 2000-2006 .....</b>	<b>51</b>
2.1.1. Situation des affectations .....	51
2.1.2. Situation des crédits mandatés 2017 .....	54
<b>2.2. Le bilan du Contrat de projets 2007-2014 .....</b>	<b>56</b>
2.2.1. Situation des affectations 2017 .....	56
2.2.2. Situation des crédits mandatés 2017 .....	58
<b>2.3. Le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 et les CPIER .....</b>	<b>60</b>
2.3.1. Situation des affectations 2017 .....	63
2.3.2. Situation des crédits mandatés 2017 .....	67
<b>ANNEXE.....</b>	<b>70</b>
GLOSSAIRE .....	71
LES RECETTES.....	74
LA DETTE .....	75
EVOLUTION ET IMPACT BUDGETAIRE DES DEPENSES LIEES A L'ACTE II DE LA DECENTRALISATION.....	79
EXECUTION DETAILLEE DU CPER/CPIER .....	83
VIREMENTS DE CREDITS DE PAIEMENT DE CHAPITRE A CHAPITRE EN COURS D'EXERCICE .....	98

## INTRODUCTION

Alors que le compte administratif 2016 témoignait de la rupture intervenue dans la conduite des politiques régionales, avec notamment la baisse des dépenses de fonctionnement – que ce soit au niveau des autorisations d'engagement que des crédits de paiement – et le redressement des finances de la collectivité, **le compte administratif marque l'accélération de la mise en œuvre du projet porté par l'exécutif régional en place depuis fin 2015.**

Malgré une diminution de ses ressources de près de 1 %, en lien avec la baisse de la DGF, les à coups-du plan 500 000 et une chute des recettes de TCB, la Région est parvenue, grâce à la poursuite, pour la deuxième année consécutive, de l'amaigrissement de son fonctionnement, à augmenter ses dépenses d'investissement tout en préservant la soutenabilité des équilibres régionaux. La progression de l'investissement s'établit à + 19,7 % et + 2,2 %, selon qu'elle est mesurée en autorisations de programme affectées ou en crédits de paiement d'investissement mandatés. A 530 M€, l'emprunt d'équilibre est au plus bas depuis 2007, l'endettement de la Région ne progressant que de 0,2 % entre 2016 et 2017, soit un niveau inférieur à l'inflation.

Au-delà des montants d'affectation des autorisations budgétaires et de mandatement des crédits de paiement, **la réussite des politiques régionales peut se constater dans de nombreux autres indicateurs.**

Ceux-ci sont édifiants, preuve que **notre action porte ses fruits. A titre d'exemple, l'emploi salarié a progressé en Ile-de-France de 1,9 % en 2017, soit une hausse annuelle record depuis les vingt dernières années, alors qu'à 7,7 %, le taux de chômage a atteint son plus bas niveau depuis fin 2009. Au quatrième trimestre 2017, le secteur industriel s'est remis à créer des emplois dans notre région, pour la première fois depuis le troisième trimestre 2011.** La fréquentation touristique en 2017, mesurée en nombre de nuitées, a pour sa part retrouvé et même dépassé le niveau de 2015, avant les attentats ayant frappé le territoire en 2016.

**De même, le nombre de logements autorisés à la construction en Ile-de-France a progressé de 15,4 % entre février 2017 et janvier 2018, les mises en chantier augmentant de 16,1 %.** Ce sont ainsi 80 400 logements qui ont été commencés dans la Région, soit un dépassement de la cible annuelle de 70 000. **En parallèle, la neuvième enquête publiée en mars 2018 sur ces thèmes par l'IAU a montré une baisse tant des victimisations que du sentiment d'insécurité en Ile-de-France.**

**Conformément à nos engagements, l'investissement a donc été relancé.** A 1 823,4 M€, soit une progression de 299,6 M€ (+ 19,7 %), les autorisations de programme affectées atteignent ainsi leur niveau le plus élevé depuis 2009 et un taux d'exécution de 91,1 % (93,5 % hors fonds européens). **Les crédits de paiement d'investissement augmentent pour leur part de 34 M€ (+ 2,2 %) à 1 612,2 M€,** en décalage naturel par rapport aux autorisations de programme compte tenu du temps de réalisation des projets.

**Les transports et les lycées, secteurs au cœur des compétences régionales, ont été les premiers bénéficiaires de cette relance de l'investissement.**

**Après une année 2016 qui marquait un renversement de tendance par rapport à des années de sous-investissement de notre collectivité dans le réseau régional de transports, 2017 a vu une accélération de l'engagement régional.** Ce sont ainsi 690,7 M€ d'autorisations de programme qui ont été affectées sur ce secteur en 2017, soit une progression de 119,6 M€ (+ 20,9 %) par rapport à 2016.

Ces engagements ont contribué au lancement désormais effectif de projets cruciaux pour le développement harmonieux de l'Ile-de-France, notamment le prolongement d'EOLE (107,3 M€), le T12 Express (179 M€), la Région avançant par ailleurs la part de l'Etat qui n'était pas en mesure de

tenir ses engagements), l'électrification de la ligne P (19,4 M€) ou le T9 (55,2 M€). Le plan « anti-bouchons et pour changer de route » a également trouvé ses premières concrétisations, dont la première phase de l'avenue du Parisis, la voie nouvelle entre Sartrouville et Montesson le réaménagement de la RD1 entre Clichy et Levallois Perret. La mise en œuvre du schéma d'accessibilité et celle du plan Vélo ont en outre continué à mobiliser des moyens importants. **Les crédits de paiement mandatés sur le chapitre 908 « Transports » atteignent pour leur part 457,8 M€**, là aussi en hausse par rapport à 2016.

**Parce qu'il est du devoir de notre collectivité d'offrir aux lycéens franciliens la possibilité de suivre leur scolarité dans les meilleures conditions possibles afin de préparer l'avenir, l'investissement dans les lycées a été considérablement renforcé, avec une progression de 20,4 % en autorisations de programme – + 81,4 M€ à 479,6 M€, soit un niveau jamais atteint depuis 2004 – et de 11,1 % en crédits de paiement – + 48,6 M€ à 486,6 M€.**

La première année de mise en œuvre du PPI 2017-2027 s'est ainsi traduite par le lancement d'études pour la construction d'un lycée neuf à Cormeilles en Parisis (95), la rénovation globale des lycées Georges Brassens à Villeneuve-le-Roi (94), Georges Brassens à Courcouronnes (91) et Marcel Cachin à Saint-Ouen (93), ainsi que l'extension des lycées Les Pierres Vives à Carrières-sur-Seine (78), Pauline Rolland à Chevilly-Larue (94) et François Couperin à Fontainebleau (77). Des actions préparatoires ont par ailleurs été menées pour le lancement des opérations de construction des lycées de Palaiseau (91), Pierrefitte (93), Vincennes (94) et du lycée Jules Ferry à Versailles (78).

De nombreuses opérations ont par ailleurs été livrées à la rentrée 2017, dont un lycées neuf, qui a ouvert ses portes à Saint-Denis (93) pour répondre aux besoins en places nouvelles constatées dans ce secteur, trois rénovation globales du lycée agricole de Saint-Germain en Laye (78) et des lycées De Prony à Asnières (92) et Joliot Curie à Nanterre (92) et deux internats au lycées Charlotte Delbo à Dammartin-en-Goële (77) et au lycée Pauline Roland à Chevilly Larue (94). **En tout, ce sont 5 791 élèves supplémentaires qui ont été accueillis dans les lycées franciliens à la rentrée 2017, soit une progression de +1,4 % par rapport à 2016.**

**En parallèle, les investissements régionaux dans les lieux de formation, hors lycée, des jeunes franciliens se sont maintenus à un niveau élevé. Ainsi, l'investissement dans les CFA a progressé, tant en autorisations de programme (+ 7,6 M€ soit + 37,2 %) qu'en crédits de paiement (+2,4 M€ soit + 10,1 %), signe de la priorité accordée par la Région à cette voie vers l'insertion professionnelle et qui rend encore plus incompréhensible la décision de l'Etat de retirer dans une large mesure cette compétence aux Régions. Les instituts de formation sanitaire et sociale ont vu pour leur part les investissements régionaux dont ils bénéficient croître de 55,6 %, à 3,5 M€ en autorisations de programme. Enfin, suite aux 49,1 M€ d'autorisations de programme affectées en 2017, c'est la moitié du volet « enseignement supérieur » du CPER 2015-2020 qui a été engagée en trois années, avec notamment le lancement de la restructuration de l'Ecole vétérinaire de Maison Alfort, l'extension du bâtiment dit Landy 2 au bénéfice du CNAM ou la restructuration de la caserne Lourcine en vue d'y accueillir les étudiants de l'Université Paris – I. L'année 2017 aura également été marquée par l'ouverture de la Maison de l'Ile-de-France au sein de la cité internationale universitaire de Paris.**

**En réponse à l'invitation faite par le précédent Gouvernement d'assumer pleinement sa compétence en matière de développement économique, parallèlement à la fin de l'intervention des départements sur ce secteur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Région a fait croître ses dépenses d'investissement en soutien aux entreprises, à l'agriculture, à la recherche et au tourisme dans des proportions inégalées au service de l'attractivité de notre territoire.**

Alors qu'en contrepartie de la création du fonds de transition pour le développement économique, il était demandé à notre collectivité d'accroître les crédits de paiement sur les chapitres 909 et 939 de 55,1 M€ par rapport à 2016, **cet accroissement s'est en fait élevé à 79,7 M€ – + 40,6 % par rapport à 2016 – dont 70,4 M€ sur les seules dépenses d'investissement.** Du fait du non-

respect par l'Etat de son engagement de pérenniser ce fonds, de tels niveaux de dépenses ne pourront malheureusement pas être reproduits dans un proche avenir.

Des montants cumulés de 175,9 M€ en autorisations de programme et d'engagement (+ 50,8 M€, soit + 40,6 % par rapport à 2016) et de 153,2 M€ (+ 56 M€, soit + 57,6 %) en crédits de paiement ont bénéficié au développement économique et à l'innovation. Parallèlement à la poursuite du déploiement du très haut débit sur le territoire régional, plus particulièrement dans les départements de l'Essonne et de la Seine et Marne, les investissements consentis dans les différents dispositifs de prêts (amorçage, honneur, TPE pour 20,9 M€), les fonds de co-investissement (16,4 M€), pour l'innovation (5 M€ pour les grands lieux d'innovation, 15 M€ pour le dispositif Innov Up et 19 M€ pour les projets des pôles de compétitivité) et les PME (32 M€ pour le dispositif PM'Up) auront permis au total de **soutenir près de 5 900 entreprises franciliennes, un nombre en augmentation de 30 % par rapport à 2016.**

**De même, avec 15,2 M€ d'autorisations de programme et d'engagement cumulées et 26,2 M€ de crédits de paiement, jamais l'agriculture francilienne aura fait l'objet d'un engagement aussi massif de la part du conseil régional.** La totalité des soutiens annoncés fin 2016 pour aider les agriculteurs à faire face aux aléas climatiques du printemps et de cette année-là ont notamment été mis en paiement en 2017, au bénéfice de plus de 3 000 d'entre eux.

Enfin, le secteur de la recherche a bénéficié en 2017 d'un cumul de 50,3 M€ (+ 55,7 % par rapport à 2016) en autorisations de programme et d'engagement et de 81,1 M€ (+ 42,8 % par rapport à 2016) en crédits de paiement. Ces moyens ont permis d'**accompagner la montée en puissance des nouveaux domaines d'intérêt majeur labellisés fin 2016** ou de prendre le relais du conseil départemental de l'Essonne quant au financement du Génopole, élément majeur du système francilien de recherche et d'innovation.

A 60,4 M€, et **conformément à l'objectif de faire de l'Ile-de-France une région verte et décarbonnée, le secteur de l'environnement a connu une progression de 19,8 % des autorisations de programme affectées**, avec la montée en puissance de nouveaux dispositifs, et a mobilisé 56,7 M€ en crédits de paiement d'investissement. La Région a par ailleurs pleinement investi son rôle de chef de file en étant porteuse de dynamiques comme la concertation pour le plan vert à partir de l'automne jusqu'à la restitution des travaux le 20 février 2017, les travaux d'élaboration du plan de prévention et de gestion des déchets lancés à partir de la conférence « Économie circulaire et objectif "Zéro déchet" » en décembre 2016, le Grenelle de la précarité énergétique ou les Assises régionales de la forêt et du bois au premier semestre 2017 ou les Assises régionales de l'énergie et du climat en novembre 2017. Le retour d'expériences sur certains de ces dispositifs, comme le plan vert ou l'aide au remplacement des véhicules d'artisans, a d'ailleurs conduit l'exécutif à faire évoluer début 2018 les règlements d'intervention concernés, afin de soutenir un nombre encore plus important de projets.

Du fait du succès rencontré par le nouveau dispositif des 100 quartiers innovants et écologiques, avec 18 nouveaux quartiers sélectionnés en 2017 après les 16 de 2016, ou par le nouveau contrat d'aménagement régional, celui-ci faisant même l'objet de l'ouverture de moyens accrus dans le cadre du budget supplémentaire de juillet 2017, **le secteur de l'aménagement a vu une augmentation de 52,9 % de ses affectations en investissement, à 66 M€ afin de contribuer au développement durable et harmonieux du territoire francilien.** Un montant total de 52,4 M€ en crédits de paiement d'investissement a par ailleurs été mandaté, afin de couvrir les engagements des dispositifs antérieurs.

**Pour qu'aucune zone du territoire régional ne soit laissée de côté, la Région a continué en 2017 de déployer des dispositifs spécifiques, au bénéfice des zones rurales** d'une part, avec des moyens constants en autorisations de programme à 15,2 M€ en 2017, après le quasi-doublement intervenu entre 2015 et 2016, permettant la signature de 52 contrats ruraux et des crédits de paiement à hauteur de 7,4 M€, **des quartiers de la politique de la ville** d'autre part. Des premières affectations à hauteur de 4,6 M€ ont ainsi été effectuées en 2017 dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain approuvé par le Conseil régional, au sein d'une

enveloppe plus large de 83,2 M€ d'autorisations de programme et de 143,9 M€ de crédits de paiement du secteur « logement – politique de la ville ».

**En ligne avec l'objectif d'en augmenter de 20 % le budget tout en privilégiant l'investissement, la culture a vu ses autorisations de programme affectées atteindre 37 M€, soit une augmentation de 50,7 % par rapport à 2016.** Les crédits de paiement d'investissement progressent pour leur part de 17 %, à 21,7 M€. A côté des 16,6 M€ du fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle, ce sont notamment 6 M€ qui ont été affectés aux équipements culturels de diffusion et de création – contre 3,3 M€ en 2016 – et 6,4 M€ en faveur de la construction et de l'aménagement de médiathèques – 2,9 M€ en 2016 – afin de favoriser l'accès à la culture pour tous les Franciliens, y compris ceux qui résident en grande couronne.

**De même, la progression de l'investissement dans le secteur des sports et loisirs est conséquente, qu'elle soit mesurée en autorisations de programme (+ 15,5 % à 31,7 M€) ou en crédits de paiement (+ 39,4 % à 57,7 M€).** Avec notamment 7,5 M€ d'autorisations de programme au profit de la base de Vaires-Torcy, la Région se place résolument dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. **L'accès aux sports et aux loisirs du plus grand nombre n'est pas en reste, avec des augmentations de 64,5 % des affectations dédiées aux équipements sportifs de proximité, pour 111 équipements au titre d'un dispositif qui n'existe pas en 2016, et de 89,2 % pour la sécurité dans les îles-de-loisirs,** afin pour ces dernières de permettre aux Franciliens qui les fréquentent de le faire en toute sérénité.

Après une année 2016 de montée en puissance, **le déploiement, dans ses différentes composantes, du bouclier de sécurité s'est accéléré, avec 22,4 M€ d'autorisations de programme affectées (+ 22,7 % par rapport à 2016) et 16 M€ de crédits de paiement (+ 18,1 %) mandatés.** Ces montants représentent plus du triple de ceux constatés en 2015 et montrent que les problématiques liées à la sécurité et à la tranquillité des Franciliens sont enfin redevenues prioritaires pour notre collectivité. **Les actions menées depuis 2016 ont permis de sécuriser 465 lycées, de soutenir 84 communes et groupements pour l'équipement des polices municipales, d'accompagner 112 communes et groupements au titre de l'équipement en vidéo-protection et de soutenir 27 opérations immobilières, huit pour des polices municipales et dix-neuf pour les forces nationales de sécurité.**

Suite à la désignation de la Région comme autorité de gestion le 22 décembre 2016, **2017 aura été la première année de pleine responsabilité de notre collectivité en matière de gestion des fonds européens.** Les affectations ont ainsi progressé de 32,5 M€ en investissement (+ 201 %) pour s'élever à 48,7 M€ et de 3,9 M€ en fonctionnement (+ 15,2 %) à 29,4 M€. Les crédits de paiement ont suivi la même trajectoire, avec 5,9 M€ en investissement (0 M€ en 2016) et 5,2 M€ en fonctionnement (0,7 M€ en 2016).

**Conformément aux engagements, l'amaigrissement du fonctionnement s'est poursuivi.** Les autorisations d'engagement ont ainsi baissé de -7,1 % (-157,6 M€) par rapport à l'exécution 2016 – hors plan 500 000 qui s'était traduit par des affectations importantes fin 2016, la diminution s'établit à -3,1 % – et les crédits de paiement de fonctionnement de -1,4 % (-35,1 M€) – ou -2,6 % hors plan 500 000. Jamais depuis 2004, année marquée par une nouvelle étape majeure en matière de décentralisation, les crédits de paiement de fonctionnement mandatés n'avaient diminué deux années consécutives.

Ces évolutions résultent de l'amplification des efforts réalisés sur le fonctionnement de la collectivité et des organismes qui lui sont associés. L'année 2017 a ainsi été marquée par une nouvelle diminution des effectifs du siège et par la disparition de neuf organismes associés : l'Atelier, le lieu du Design, la Fonderie, l'ARIAM, le festival d'Ile-de-France, le MOTIF, l'ARENE, l'ORDIF et Natureparif. Les contrats de performance signés avec les centres de formation des apprentis ont également permis d'améliorer l'efficacité de la dépense régionale, ce qui montre encore une fois que la réponse à apporter à un problème ne consiste pas forcément à dépenser plus.

Ainsi, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de fonctionnement du secteur Apprentissage – Formation professionnelle sont en diminution respective de 22 et 3,8 % par rapport à 2016 en raison notamment des à-coups du plan 500 000 formations. Pour autant, **ce sont 4 764 apprentis supplémentaires qui ont été accueillis dans les CFA franciliens, en progression de 6 % par rapport à 2016, et un nombre total d'apprentis qui a retrouvé le niveau de 2009.**

Le budget de fonctionnement des formations sanitaires et sociales a pour sa part augmenté de 1,8 % en autorisations d'engagement – à 187,2 M€ – et de 1,2 % en crédits de paiement de fonctionnement – à 186,8 M€ – pour des taux d'exécution respectifs de 100,3 % et 99,9 %. **L'année 2017 a notamment été marquée par la mise en œuvre du schéma régional sur les formations sanitaires et sociales ainsi que par l'alignement volontariste des bourses des élèves des formations sanitaires et sociales sur celles de l'enseignement supérieur et par une progression 4,8 % du nombre des bénéficiaires de ces aides.**

Le secteur des lycées a également vu ses moyens progresser en fonctionnement, de 2,2 % en autorisations d'engagement et de 0,7 % en crédits de paiement de fonctionnement, pour des taux d'exécution respectifs de 98 % et 97,8 %. L'exécutif a ainsi pu poursuivre la mise en œuvre de ses priorités, avec notamment **la fin du déploiement de la tarification de la restauration scolaire au quotient familial et l'entrée du département de Paris dans le dispositif ou la montée en puissance du budget d'autonomie, qui permet aux établissements d'innover au service de la réussite de leurs élèves.**

**L'accompagnement vers la réussite a également été une composante forte du budget de fonctionnement du secteur « enseignement supérieur », qui a progressé de 27,2 % en autorisations d'engagement – à 8,5 M€ pour un taux d'exécution de 100,5 % – et de 5,4 % en crédits de paiement de fonctionnement – à 8,3 M€ pour un taux d'exécution de 92,3 %. Ces moyens en augmentation ont en effet permis d'accorder 4 070 bourses au mérite, contre 2 858 en 2016, de financer 843 étudiants vers le DAEU, contre 537 en 2016, ou de multiplier par cinq, à 16 243, le nombre de lycéens soutenus dans le cadre des cordées de la réussite.**

De même, avec un budget de fonctionnement quasiment stable entre 2016 et 2017 à 14,9 M€ en autorisations d'engagement et 14,97 M€ en crédits de paiement de fonctionnement, **le secteur des sports et loisirs est parvenu à faire progresser de 19,5 %, à 69 909, le nombre de bénéficiaires de tickets loisirs.**

**Le résultat des négociations initiées par l'exécutif sur le financement du Passe Navigo à Tarif Unique, notamment dans son volet Imagin'R, ont permis de ramener le budget de fonctionnement du secteur transports à 761,7 M€ en autorisations d'engagement et 760 M€ en crédits de paiement de fonctionnement, pour des taux d'exécution respectifs de 99,8 et 99,6 %.**

Enfin, comme déjà mentionné à travers les développements relatifs au chapitre 909 et à l'exécution du fonds de transition pour le développement économique, les différents secteurs regroupés au sein du chapitre 939 ont connu une progression de +6,9 % en autorisations d'engagement et de 9,7 % en crédits de paiement par rapport à 2016 ainsi que des taux d'exécution supérieurs à 100 %, tant en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement de fonctionnement.

**L'exercice 2017 a enfin été marqué par la poursuite du redressement des finances régionales.**

**A 530 M€, l'emprunt d'équilibre a été ramené à son niveau le plus bas depuis 2007, la progression de l'encours de dette étant limitée à 0,2 %, soit un rythme inférieur à celui de l'inflation.** Pour la deuxième année consécutive, la capacité d'autofinancement de notre

collectivité a dépassé le milliard d'euros et à un niveau de prise en charge des investissements supérieur à 66,7 %.

**Ces résultats ont été obtenus en dépit d'une diminution de -37,9 M€ (-0,9 %) des recettes permanentes de notre collectivité par rapport à 2016.** Une partie de cette baisse s'explique par la poursuite de la diminution, attendue, de la dotation globale de fonctionnement ( -77,8 M€) ou par des causes ponctuelles comme les retards de versement de l'Etat concernant les recettes collectées au titre de la taxe sur les cartes grises (-16,6 M€), les régularisations suite à des trop perçus de TICPE (-11,5 M€ sur les lignes modulation 2007 et Grenelle) ou des à-coups du plan 500 000 formations (-42,3 M€).

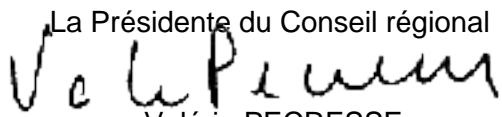
**La forte diminution des montants perçus au titre de la taxe pour création de bureaux (-90,6 M€ par rapport à 2016, soit - 49,4 %) apparaît en revanche potentiellement plus problématique.** Elle s'inscrit en effet dans le cadre de la réforme, accompagnée par le précédent exécutif, intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le produit de cette imposition suite à la réforme était supposé s'élever à 120 M€. A 92,7 M€, la recette 2017 est inférieure de 22,8 % au produit attendu. S'il est trop tôt pour apprécier pleinement les conséquences de cette réforme – les redevables disposent en effet d'un délai de trois années après la délivrance du permis de construire pour s'acquitter de leurs obligations – la question de son calibrage correct pourrait se poser.

Au-delà de ces aspects, la poursuite du rétablissement des équilibres de la Région se lit également à travers la diminution des charges financières de 7,4 M€ par rapport à 2016, en raison du sérieux avec lequel la dette de la Région est gérée, ou la baisse du montant des restes à mandater sur engagements pluriannuels. **C'est bien l'ensemble de ces éléments qui ont conduit l'agence Standard and Poor's à retirer, en mai 2017, la perspective négative associée à la note de la Région depuis 2015, et qui permettent aujourd'hui à notre collectivité d'être notée par les agences de notation au meilleur niveau possible, c'est-à-dire le même que l'Etat.**

**Au final, l'exercice 2017 s'achève avec un excédent reporté de 66,3 M€, dont 5,6 M€ au titre des restes à réaliser (RAR) en lien avec les premiers mandatements réalisés sur la section d'investissement au titre de la gestion des fonds européens. Ce report permettra d'absorber, dans le cadre du budget supplémentaire, les moindres recettes de CVAE notifiées par l'Etat en mars 2018 par rapport aux prévisions inscrites au budget primitif 2018.**

\* \* \* \*

C'est donc forte du respect de nos engagements, avec l'amaigrissement du fonctionnement et la relance parallèle de l'investissement, notamment dans les transports ou les lycées, et de la réussite des politiques régionales, comme en témoignent le dynamisme de l'activité économique, de l'emploi ou de la construction dans notre région ou le recul du sentiment d'insécurité, que je vous prie de bien vouloir délibérer du compte administratif 2017.

La Présidente du Conseil régional  
  
Valérie PECRESSE

**LES GRANDES MASSES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**  
(dépenses et recettes réelles en millions d'euros)

LES RECETTES REELLES	CA 2016	BP 2017	Budget adopté (BP+BS)	Exécution 2017	Taux d'exécution (en % du BP)	Ecart CA 2017/CA 2016 (en M€)	Ecart CA 2017/CA 2016 (en %)
<b>LES RECETTES PERMANENTES</b>	<b>4 212,21</b>	<b>4 450,38</b>	<b>4 308,70</b>	<b>4 174,33</b>	<b>93,8%</b>	<b>-37,88</b>	<b>-0,9%</b>
<b>LES RECETTES PERMANENTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 449,71</b>	<b>3 581,95</b>	<b>3 552,36</b>	<b>3 508,10</b>	<b>97,9%</b>	<b>58,39</b>	<b>1,7%</b>
LA FISCALITE DIRECTE (1)	746,11	839,21	880,28	882,87	105,2%	136,76	18,3%
LES AUTRES RECETTES FISCALES (dont TICPE) (2)	1 986,01	1 998,69	1 998,68	2 000,02	100,1%	14,01	0,7%
LES DOTATIONS DE L'ETAT (3)	572,42	542,77	541,03	541,03	99,7%	-31,39	-5,5%
LES RECETTES DIVERSES (4)	145,17	201,29	132,38	84,17	41,8%	-61,00	-42,0%
<b>LES RECETTES PERMANENTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>762,50</b>	<b>868,43</b>	<b>756,34</b>	<b>666,23</b>	<b>76,7%</b>	<b>-96,27</b>	<b>-12,6%</b>
LES RECETTES FISCALES Y COMPRIS TICPE (5)	449,80	384,00	384,00	343,71	89,5%	-106,09	-23,6%
LES DOTATIONS DE L'ETAT	86,09	86,09	86,09	86,09	100,0%	0,00	0,0%
LES RECETTES DIVERSES (4)	226,61	398,34	286,25	236,43	59,4%	9,82	4,3%
<b>L'EMPRUNT</b>	<b>650,00</b>	<b>800,12</b>	<b>800,12</b>	<b>530,00</b>	<b>66,2%</b>	<b>-120,00</b>	<b>-18,5%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE (a)</b>	<b>4 862,21</b>	<b>5 250,50</b>	<b>5 108,82</b>	<b>4 704,33</b>	<b>89,6%</b>	<b>-157,88</b>	<b>-3,2%</b>
<i>Excédent N-1 reporté</i>	4,23	0,00	141,68	141,68		-	-
<b>TOTAL DES RECETTES y compris incidence ICNE et report excédent (b)</b>	<b>4 866,44</b>	<b>5 250,50</b>	<b>5 250,50</b>	<b>4 846,01</b>	<b>92,3%</b>	<b>-20,43</b>	<b>-0,4%</b>

LES DEPENSES REELLES EN CREDITS DE PAIEMENT	CA 2016	BP 2017	Budget adopté (BP+BS+DM)	Exécution 2017	Taux d'exécution (en % du BP)	Ecart CA 2017/CA 2016 (en M€)	Ecart CA 2017/CA 2016 (en %)
<b>FONCTIONNEMENT (6)</b>	<b>2 678,12</b>	<b>2 812,84</b>	<b>2 812,84</b>	<b>2 635,71</b>	<b>93,7%</b>	<b>-42,41</b>	<b>-1,6%</b>
FONCTIONNEMENT HORS DETTE	2 542,95	2 669,00	2 669,00	2 507,86	94,0%	-35,09	-1,4%
DONT FONCTIONNEMENT SECTORIEL	2 364,14	2 475,98	2 476,98	2 324,71	93,9%	-39,43	-1,7%
DONT FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION REGIONALE	178,81	193,02	192,02	183,15	94,9%	4,34	2,4%
CHARGE DE LA DETTE ET AUTRES MOUVEMENTS FINANCIERS (7)	135,17	143,84	143,84	127,85	88,9%	-7,32	-5,4%
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2 046,64</b>	<b>2 437,65</b>	<b>2 437,65</b>	<b>2 149,66</b>	<b>88,2%</b>	<b>103,02</b>	<b>5,0%</b>
EQUIPEMENT HORS DETTE	1 577,71	1 888,02	1 888,02	1 612,23	85,4%	34,52	2,2%
DONT EQUIPEMENT SECTORIEL	1 570,54	1 877,23	1 877,23	1 603,26	85,4%	32,72	2,1%
DONT EQUIPEMENT DE L'INSTITUTION REGIONALE	7,01	10,79	10,79	8,97	83,1%	1,96	27,9%
CHARGE DE LA DETTE ET AUTRES MOUVEMENTS FINANCIERS (8)	468,93	549,63	549,63	537,43	97,8%	68,50	14,6%
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE (c)</b>	<b>4 724,76</b>	<b>5 250,50</b>	<b>5 250,50</b>	<b>4 785,37</b>	<b>91,1%</b>	<b>60,61</b>	<b>1,3%</b>
Variation de l'excédent reporté par rapport à N-1 (a-c)	137,45				-81,04		
Solde des restes à réaliser constatés en fin d'exercice (d)					5,65		
Excédent cumulé à la clôture de l'exercice (b+c+d)	141,68				66,29		

	CA 2016	BP 2017	Budget adopté (BP+BS+DM)	Exécution 2017	Taux d'exécution (en % du BP)	Ecart CA 2017/CA 2016 (en M€)	Ecart CA 2017/CA 2016 (en %)
<b>LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	<b>1 523,80 2 222,29</b>	<b>2 002,36 2 191,60</b>	<b>2 003,30 2 198,20</b>	<b>1 823,36 2 064,69</b>	<b>91,1% 94,2%</b>	<b>299,56 -157,60</b>	<b>19,7% -7,1%</b>

(1) Recettes nettes des reversements au titre du FNGIR, de la péréquation et de la dotation de compensation CVAE versée aux départements franciliens à compter de 2017.

(2) TICPE et principalement : taxe sur les cartes grises, frais de gestion de fiscalité directe, taxe d'apprentissage.

(3) Y compris les versements de l'Etat au titre du fonds de transition pour le développement économique.

(4) Y compris flux sur swaps et y compris incidence ICNE.

(5) TICPE Grenelle, redevance pour création de bureaux, taxe d'aménagement, taxe additionnelle spéciale annuelle et taxe annuelle sur les surfaces de stationnement.

(6) Hors prélèvements péréquation CVAE, FNGIR et dotation de compensation CVAE versée aux départements franciliens à compter de 2017.

(7) Y compris frais financiers divers et incidence ICNE.

(8) Hors mouvements sur les lignes de crédit à long terme à encours variable (opérations de trésorerie et de refinancement).

## COMPTE ADMINISTRATIF 2017

## EQUILIBRE FINANCIER

	CA 2016 (M€)	BP 2017 (M€)	BP + BS 2017 (M€)	CA 2017 (M€)	ECART REALISATION /BP M€	ECART /BP %	ECART /BP+BS M€	EVOLUTION CA17/CA16 %
<b>FONCTIONNEMENT</b>								
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 453,940	3 581,951	3 694,046	3 649,777	67,826	1,9%	-44,269	5,7%
Fiscalité (1)	2 732,123	2 837,893	2 878,960	2 882,897	45,004	1,6%	3,937	5,5%
Dotations (2)	572,417	542,766	541,029	541,027	-1,739	-0,3%	-0,002	-5,5%
Autres (yc ICNE et excédent N-1 reporté)	149,400	201,292	274,057	225,853	24,561	12,2%	-48,204	51,2%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (3)	2 678,122	2 812,843	2 812,843	2 635,709	-177,134	-6,3%	-177,134	-1,6%
Dépenses d'intervention sectorielles et dépenses de l'institution	2 542,950	2 669,001	2 669,001	2 507,862	-161,139	-6,0%	-161,139	-1,4%
Charge de la dette (yc ICNE) et divers mouvements financiers	135,172	143,842	143,842	127,847	-15,995	-11,1%	-15,995	-5,4%
EPARGNE BRUTE (4)	775,818	769,108	881,203	1 014,068	244,960	31,8%	132,865	30,7%
TAUX D'EPARGNE BRUTE (5)	22,5%	21,5%	23,9%	27,8%				
EPARGNE NETTE (6)	339,792	249,475	361,570	494,436	244,961	98,2%	132,866	45,5%
TAUX D'EPARGNE NETTE (7)	9,8%	7,0%	9,8%	13,5%				
<b>INVESTISSEMENT</b>								
RECETTES D'INVESTISSEMENT	762,496	868,430	756,336	666,231	-202,199	-23,3%	-90,105	-12,6%
Fiscalité	449,802	384,000	384,000	343,713	-40,287	-10,5%	-40,287	-23,6%
Dotations	86,089	86,089	86,089	86,089	0,000	0,0%	0,000	0,0%
FCTVA	77,785	77,800	77,800	96,617	18,817	24,2%	18,817	24,2%
Autres	148,820	320,541	208,447	139,811	-180,730	-56,4%	-68,636	-6,1%
RECETTES NETTES D'INVESTISSEMENT APRES RESTITUTIONS DE TAXES	729,595	838,430	726,336	648,431	-189,999	-22,7%	-77,905	-11,1%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 069,387	1 087,905	1 087,905	1 142,867	54,962	5,1%	54,962	6,9%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Dépenses d'intervention et dépenses de l'institution)	1 577,707	1 888,020	1 888,020	1 612,228	-275,792	-14,6%	-275,792	2,2%
TAUX D'AUTOFINANCEMENT	67,8%	57,6%	57,6%	70,9%				
EMPRUNT BUDGETAIRE (8)	650,000	800,115	800,115	530,000	-270,115	-33,8%	-270,115	-18,5%
ENCOURS DE DETTE au 31/12/n	5 577,0	5 857,5	5 857,5	5 587,4	-270,1	-4,6%	-270,1	0,2%
CAPACITE DE DESendettement (nombre d'années) (9)	7,2	7,6	6,6	5,5				

(1) Recettes nettes des reversements au titre du FNGIR, de la péréquation CVAE et de la dotation versée aux départements franciliens en compensation de l'attribution de CVAE à compter de 2017.

(2) Y compris le versement en 2017 par l'Etat au titre du fonds pour la transition économique

(3) Hors reversements au titre du FNGIR, de la péréquation CVAE et de la dotation versée aux départements franciliens en compensation de l'attribution de CVAE à compter de 2017.

(4) Recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement.

(5) Epargne brute/recettes de fonctionnement.

(6) Epargne brute - amortissement de la dette.

(7) Epargne nette/recettes de fonctionnement.

(8) Montant de l'emprunt d'équilibre inscrit au Budget, et montant de l'emprunt mobilisé entrant dans le résultat de l'exercice au CA (hors opérations éventuelles de refinancement).

(9) Les nouvelles recettes fiscales créées en loi de finances pour 2015 au bénéfice de la Région Ile-de-France (140 M€) en vue de financer les dépenses d'investissement en faveur des transports en commun ont vocation à permettre l'amortissement sur longue période de la dette contractée pour financer l'effort supplémentaire de la Région dans ce domaine. Ces recettes pourraient dès-lors être prises en compte dans le calcul de la capacité de désendettement. Corrigée de ces recettes, la capacité de désendettement s'établirait à 4,8 ans fin 2017.

## 1. Présentation générale de l'exécution du budget 2017

Avec un montant de dépenses réalisées de 4 785,37 M€ pour un total de recettes retracées au compte administratif<sup>1</sup> de 4 704,33 M€, l'exercice 2017 s'est clos sur un résultat cumulé positif de 66,29 M€ après la prise en compte de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2016 (141,68 M€).

L'exécution du budget 2017 s'établit à 91,1 % des crédits inscrits au budget - 91,5 % hors FEADER exécuté par l'ASP - de même qu'une réalisation de 97,1 % des recettes permanentes hors remboursement anticipé de créances prévues au budget primitif.

L'épargne brute dégagée sur l'exercice (1 014,07 M€) fait ressortir un taux d'épargne de 27,8 %, en hausse par rapport à l'exercice 2016 (22,5 %). Après amortissement de la dette, l'épargne nette (494,44 M€) majorée des recettes propres d'investissement a permis de dégager un autofinancement pour le financement des dépenses d'intervention en investissement de 1 142,87 M€ soit un taux d'autofinancement de 70,9 %, le solde étant financé par l'emprunt.

**L'encours de dette à fin 2017 s'établit ainsi à 5 587,4 M€, soit une capacité de désendettement de 5,5 ans contre 7,2 ans à fin 2016.**

---

<sup>1</sup> Comme cela sera mentionné à plusieurs reprises *infra*, l'exécution 2017 comporte les dépenses retracées au compte administratif ainsi que celles exécutées pour le compte de la Région par l'Agence de service et de paiement concernant la gestion du FEADER. Celles-ci s'élèvent à 2,55 M€ en autorisations d'engagement et à 0,81 M€ en crédits de paiement de fonctionnement. Un montant total de 12 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement avaient été votés au budget primitif 2016. Les dépenses exécutées par l'ASP ne sont toutefois pas consolidées dans les comptes régionaux. Elles apparaissent en revanche à l'annexe D.4.1. de la M71.

NATURE DES RECETTES	CA 2016	BP 2017	BP+BS 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / BP 2017	Ecart CA 2017 / BP+BS 2017	Réal. CA 2017 (% du BP 2017)	Ecart CA 2017 / CA 2016
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>								
<b>A. RECETTES FISCALES</b>								
<b>Fiscalité directe</b>								
Attribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CV/AE)	3 449,711	3 581,951	3 552,366	3 505,097	-	73,854	-	58,386
Fonds national de compensation CV/AE (dépenses)	2 732,124	2 837,893	2 878,960	2 882,897	<b>45,003</b>	<b>3,936</b>	<b>101,6%</b>	<b>150,773</b>
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	746,113	839,208	880,275	882,874	<b>43,666</b>	<b>2,588</b>	<b>105,2%</b>	<b>136,761</b>
Fonds de péréquation des ressources des régions (dépenses)	1 372,432	2 843,628	2 884,314	2 886,670	1 372,432	1 372,432	101,5%	1 372,438
Rôles supplémentaires de taxe professionnelle	674,816	1 372,432	1 372,432	1 372,432	674,816	674,816	100,0%	674,816
<b>Autres recettes fiscales</b>								
Taxe régionale sur les cartes grises (TRCG)	902,635	930,907	930,907	933,874	930,907	930,907	100,3%	930,907
Taxe régionale additionnelle aux droits d'enregistrement (TRADE)	348,436	352,578	352,578	331,847	352,578	352,578	94,1%	16,589
Reversement de la part régionale de la taxe sur les bureaux	0,07	182,939	212,939	212,939	0,07	0,07	0,007	0,007
Frais de gestion de fiscalité directe locale	82,538	84,767	84,767	84,767	82,538	84,767	100,0%	30,000
Fraction régionale de la nouvelle taxe d'apprentissage	234,053	235,623	235,623	239,676	234,053	235,623	100,4%	19,881
DIMTO sur l'immobilier d'entreprise	0,470	79,740	80,228	80,228	0,470	80,228	100,6%	5,623
<b>Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE)</b>								
TICPE Droit à compensation	1 083,375	1 067,778	1 067,778	1 066,449	1 067,778	1 066,449	104,2%	10,230
TICPE - Compensation lois MAPTAM et NOTRe	886,118	880,002	880,002	881,467	886,118	880,002	100,3%	17,226
TICPE - Modulation 2007	1,072	4,855	4,855	4,843	1,072	4,855	100,2%	17,250
TICPE Formation professionnelle	74,637	75,000	75,000	68,998	74,637	75,000	99,8%	3,772
TICPE Primes d'apprentissage	38,952	38,952	38,952	38,882	38,952	38,882	99,8%	6,539
TICPE - Aide au recrutement d'apprentis	34,442	33,610	33,610	30,818	34,442	33,610	99,8%	0,070
TICPE Ressource régionale pour l'apprentissage	12,197	12,197	12,197	12,197	12,197	12,197	101,7%	3,624
<b>B. DOTATIONS</b>								
Dotation globale de fonctionnalisation (DGF)	23,358	572,417	542,766	541,029	23,358	572,417	102,2%	31,389
Dotation générale de décentralisation (DGD)	554,902	478,886	477,149	477,149	554,902	478,886	99,7%	77,753
Dotations pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité	8,820	8,820	8,820	8,820	8,820	8,820	100,0%	8,694
Fonds de transition pour le développement économique	8,694	55,060	55,060	55,058	8,694	55,060	100,0%	55,058
<b>C. RECETTES DIVERSES</b>								
<b>Intérêts perçus sur créances</b>								
<b>Divers</b>								
Versement du FSE - Prog. 2000-2006 et 2007-2013	145,170	201,292	132,377	84,173	145,170	117,119	-	60,997
Fonds européens prog 2014-20 - Marchés publics RIDF	9,387	205,470	136,555	88,375	9,387	117,095	-	56,729
Fonds européens prog 2014-20 - Actions tiers	0,688	48,240	48,240	48,240	0,688	48,240	100,0%	7,021
Fonds régional de restauration (FRR)	20,860	11,949	11,949	10,391	20,860	11,949	10,1%	4,207
Produits financiers	25,225	22,691	22,691	22,691	25,225	22,691	87,0%	10,469
Divers (ex : reversements de trop perçus de subventions)	88,945	47,740	47,740	46,654	88,945	47,740	106,1%	1,155
<b>Intérêts courus non échus (ICNE)</b>								
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>								
<b>A. RECETTES FISCALES</b>								
Relevance pour création de bureaux, commerces, entrepôts (RCBCE)	449,802	384,000	384,000	343,713	449,802	40,287	89,5%	106,089
Part régionale de la taxe d'aménagement (TA) et relaiques de taxes d'urbanisme	183,317	130,000	130,000	130,000	183,317	37,275	37,275	90,592
Taxe annuelle sur les surfaces de stationnement (TASS)	52,445	40,000	40,000	43,021	52,445	3,081	3,081	9,363
Taxe additionnelle spéciale annuelle (TASA)	66,627	65,000	65,000	66,087	66,627	1,087	1,087	0,540
TICPE Grenelle	80,069	80,000	80,000	79,475	80,069	0,525	0,525	0,584
<b>B. DOTATIONS</b>								
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	67,344	69,000	69,000	62,344	67,344	6,656	90,4%	5,000
<b>C. RECETTES DIVERSES</b>								
<b>Remboursement en capital des créances</b>								
Divers	86,089	86,089	86,089	86,089	86,089	0,000	0,000	100,0%
Fonds européens prog 2014-20 - Actions tiers	86,089	86,089	86,089	86,089	86,089	0,000	0,000	100,0%
Divers (ex : participations aux travaux dans les cités mixtes)	226,605	398,341	286,247	236,129	161,912	49,818	59,4%	9,823
<b>TOTAL RECETTES PERMANENTES</b>								
Emprunt	44,227	193,450	81,293	43,445	150,005	37,848	22,5%	7,732
Amendes de police	182,379	204,891	204,891	192,984	11,907	11,907	94,2%	10,605
Reversement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	650,000	800,115	800,115	63,924	63,924	0,063	100,1%	0,063
Fonds européens prog 2014-20 - Actions tiers	4,229	4,229	4,229	21,755	21,755	21,520	124,2%	18,832
Divers (ex : participations aux travaux dans les cités mixtes)	40,732	41,475	41,475	32,207	32,207	9,268	1,1%	0,235
<b>TOTAL GENERAL</b>								
<b>EMPRUNT</b>	4 866,436	5 250,496	4 450,381	4 308,702	276,054	134,374	93,8%	37,879
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	4 862,207	5 250,496	4 450,381	4 308,702	270,115	-	-	120,000
<b>EXCÉDENT N-1</b>	4 229	141,680	141,680	404,489	404,489	-	-	137,451
<b>TOTAL GENERAL</b>	4 866,436	5 250,496	5 250,496	5 250,496	4 846,497	404,489	-	327,666

## 1.1. Des recettes permanentes en baisse et exécutées à 97,1 %

Le tableau en page précédente présente le détail des recettes permanentes (hors emprunt) perçues par la Région en 2017.

### 1.1.1. Une baisse globale de près de 1% du niveau de recettes entre 2016 et 2017

Le montant des recettes permanentes de la Région en 2017 (4 174,33 M€) est en baisse de près 0,9 % (soit - 37,88 M€) par rapport à 2016 (4 212,21 M€).

	Résultats 2016 M€	Résultats 2017 M€	Evolution M€	Evolution en %
<b>Fiscalité</b>	<b>3 181,925</b>	<b>3 226,610</b>	<b>44,684</b>	<b>1,4%</b>
Fiscalité directe (yc rôles supplémentaires)	746,113	882,874	136,761	18,3%
Autres recettes fiscales hors TICPE	1 285,093	1 215,242	-69,850	-5,4%
TICPE	1 150,719	1 128,493	-22,226	-1,9%
<b>Dotations</b>	<b>658,506</b>	<b>627,117</b>	<b>-31,389</b>	<b>-4,8%</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>371,776</b>	<b>320,602</b>	<b>-51,175</b>	<b>-13,8%</b>
<b>Total des recettes permanentes</b>	<b>4 212,207</b>	<b>4 174,328</b>	<b>-37,880</b>	<b>-0,9%</b>

La progression des recettes fiscales de la section de fonctionnement par rapport à l'exécution 2016 (+150,77 M€) est principalement liée à la dynamique de la CVAE (136,52 M€), ainsi qu'au versement de la taxe sur les bureaux dont le produit a été augmenté de 30 M€<sup>2</sup> et à la hausse des droits de mutation à titre onéreux sur l'immobilier d'entreprises (+10,23 M€). On constate en revanche une baisse du montant de la taxe régionale sur les cartes grises (-16,59 M€), liée aux retards observés dans les Préfectures dans la délivrance de ces documents en lien avec la dématérialisation intégrale du processus finalisée en novembre 2017, et de celui de la taxe intérieure sur les consommations de produits énergétiques (- 22,23 M€), avec notamment la poursuite d'opérations de régularisation, qui devraient se stabiliser en 2018.

Cependant, cette progression n'a pu compenser :

- la baisse des dotations de l'Etat (-31,40 M€ par rapport à l'exécution 2016), et ce malgré le versement exceptionnel en 2017 de 55 M€ pour le fonds de transition pour le développement économique ;
- la baisse des recettes fiscales en section d'investissement, principalement sur la taxe pour création de bureaux (- 90,59 M€),
- la baisse des recettes diverses (-51,17 M€) liée aux à-coups du plan 500 000.

### 1.1.2. Les recettes hors excédent et hors remboursement anticipé de créances ont été exécutées à hauteur de 97,1 % par rapport aux recettes inscrites au budget primitif

Les recettes permanentes de l'exercice 2017, hors reprise de l'excédent et hors remboursement anticipé de créances, s'élèvent à **4 174,32 M€**, soit une sous-exécution de **126,05 M€** par

**rapport à la prévision du budget primitif 2017** (-96,95 M€ par rapport au budget primitif et budget supplémentaire 2017).

Les recettes permanentes, hors excédent et remboursement anticipé de créances, avaient en effet été baissées dans le cadre du budget supplémentaire de 29,10 M€ afin notamment de répercuter les à-coups du plan 500 000 formations. En parallèle, la prise en compte de l'excédent (141,68 M€) avait permis de reporter à hauteur de 112,16 M€ le remboursement anticipé des créances des opérateurs de transports.

- **Une exécution de la section de fonctionnement (3 508,09 M€) à hauteur de 97,9 % de la prévision du budget primitif 2017 (3 581,95 M€)** :

- Les recettes fiscales de la section de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de **2 882,89 M€**, soit +1,6 % par rapport au budget primitif :

- Le produit de la fiscalité directe locale (882,87 M€) excède de 43,66 M€ la prévision du budget primitif 2017. La Région a ainsi perçu en 2017 un montant de 2 886,67 M€ de recette brute de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et 123,00 M€ d'impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) dont elle a reversé :

- 1 372,41 au titre de la compensation de la CVAE des départements franciliens dont le montant a été figé en valeur 2016 ;
- 674,81 M€ au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources régionales (FNGIR) dont le montant est figé depuis 2013 ;
- 80,22 M€ au titre du fonds de péréquation des ressources des régions, contre une contribution de 74,93 M€ en 2016.

- L'évolution de la fiscalité directe s'élève à +18,3 % par rapport à l'exécution 2016, qui elle était en baisse de 6,7 % par rapport à 2015. Cette évolution est principalement liée à la dynamique des 25 points de CVAE supplémentaires transférés à compter de 2017 aux régions. En dehors de cet effet de périmètre, la CVAE a connu une forte évolution de +5,2 % alors qu'elle était limitée à +0,7 % en 2016.

FISCALITE DIRECTE	CA 2016 (en M€)	BP 2017 (en M€)	CA 2017 (en M€)	Ecart CA 2017/BP 2017 (M€)	Ecart CA 2017/BP 2017 (%)	Evolution CA 2017 / CA 2016 (M€)	Evolution CA 2017 / CA 2016 (%)
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 372,432	2 843,628	2 886,670	43,042	1,5%	1 514,238	110,3%
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	122,959	122,568	123,009	0,441	0,4%	0,050	0,0%
Attributions de compensation CVAE	0,000	-1 372,432	-1 372,419	0,013	0,0%	-1 372,419	
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	-674,816	-674,816	-674,816	0,000	0,0%	0,000	0,0%
Fonds de péréquation des ressources des régions	-74,932	-79,740	-80,228	-0,488	0,6%	-5,296	7,1%
Rôles supplémentaires de fiscalité directe	0,470	0,000	0,657	0,657		0,187	39,8%
<b>TOTAL FISCALITE DIRECTE REGIONALE</b>	<b>746,113</b>	<b>839,208</b>	<b>882,874</b>	<b>43,666</b>	<b>5,2%</b>	<b>136,761</b>	<b>18,3%</b>

- Le produit des autres recettes fiscales (hors TICPE) excède la prévision du budget primitif 2017 de +3,5 %. Cette sur-exécution est principalement due au rendement de la taxe additionnelle régionale sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de l'immobilier d'entreprise (64,89 M€ exécutés contre 45 M€ prévus au budget primitif 2017) ainsi qu'au versement de la taxe sur les bureaux dont le produit a été revalorisé de 30 M€ en LFI 2017.

- La part de nouvelle taxe d'apprentissage qui constitue, avec une part de TICPE, la ressource régionale à l'apprentissage (RRA) a quant à elle progressé de + 2,4 % par rapport à l'exécution 2016, en lien avec l'évolution de la masse salariale du secteur privé (+2,6 % en 2016 et +2,7 % en 2017) pondérée par les effectifs en apprentissage.

- Le produit de la taxe régionale sur les cartes grises a connu une inflexion de -4,8 % en 2017 par rapport à 2016. Cette évolution n'est a priori pas significative et reflète des retards dans les versements du produit de cette taxe par les services de l'Etat suite à la dématérialisation du processus.

AUTRES RECETTES FISCALES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (HORS TICPE)	CA 2016 (en M€)	BP 2017 (en M€)	CA 2017 (en M€)	Ecart CA 2017 / BP 2017 (M€)	Ecart CA 2017 / BP 2017 (%)	Evolution CA 2017 / CA 2016 (M€)	Evolution CA 2017 / CA 2016 (%)
Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TRADE)	0,007	0,000	0,000	0,000	-	-0,007	-100,0%
Taxe régionale sur les cartes grises (TRCG)	348,436	352,578	331,847	-20,731	-5,9%	-16,589	-4,8%
Fraction régionale de la nouvelle taxe d'apprentissage	234,053	235,623	239,676	4,053	1,7%	5,623	2,4%
Reversement de la taxe sur les bureaux (TSB)	182,939	212,939	212,939	0,000	0,0%	30,000	16,4%
Frais de gestion de fiscalité directe locale	82,538	84,767	84,520	-0,247	-0,3%	1,981	2,4%
DMTO sur l'immobilier d'entreprise	54,662	45,000	64,892	19,892	44,2%	10,230	18,7%
<b>TOTAL AUTRES RECETTES FISCALES (HORS TICPE)</b>	<b>902,635</b>	<b>930,907</b>	<b>933,874</b>	<b>2,967</b>	<b>0,3%</b>	<b>31,238</b>	<b>3,5%</b>

- Par ailleurs, la TICPE perçue comprenant les droits à compensation des transferts de compétences (loi relative aux libertés et responsabilités locales<sup>3</sup> ainsi que les lois SAPIN, MAPTAM et NOTRÉ), la fraction dite « Modulation 2007 » et les fractions affectées aux primes aux employeurs d'apprentis, aux aides au recrutement d'apprentis, à l'apprentissage (part de la RRA) et à la formation professionnelle, s'élève à 1 066,37 M€, soit une exécution quasi en ligne avec le budget primitif 2017. Il convient toutefois de noter que les régularisations importantes que connaît la Région depuis 2016 se sont poursuivies en 2017. Celles-ci devraient néanmoins se stabiliser à compter de 2018.

TAXE INTERIEURE SUR LA CONSOMMATION DE PRODUITS ENERGETIQUES (TICPE) DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2016 (en M€)	BP 2017 (en M€)	CA 2017 (en M€)	Ecart CA 2017 / BP 2017 (M€)	Ecart CA 2017 / BP 2017 (%)	Evolution CA 2017 / CA 2016 (M€)	Evolution CA 2017 / CA 2016 (%)
TICPE Droit à compensation	898,718	880,002	881,467	1,465	0,2%	-17,250	-1,9%
TICPE Modulation 2007	74,637	75,000	68,098	-6,902	-9,2%	-6,539	-8,8%
TICPE - Compensation lois MAPTAM et NOTRe	1,072	4,855	4,843	-0,012	-0,2%	3,772	351,9%
TICPE Formation professionnelle	38,952	38,952	38,882	-0,070	-0,2%	-0,070	-0,2%
TICPE Primes d'apprentissage	34,442	33,610	30,818	-2,792	-8,3%	-3,624	-10,5%
TICPE - Aide au recrutement d'apprentis	12,197	12,197	18,359	6,162	50,5%	6,162	50,5%
TICPE Ressource régionale pour l'apprentissage	23,358	23,162	23,681	0,519	2,2%	0,323	1,4%
<b>TOTAL TICPE</b>	<b>1 083,375</b>	<b>1 067,778</b>	<b>1 066,149</b>	<b>-1,629</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-17,226</b>	<b>-1,6%</b>

- Le montant des dotations de l'Etat en fonctionnement perçues en 2017 s'élève à 541,02 M€ soit -5,5% par rapport à 2016 :
- Le produit de la dotation globale de fonctionnement (DGF) a subi en 2017 une nouvelle baisse de -77,75 (après -73,27 M€ en 2016, -76,31 en 2015 et -30,20 M€ en 2014), au titre de la contribution de la Région à l'effort de redressement des finances publiques, et la dotation pour compensation d'exonérations de fiscalité a fait l'objet d'une suppression en LFI 2017 (-8,69 M€ en 2017).
- Les objectifs retenus pour la Région Ile-de-France, dans le cadre du fonds de transition pour le développement économique, ont été réalisés s'agissant du plancher de dépenses permettant d'obtenir les financements notifiés à hauteur de 55,05 M€. Ainsi sur les chapitres 909 et 939, ce sont +79,7 M€ supplémentaires par rapport au niveau des dépenses sur ce même périmètre en 2016 qui ont été constatés en 2017.

DOTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2016 (en M€)	BP 2017 (en M€)	CA 2017 (en M€)	Ecart CA 2017 / BP 2017 (M€)	Ecart CA 2017 / BP 2017 (%)	Evolution CA 2017 / CA 2016 (M€)	Evolution CA 2017 / CA 2016 (%)
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	554,902	478,886	477,149	-1,737	-0,4%	-77,753	-14,0%
Dotation générale de décentralisation (DGD)	8,820	8,820	8,820	0,000	0,0%	0,000	0,0%
Dotation pour compensation d'exonérations de fiscalité	8,694	0,000	0,000	0,000	0,0%	-8,694	0,0%
Dotation pour compensation des primes d'apprentissage	0,000	0,000	0,000	0,000	0,0%	0,000	0,0%
Fonds de transition pour le développement économique		55,060	55,058	-0,002	0,0%	55,058	
<b>TOTAL DOTATIONS</b>	<b>572,417</b>	<b>542,766</b>	<b>541,027</b>	<b>-1,739</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-31,389</b>	<b>-5,5%</b>

<sup>3</sup> Ce droit à compensation comprend les transferts relatifs au STIF, aux formations sanitaires et sociales, aux TOS, au patrimoine, à la formation professionnelle (VAE et AFPA), au forfait d'externat.

- Le total des recettes diverses de fonctionnement s'élève à **84,173 M€**, soit une sous-exécution de 117,12 M€ par rapport au budget primitif 2017.

Cette sous-exécution s'explique essentiellement par l'ajustement en budget supplémentaire des recettes dédiées à la formation professionnelle (-68,91 M€) et par une moindre réalisation sur les fonds européens au titre de la programmation 2014-2020 (-43,34 M€) :

- Concernant l'ajustement à la baisse des recettes dédiées à la formation professionnelle, celui-ci est lié à la comptabilisation en 2016 au lieu de 2017 du dernier acompte de 9,44 M€ au titre des financements du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnelle et au redimensionnement ainsi qu'au report en 2018 d'une partie du plan 500 000 formations pour un montant de 59,48 M€.
- Concernant la réalisation inférieure aux prévisions sur les fonds structurels européens, les inscriptions en dépenses étant diminuées à due concurrence par rapport à la prévision budgétaire, cette réalisation n'entraîne pas de conséquence sur les équilibres budgétaires régionaux.

RECETTES DIVERSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2016 (en M€)	BP 2017 (en M€)	CA 2017 (en M€)	Ecart CA 2017 / BP 2017 (M€)	Ecart CA 2017 / BP 2017 (%)	Evolution CA 2017 / CA 2016 (M€)	Evolution CA 2017 / CA 2016 (%)
RECETTES SUR CREANCES	0,000	0,000	0,000	0,000		0,000	
RECETTES DIVERSES (yc produits financiers)	145,104	205,470	88,375	-117,095	-57,0%	-56,729	-39,1%
Reversements du FSE Programmation 2007-2013	9,387	5,850	2,367	-3,483	-59,5%	-7,021	-74,8%
Fonds Européens - Programmation 2014-2020 - Marchés RIDF	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
Fonds Européens - Programmation 2014-2020 - Tiers bénéficiaires	0,688	48,240	4,895	-43,345	-89,9%	4,207	611,5%
Contribution des familles aux services de restauration et d'hébergement	20,860	11,949	10,391	-1,558	-13,0%	-10,469	-50,2%
Produit financiers	25,225	22,691	24,069	1,378	6,1%	-1,155	-4,6%
Divers fonctionnement	88,945	116,740	46,654	-70,086	-60,0%	-42,291	-47,5%
ICNE (à compter de 2008)	0,066	-4,178	-4,202	-0,024	0,6%	-4,269	-6427,0%
TOTAL RECETTES DIVERSES	145,171	201,292	84,173	-117,119	-58,2%	-60,998	-42,0%

- Une exécution de la section d'investissement (666,23 M€) à hauteur de 92,8 % de la prévision du budget primitif 2017 (718,43 M€) hors remboursement anticipé de créances :

- Les recettes fiscales de la section d'investissement ont été exécutées à hauteur de **343,71 M€** soit -10,5 % par rapport au budget :
  - En effet, le produit de la taxe sur la création de bureaux, commerces et entrepôts en Ile-de-France (TCB-IDF), issue de la refonte de la redevance « RCBCE », s'élève à 92,72 M€ pour un budget primitif de 130 M€ (soit -37,28 M€) et une exécution 2017 à 183,32 M€. Cette baisse du rendement peut être liée en partie à la publication tardive du décret d'application de la réforme mi-2017, mais les nouveaux barèmes de TCB devraient confirmer un moindre rendement par rapport à l'ancienne RCBCE.
  - Par ailleurs, la taxe d'aménagement et la taxe annuelle sur les surfaces de stationnement présentent finalement une sur-exécution respectivement de +3,08 M€ et de + 1,08 M€ par rapport au budget primitif 2017.
  - En revanche, les recettes issues de la modulation TICPE « Grenelle », en cohérence avec les régularisations évoquées, s'élèvent à 62,34 M€, soit -6,65 M€ par rapport au budget primitif (69 M€).

RECETTES FISCALES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2016 (en M€)	BP 2017 (en M€)	CA 2017 (en M€)	Ecart CA 2017/BP 2017 (M€)	Ecart CA 2017/BP 2017 (%)	Evolution CA 2017/ CA 2016 (M€)	Evolution CA 2017/ CA 2016 (%)
taxe sur la création de bureaux en Ile-de-France (TCB-IDF)	183,317	130,000	92,725	-37,275	-28,7%	-90,592	-49,4%
Taxe d'aménagement (TA) et reliquats d'anciennes taxes	52,445	40,000	43,081	3,081	7,7%	-9,363	-17,9%
Taxe annuelle sur les surfaces de stationnement (TASS)	66,627	65,000	66,087	1,087	1,7%	-0,540	-0,8%
Taxe additionnelle spéciale annuelle (TASA)	80,069	80,000	79,475	-0,525	-0,7%	-0,594	-0,7%
TICPE Grenelle	67,344	69,000	62,344	-6,656	-9,6%	-5,000	-7,4%
<b>TOTAL RECETTES FISCALES</b>	<b>449,802</b>	<b>384,000</b>	<b>343,713</b>	<b>-40,287</b>	<b>-10,5%</b>	<b>-106,089</b>	<b>-23,6%</b>

- Le produit de la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES), seule dotation de l'Etat inscrite en section d'investissement, est figé depuis 2008 à **86,089 M€**.
- La réalisation en matière de recettes diverses d'investissement est inférieure à la prévision budgétaire (**236,43 M€**, soit -161,91 M€ par rapport au budget primitif 2017) :
  - Cette sous exécution est principalement liée au report du remboursement anticipé de 150 M€ de créances de la SNCF et de la RATP, l'excédent constaté sur l'exécution 2016 permettant d'éviter cette mobilisation. Les remboursements constatés, à hauteur de 43,44 M€, correspondent aux échéanciers initialement convenus des prêts consentis aux villes nouvelles et aux opérateurs de transports.
  - Les autres recettes diverses d'investissement ont été exécutées à hauteur de 192,98 M€, soit une sous-exécution de -11,90 M€ par rapport au budget primitif. Cette réalisation inférieure aux prévisions s'explique notamment par l'exécution des recettes des fonds structurels européens, au titre de la programmation 2014-2020, qui, pour autant, comme en section de fonctionnement, est sans conséquence sur les équilibres financiers régionaux.
  - Le produit perçu au titre des amendes de police est quant à lui stable (63,92 M€) par rapport à l'exécution 2016 et à la prévision du budget primitif 2017. Le FCTVA connaît pour sa part une forte augmentation (+24,2 % par rapport à 2016), en lien avec la hausse des investissements régionaux, tout particulièrement dans les lycées.

RECETTES DIVERSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2016 (en M€)	BP 2017 (en M€)	CA 2017 (en M€)	Ecart CA 2017/BP 2017 (M€)	Ecart CA 2017/BP 2017 (%)	Evolution CA 2017/ CA 2016 (M€)	Evolution CA 2017/ CA 2016 (%)
RECETTES SUR CREANCES	44,227	193,450	43,445	-150,005	-77,5%	-0,782	-1,8%
RECETTES DIVERSES (yc produits financiers)	182,379	204,891	192,984	-11,907	-5,8%	10,605	5,8%
Amendes de police	63,861	63,861	63,924	0,063	0,1%	0,063	0,1%
FCTVA	77,785	77,800	96,617	18,817	24,2%	18,832	24,2%
Fonds Européens - Programmation 2014-2020 - Tiers bénéficiaires	0,000	21,755	0,235	-21,520	-98,9%	0,235	
Divers investissement	40,732	41,475	32,207	-9,268	-22,3%	-8,525	-20,9%
<b>TOTAL RECETTES DIVERSES</b>	<b>226,605</b>	<b>398,341</b>	<b>236,429</b>	<b>-161,912</b>	<b>-40,6%</b>	<b>9,823</b>	<b>4,3%</b>

## 1.2. Des dépenses maîtrisées et qui privilégient l'investissement

### 1.2.1. Des dépenses en hausse pour l'investissement et en baisse pour le fonctionnement

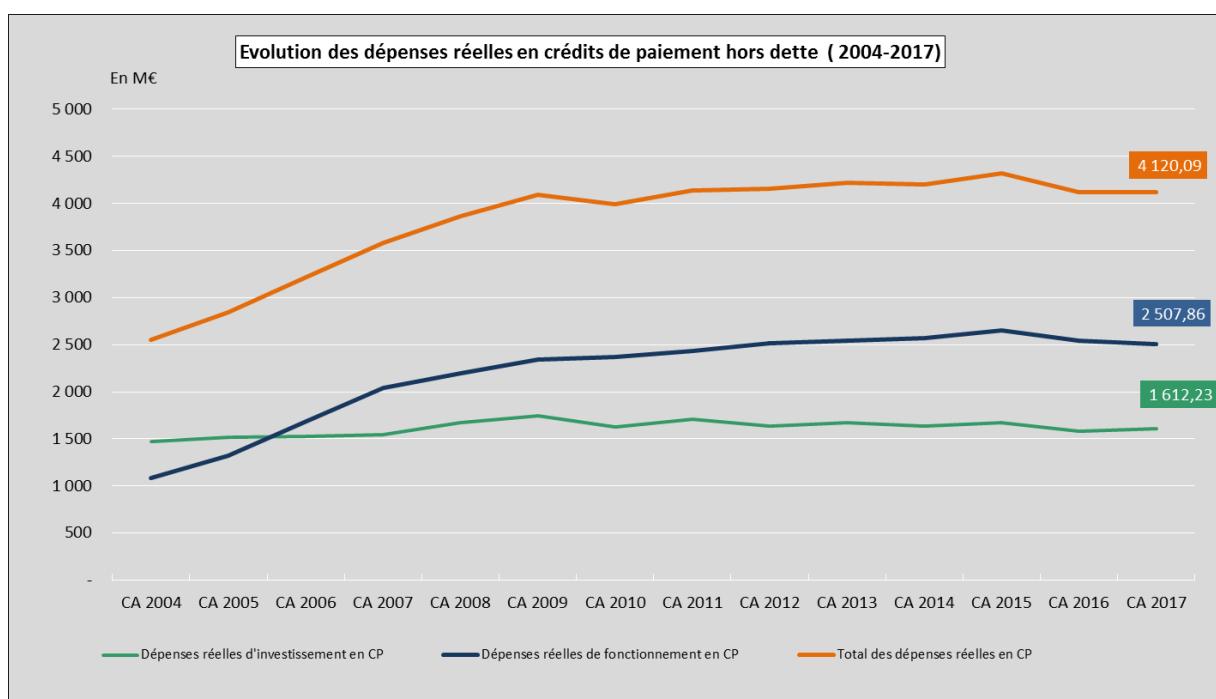
**Le montant des dépenses réelles** réalisées en 2017 (y compris les chapitres financiers<sup>4</sup>) s'élève au total à 4 785,37 M€, en hausse par rapport au résultat constaté sur l'exercice 2016 (+60,61 M€, soit +1,3 %). L'exécution en fonctionnement s'établit à 2 635,61 M€ (soit 55,1 % du total des dépenses réelles) et l'exécution en investissement à 2 149,47 M€ (44,9 % du total des dépenses réelles).

L'exécution, rapportée aux 5 250,50 M€ ouverts au BP, correspond à un taux d'exécution de 91,1 %. Ce taux s'établit à 91,4 % si les crédits du FEADER exécuté par l'ASP sont retirés.

**Hors chapitres financiers, les crédits de paiement s'élèvent à 4 120,09 M€, en baisse de -0,57 M€ soit -0,01 % par rapport à l'exécution constatée en 2016 :**

- les crédits de paiement de fonctionnement représentent 2 507,86 M€, soit une baisse de -35,09 M€ par rapport au CA 2016 (2 542,95 M€) ;
- les crédits de paiement d'investissement s'établissent à 1 612,23 M€, soit une hausse de 34,52 M€ par rapport au CA 2016 (1 577,71 M€).

Comme l'indique le graphique *infra*, jamais depuis 2004, année marquée par une nouvelle étape majeure en matière de décentralisation, les crédits de paiement de fonctionnement mandatés n'avaient diminué deux années consécutives.



### 1.2.2. Des dépenses sectorielles en phase avec les priorités de l'exécutif

**Hors chapitres financiers, les dépenses régionales s'établissent à 4 120,09 M€ en 2017.**

<sup>4</sup> Le total relatif aux chapitres financiers s'entend hors opérations sur ligne de crédits à long terme sur encours variable (cf. chapitre 923 – Dettes et autres opérations financières de l'annexe règlementaire M71).

**Alors que les dépenses réelles du Conseil régional progressaient de +1,6 % par an entre 2010 et 2015, elles ont diminué de 4,7 % entre 2015 et 2016 et sont stables entre 2016 (4 120,66 M€) et 2017 (4 120,09 M€), cette stabilité masquant une nouvelle baisse des dépenses de fonctionnement et une augmentation des dépenses d'investissement.**

TABLEAU RECAPITULATIF - LES DEPENSES RÉELLES HORS CHAPITRES FINANCIERS

SECTEURS	CA 2016	CA 2017
<b>FONCTIONNEMENT INSTITUTION REGIONALE (hors ADL)</b>	185,813	192,116
Patrimoine, moyens généraux et communication	54,064	58,717
- Patrimoine	37,138	39,522
- Communication	4,509	5,394
- Services informatiques	12,417	13,800
Agents du siège et groupe d'élus	131,749	133,399
<b>PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES</b>	439,975	450,682
dont : - Agents du siège et groupe d'élus	131,749	133,399
- Agents des lycées (ADL)	308,226	317,283
<b>ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES</b>	2,387	3,305
<b>CITOYENNETÉ</b>	7,166	4,112
<b>ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ</b>	1 009,395	1 068,977
dont : - Enseignement du second degré hors ADL	701,169	751,695
- dont Agents des lycées	308,226	317,283
<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>	82,628	67,396
<b>TOURISME</b>	22,285	18,464
<b>SPORT ET LOISIRS</b>	51,643	72,635
<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTE</b>	232,241	211,969
dont : - Formations sanitaires et sociales	191,040	193,399
<b>TRANSPORTS ET MOBILITÉS</b>	1 265,395	1 229,995
dont : - Transport en commun	1 167,670	1 148,680
- Mobilités	88,495	74,983
- Transports de marchandise en site propre	9,230	6,332
<b>SÉCURITÉ</b>	15,893	16,829
<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b>	49,500	32,761
<b>LOGEMENT</b>	142,940	111,276
<b>FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE</b>	620,760	590,300
dont : - Formation professionnelle	320,084	315,217
- Apprentissage	278,641	264,258
- Emploi	22,035	10,825
<b>CULTURE</b>	75,009	70,418
<b>AMENAGEMENT</b>	95,689	71,414
<b>COOPÉRATION INTERRÉGIONALE</b>	0,497	-
<b>ENVIRONNEMENT</b>	85,559	75,872
<b>RURALITE</b>	13,281	10,510
<b>AGRICULTURE</b>	6,710	26,267
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, TIC</b>	97,664	153,264
dont : - Développement économique	56,379	94,696
- Innovation	32,055	44,608
- Technologie de l'information et de la communication	9,230	13,960
<b>RECHERCHE</b>	56,750	81,044
<b>FONDS STRUCTURELS EUROPEENS</b>	1,452	11,069
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES (hors chapitres financiers) (4)</b>	4 120,657	4 120,089

(1) Les montants par secteur sont présentés en référence à la nomenclature budgétaire en vigueur lors de l'exercice 2017.

(2) Les pourcentages d'augmentation sont calculés à compter de la première année d'inscription significative des crédits (ainsi 2006 pour le poste agents des lycées).

(3) Les données relatives aux agents des lycées (ADL) sont doublement présentées à des fins informatives, sur les secteurs "Personnel et Ressources humaines" et "Enseignement du secondaire", mais ne sont comptabilisées qu'une seule fois.

(4) Y compris remises gracieuses et admissions en non valeur.

Données au périmètre de la nomenclature de 2017.

## A. Les autorisations de programme et d'engagement

### • **Les autorisations de programme**

Sur les 2 002,36 M€ d'autorisations de programme ouvertes au budget primitif 2017, **1 823,36 M€** ont été affectés au cours de l'exercice, soit un taux d'exécution de 91,1 % (93,5 % hors fonds européens).

Ce niveau d'affectation, qui dépasse le précédent pic de 1 682,3 M€ atteint en 2011, s'inscrit en hausse de +299,56 M€ par rapport au niveau des affectations 2016, soit +119,7 % y compris fonds européens. Il traduit l'ambition de la présente mandature de refaire de l'échelon régional une collectivité d'investissement.

Certains secteurs présentent des montants affectés en évolution par rapport au compte administratif 2016 et témoignent de la volonté de l'exécutif de préparer l'avenir, en faisant notamment de l'Ile-de-France une région attractive et décarbonnée.

Ainsi, sur le **secteur des transports**, **690,67 M€** ont été affectés, soit une progression de +119,56 M€ par rapport au compte administratif 2016, soit +20,9 %, pour un taux d'exécution de 94,7 %.

Plusieurs programmes se distinguent car ils ont fait l'objet de volumes d'affectations d'envergure en raison d'une hausse notable des besoins qui ont conduit à un dépassement du niveau de 2016 :

- **le programme « Liaisons ferroviaires » a mobilisé 363,36 M€ d'autorisations de programme**, soit +217,75 M€ par rapport aux affectations 2016 afin de financer :
  - la poursuite de travaux du T12 Express pour 179 M€ correspondant à près de la moitié des financements régionaux prévus sur ce projet conformément au protocole cadre adopté par délibération CR 2017-64 du 9 mars 2017 ;
  - la poursuite de la réalisation du prolongement du RER E Eole à l'ouest avec une enveloppe au titre des travaux de 107,26 M€ ;
  - la modernisation du réseau ferroviaire et des gares pour 47,25 M€ ;
  - l'adaptation des infrastructures liées au déploiement des nouveaux matériels roulants sur les lignes Transilien J, P, N et R avec 16,70 M€ ;
  - la poursuite des travaux d'électrification de la ligne ferroviaire Paris Troyes pour la section Gretz-Troyes et Longueville-Provins conformément au protocole de financement adopté en mars 2017 (CR 2017-64).
- **le programme « Liaisons tramways » pour lequel 79,30 M€ ont été affectés**. La Région a mis en place les financements relatifs aux tranches de travaux des opérations suivantes :
  - le tramway T9 Paris – Orly ville avec une affectation de 52,50 M€ ;
  - le prolongement du tramway T1 à l'ouest vers Asnières Colombes à hauteur de 5,33 M€ ;
  - le tramway T3 à l'ouest vers la porte Dauphine pour 4,41 M€ ;
  - le prolongement du tramway T8 au sud pour 1,7 M€ ;
  - le prolongement du tramway T1 à l'est pour 3 M€.
- **le programme « Accessibilité du réseau»** a fait l'objet en 2017 d'affectations d'autorisations de programme à hauteur de 40 M€ alors que 20 M€ avaient été votés au budget primitif avec un double objectif :
  - suivre l'accélération des travaux de mise en accessibilité des gares du réseau de référence de la SNCF, dans le cadre de la convention quinquennale pour la période 2017-2021 et de la convention annuelle n°1, adoptée par délibération n°CR 2017-171, relative à la réalisation de la deuxième tranche de financement des études et des travaux ;

- solder la première tranche de la convention de financement tripartite adoptée par la délibération n° CP 12-424, fixant à 129,5 M€ le total de la participation régionale à ce stade. A ce jour, 40 gares ont été rendues accessibles et 29 autres sont en travaux.
- **le programme « Métro »** a fait l'objet d'affectations à hauteur de 73,12 M€ destinées notamment au prolongement du la ligne 11 de Mairie des Lilas à Rosny Bois Perrier.
- **le programme « Aménagement des infrastructures de voirie départementale »** a fait l'objet d'une affectation de 49,55 M€ d'autorisations de programme sur une dotation de 14 M€ afin de financer des opérations du plan régional « anti-bouchons » et « pour changer la route » avec notamment le soutien aux travaux de réaménagement de la RD1 entre Clichy et Levallois-Perret (92), l'aménagement du demi-diffuseur sur l'A86 au Plessis-Robinson, la réalisation d'une première phase de l'avenue du Parisis (95), la création de la voie nouvelle entre Sartrouville et Montesson (78) et le réaménagement de la Patte d'Oie d'Herblay (95). Cette dotation marque un renforcement notable de l'intervention de la Région qui mobilise les dispositifs existants pour agir contre les bouchons et contre la congestion routière.
- **le programme « Aménagements des infrastructures de voirie nationale »** a fait l'objet d'une affectation de 16,5 M€ d'autorisations de programme au titre des différentes actions du CPER 2015-2020 dont 11,3 M€ afin de lancer les travaux du contournement est de Roissy (77 et 95) et de poursuivre les travaux d'élargissement de la RN104 entre l'A14 et la RN4 et de réaménager le carrefour dit « de l'obélisque » sur la RN 36 (77).

De même, sur le **secteur de l'enseignement du second degré** 479,57 M€ ont été affectés en 2017 contre 398,18 M€ en 2016, soit une progression du montant d'affectations de +81,38 M€ par rapport au compte administratif 2016 et un taux d'exécution de 95,1 %.

Sur le **programme « Rénovation des lycées publics »**, les affectations de 2017 ont permis de financer notamment les travaux relatifs à :

- trois rénovations de lycées : la rénovation globale du lycée Voillaume à Aulnay-sous-Bois (93) (35 M€), la restructuration d'ensemble et l'extension du lycée Gabriel Péri à Champigny-sur-Marne (94) (25,28 M€) et la restructuration globale et l'extension du lycée Darius Milhaud au Kremlin-Bicêtre (94) (36,4 M€) ;
- deux opérations ciblées : la restructuration des services de restauration des lycées Jean Monnet à la Queue-les-Yvelines (78) (5,36 M€) et Vincent Van Gogh à Aubergenville (78) (4,2 M€) ;
- deux rénovations simples : les lycées Antoine de Saint-Exupéry à Créteil (94) (3,31 M€) et Arago à Paris (75) (6,43 M€).

Par ailleurs, des affectations ont été réalisées en faveur des études pour un montant de 15,89 M€ correspondant à un volume d'investissement de 90,30 M€ pour des nouvelles opérations de rénovations de lycées :

- la reconstruction du lycée Marcel Cachin à Saint-Ouen (93) (8,27 M€) ;
- l'extension de capacité du lycée Georges Brassens à Courcouronnes (91) (3,52 M€) ;
- la rénovation de la demi-pension et l'extension de capacité du lycée François Couperin à Fontainebleau (77) (2,41 M€) ;
- la rénovation du bâtiment ateliers du lycée Adrienne Bolland à Poissy (78) (1,69 M€).

Enfin, 6,20 M€ ont été affectés en faveur des opérations de rénovation thermique et d'efficacité énergétique, dont 4,03 M€ pour le lycée de l'Essouriau aux Ulis (91).

Sur le **programme « Construction des lycées neufs »**, les affectations 2017 à hauteur de 91,52 M€ ont permis de financer la construction d'une extension et la restructuration des ateliers du lycée de l'aéronautique de Cerny (91) pour 34,48 M€, la construction du lycée de Lognes (77) pour 32,96 M€, la construction de l'internat du lycée Marcelin Berthelot à Pantin (93) pour 7,77 M€

et de lancer les actions préparatoires à l'opération de construction d'un lycée neuf à Vincennes (94) pour 3 M€. Les études relatives à trois nouvelles opérations ont été lancées pour le lycée Les Pierres Vives à Carrières-sur-Seine (78), le lycée Pauline Rolland à Chevilly-Larue (94) et le lycée neuf à Cormeilles-en-Parisis (95).

**Les cités mixtes** ont également fait l'objet d'affectations importantes, dont 40,23 M€ pour le lycée Paul Valéry à Paris 12<sup>ème</sup> ou 15,3 M€ pour le lycée Janson de Sailly à Paris 16<sup>ème</sup>.

Pour garantir les meilleures conditions de formation pour les **apprentis** et les étudiants des **formations sanitaires et sociales**, les affectations d'autorisation de programme 2017 ont également été supérieures aux affectations 2016 pour ces deux secteurs : 28 M€ contre 20,41 M€ pour le premier, 3,52 M€ contre 2,25 M€ pour le second.

Après avoir vu son action renforcée par une augmentation significative de son budget en 2016 qui est passé de 69 M€ au BP 2015 à 96,50 M€ au BP 2016 en raison de l'opération du Campus Condorcet<sup>5</sup>, le **secteur de l'enseignement supérieur** s'établit à 49,09 M€ dont :

- la réhabilitation – restructuration de la caserne Lourcine afin d'accueillir les étudiants de l'école de droit de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (6,42 M€) ;
- la construction de l'extension du bâtiment dit du Landy 2 du CNAM (25,97 M€) ;
- le réaménagement du bâtiment des collections de paléontologie et rénovation de la galerie du MNHN (3 M€) ;
- la restructuration de l'ENVA (8 M€) pour une première phase de travaux.

Conformément à l'objectif de soutien accru à l'activité économique en réponse à la création, en loi de finances pour 2017, d'un fonds de transition pour le développement économique, le **secteur du développement économique, de l'innovation et des TIC** présente un volume d'affectations de 130,32 M€, soit une progression de +28,14 M€ par rapport au compte administratif 2016, (+27,5 %) et un taux d'exécution de 94,2 %.

Ces affectations sont concentrées sur les programmes suivants :

- programme « Soutien à la création et au développement des entreprises » : un montant de 38,81 M€ a permis une augmentation de capital à hauteur de 16,4 M€ du fonds régional de co-investissement Paris Région venture funds (ex-FRCI) qui a porté le montant du capital à 33,4 M€, ce fonds permet des prises de participation dans de jeunes entreprises franciliennes. Les prêts d'amorçage (5 M€), les fonds de prêt d'honneur (11,41 M€) ont permis de financer des entreprises technologiquement innovantes. L'affectation de 4 M€ à BPI France permet de financer 20 M€ de projets annuels d'un montant moyen de 30 K€ ;
- programme « Soutien à l'industrie et aux autres services » : un montant de 32,12 M€ a été mobilisé au bénéfice des entreprises lauréates du dispositif PM'up. Après avoir été profondément remaniée en 2016, l'aide a connu en 2017 son plus haut niveau d'activité depuis sa création avec 203 nouveaux bénéficiaires. Les entreprises bénéficiaires prévoient de créer plus de 6 000 emplois. Une nouvelle évolution du dispositif a été adoptée en 2017 afin d'assouplir les critères pour intégrer les spécificités des structures de l'économie sociale et solidaire et en particulier des structures d'insertion par l'activité économique (taux de prise en charge des investissements supérieur, possibilité de soutenir des recrutements sur des statuts non cadre) ;
- programme « Soutien à l'innovation » : une enveloppe de 22,58 M€ a permis de soutenir les projets de recherche et développement des entreprises via le dispositif Innov'up (14,96 M€), la création de nouveaux lieux d'innovation (5,22 M€), et de lancer le

<sup>5</sup> Pour mémoire une dotation exceptionnelle de 75 M€ en autorisations de programme a été mobilisée pour permettre le lancement de l'appel d'offres travaux de la bibliothèque de recherche ou "Grand Équipement Documentaire" (GED) du Campus Condorcet à Aubervilliers.

- programme Smart Région Initiative via de nouveaux outils et services numérique innovants à destination des Franciliens (2 M€) ;
- programme « Soutien aux pôles de compétitivité » : un montant de 19,16 M€ a été mobilisé pour des projets de recherche collaboratifs associant grandes entreprises, ETI, PME et laboratoires de recherche.

Par ailleurs, 13,46 M€ ont été affectés au titre de l'aide aux projets d'infrastructures haut débit notamment et des espaces de travail collaboratifs.

De même, **le secteur de l'agriculture** a connu une progression de 2,2 M€ (+ 37,4 %) du niveau de ses autorisations de programme affectées, pour un taux d'exécution de 124,6 %.

Autre secteur éligible au fonds de transition pour le développement économique du fait de son rattachement au chapitre 909, **le secteur de la recherche** a bénéficié de 30,50 M€ d'autorisations de programme affectées en 2017 contre 19,85 M€ au compte administratif 2016, soit +10,65 M€ (53,7 %) avec notamment une progression du soutien aux domaines d'intérêt majeur (DIM) de plus de +3 M€ entre 2016 et 2017 et au dispositif SESAME de +3 M€ également. Le taux d'exécution y a été de 100 %.

Dernier secteur concerné par ce fonds de transition, **le tourisme** a vu une progression de 1,4 M€ (+42,8 %) de ses autorisations de programme affectées pour atteindre 4,68 M€.

Une région attractive est également une région verte et décarbonnée. C'est pourquoi, sur le nouveau **secteur environnement** 60,42 M€ ont été affectés en 2017 contre 50,45 M€ en 2016 (à périmètre identique) correspondant à une progression de +9,97 M€, soit +19,8 %. Des premières affectations ont notamment été effectuées au bénéfice du Plan Vert ou de l'aide au renouvellement de véhicules utilitaires des artisans et des TPE. Un montant de 26,12 M€ a par ailleurs été affecté au bénéfice des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Au-delà, pour garantir un développement aussi harmonieux et durable que possible du territoire régional, 66,03 M€ ont été affectés en 2017 sur le secteur **aménagement**, ce qui représente une progression de +28,82 M€, soit +77,5 % par rapport au compte administratif 2016. La montée en charge du dispositif « Cent quartiers innovants et écologiques », voté dans son principe par l'assemblée régionale le 17 mars 2016 et dans sa mise en œuvre le 16 juin 2016, explique cette progression remarquable de l'investissement sur ce secteur. Ainsi, 40,44 M€ ont été affectés en 2017 contre 12,64 M€ en 2016 en faveur des quartiers lauréats retenus.

Par ailleurs, 22,61 M€ ont été affectés au titre des contrats d'aménagement régionaux sur le budget d'investissement de ce secteur, auxquels se rajoutent 8,78 M€ d'actions territorialisées en provenance d'autres secteurs.

Dans ce cadre, la lutte contre les fractures territoriales n'a pas été oubliée, à travers les actions spécifiques au bénéfice des zones rurales et des « quartiers » en difficulté.

Ainsi, le secteur **ruralité** a vu ses autorisations de programme affectées atteindre 15,22 M€, en quasi-stabilité (-0,29 M€) par rapport au compte administratif 2016.

De même, **en matière de renouvellement urbain**, le volume d'affectation a progressé de 4,61 M€ par rapport à 2016, suite à la signature de la nouvelle convention signée avec l'ANRU dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) début 2017. La mise en œuvre retardée du NPNRU, due notamment à la finalisation de son financement entre l'Etat et ses partenaires, et aux délais inhérents à la conclusion de conventions pluriannuelles par l'ANRU après la phase préalable des protocoles de préfiguration, n'a toutefois pas permis d'exécuter une grande partie des autorisations ouvertes au budget primitif 2018.

Sur le **secteur du logement**, 78,60 M€ ont été affectés en 2017 contre 94,50 M€ au compte administratif 2016. L'exercice a notamment été marqué par de moindres affectations que prévu concernant le logement des jeunes et des apprentis du fait du refus de l'Etat d'agrérer certaines opérations.

Pour 2017, le montant total des affectations relatives aux subventions au titre du programme « Développement du parc locatif social s'est élevé à 48,05 M€. Les actions budgétaires en faveur des logements sociaux (PLUS) et très sociaux (PLAI) ont connu des taux de consommation élevés ; celle en faveur du logement social intermédiaire (PLS) a été moindre compte tenu du fait que le soutien régional en faveur du logement intermédiaire a été rétabli au budget 2016 après avoir été supprimé les années précédentes. Les opérateurs ont dû s'adapter pour pouvoir déposer des demandes dans le courant de l'exercice.

Sur le **secteur de la sécurité**, 22,42 M€ ont été affectés en augmentation de +4,15 M€, soit +22,7 %, par rapport au compte administratif 2016, pour un taux d'exécution de 97,2 %. Les affectations relatives à la sécurité dans les lycées représentent un montant total d'autorisations de programme de 13,09 M€ contre 10,42 M€ en 2016. L'augmentation au titre des aides à l'équipement en vidéo surveillance est à noter avec une progression de +3,65 M€ en 2017 suite à la mise en place du bouclier de sécurité par la Région afin de soutenir les communes et leurs groupements dans la mise en place d'équipements de vidéo protection pour lutter contre la délinquance de voie publique.

De même, **l'investissement dans le secteur de la culture** a progressé tant en termes de taux d'exécution (91 % contre 75 %) que de montant (37,02 M€ contre 24,58 M€). Cela représente une augmentation de +50,6 % dans la mise en œuvre de l'engagement d'augmenter de 20 % l'ensemble des crédits de culture sur la durée de la mandature.

Le secteur des **sports et loisirs** a pour sa part connu une augmentation de 4,24 M€ du niveau de ses autorisations de programme affectées, soit +15,4 %, à 31,70 M€. L'exécution dans ce secteur a toutefois été pénalisée par la création plus tardive que prévue de la Société de livraison des jeux olympiques, qui a conduit à l'absence d'affectation, tant en investissement qu'en fonctionnement, au bénéfice de cette dernière.

Après une année 2016 de refonte des dispositifs, les autorisations de programme de l'**action internationale** ont été exécutées à 1,4 M€ (+0,76 M€).

Le **secteur des fonds structurels européens** a pour sa part fait l'objet d'une réorganisation d'envergure en termes de moyens humains et budgétaires afin de répondre aux enjeux de gestion et de transparence sur ce secteur. A cet égard, 48,66 M€ ont été affectés en 2017 contre 16,17 M€ en 2016, soit une progression remarquable de +32,5 M€ (+201 %).

Enfin, sur le **secteur patrimoine et moyens généraux**, la progression de +11,31 M€ par rapport à l'exercice 2016 correspond à l'investissement nécessaire afin d'accompagner les emménagements sur Influence 1, le lancement du concours du socle d'Influence 2, à l'acquisition de mobilier, d'équipements et de matériel techniques (de sécurité, audio-visuel, de programmation des salles de réunions) des nouveaux locaux et également afin de financer les marchés de travaux de remise en état des locaux libérés par la Région, conformément aux baux signés par les exécutifs précédents. Ces affectations viennent par ailleurs en grande partie se substituer à des affectations qui auraient été rendues nécessaires en cas de maintien dans les anciens locaux, du fait de la vétusté d'un grand nombre d'installations et d'équipements.

TABLEAU RECAPITULATIF - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SECTEURS	BP	BS + VIREMENTS DE CRÉDITS	BUDGET OUVERT	AFFECTATIONS	ECART / BP	Taux d'exécution / au BP	BS + DM + VIREMENTS DE CRÉDITS	BUDGET OUVERT	AFFECTATIONS	ECART / BP	Taux d'exécution / au BP	Evolution CA 2017 / 2016		
												en M€	en %	
<b>EQUIPEMENT DE L'INSTITUTION</b>	8,33	-	8,33	7,24	-1,09	86,9%	21,48	0,60	22,08	21,82	0,35	101,6%	+ 14,59 201,6%	
dont : Patrimoine et moyens généraux	2,30	2,30	1,56	-0,74	67,8%	13,00	13,00	12,87	-0,13	99,0%	+ 11,31 727,3%			
- Communication	0,30	0,20	-0,10	66,7%	0,28	0,28	0,28	0,26	-0,02	94,0%	+ 0,06 31,6%			
- Services informatiques	5,63	5,39	-0,25	95,6%	8,00	0,60	8,60	0,60	0,00	107,5%	+ 3,21 59,6%			
- Ressources humaines	0,10	0,09	-0,01	94,0%	0,20	0,20	0,20	0,09	0,11	47,0%				
<b>ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES</b>	2,10	2,10	0,65	-1,45	30,8%	2,00	0,34	2,34	1,40	-0,60	70,1%	+ 0,76 117,0%		
<b>CITOYENNETÉ</b>	0,80	-	-0,80	-	0,80	0,80	0,80	0,15	-0,65	18,8%	+ 0,15 + 0,15			
<b>ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ</b>	401,50	-0,13	401,37	398,18	-3,31	99,2%	504,50	-2,80	501,70	479,57	-24,93	95,1%	+ 81,38 20,4%	
<b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>	96,50	96,50	100,0%	50,70	50,70	100,0%	50,70	49,09	-1,61	96,8%	-47,41 -49,1%			
<b>TURISME</b>	4,00	4,00	3,28	-0,72	82,0%	6,00	6,00	4,68	-1,32	78,1%	+ 1,40 42,8%			
<b>SPORT ET LOISIRS</b>	29,55	29,55	27,46	-2,08	93,0%	46,60	-0,37	46,23	31,70	-14,90	68,0%	+ 4,24 15,4%		
<b>DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTÉ</b>	17,15	17,15	14,38	-2,77	83,8%	19,95	-0,91	19,04	14,38	-5,57	72,1%	+ 0,00 0,0%		
dont : Formations sanitaires et sociales	3,50	3,50	2,25	-1,25	64,4%	4,50	4,50	3,52	0,98	78,3%	+ 1,27 56,2%			
<b>TRANSPORTS ET MOBILITÉS</b>	600,00	-	600,00	571,10	-28,90	95,2%	729,00	690,67	-38,33	94,7%	+ 149,56 20,9%			
dont : Transport en commun de voyageurs	475,90	-5,51	470,39	454,60	-21,30	95,5%	630,00	-26,01	603,99	571,86	-58,14	90,8%	+ 117,25 25,8%	
- Mobilités	116,60	5,51	122,11	112,33	-4,27	96,3%	74,50	26,01	100,51	97,77	23,27	131,2%	-14,56 -13,9%	
- Transports de marchandises en site propre	7,50	7,50	4,17	-3,33	55,6%	24,50	24,50	21,04	3,46	85,9%	+ 16,87 40,47%			
<b>SÉCURITÉ</b>	18,79	0,13	18,92	18,27	-0,52	97,2%	21,00	2,80	23,80	22,42	1,42	106,7%	+ 4,15 22,7%	
<b>POLOGIQUE DE LA VILLE</b>	15,00	-	-15,00	0,0%	15,00	15,00	15,00	4,61	-10,39	30,8%	+ 4,61 + 4,61			
<b>LOGEMENT</b>	110,70	110,70	94,50	-16,20	85,4%	80,10	80,10	78,60	-1,50	98,1%	-15,90 -16,2%			
<b>FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE, EMPLOI</b>	26,00	-	26,00	20,41	-5,59	78,5%	28,00	28,00	28,00	100,0%	+ 7,59 37,2%			
dont : Formation professionnelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+ 0,00 + 0,00			
- Apprentissage	26,00	26,00	20,41	-5,59	78,5%	28,00	28,00	28,00	28,00	100,0%	+ 7,59 37,2%			
- Emploi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+ 0,00 + 0,00			
<b>CULTURE</b>	32,76	32,76	24,58	-8,18	75,0%	40,69	-2,83	37,86	37,02	-3,67	91,0%	+ 12,45 50,0%		
<b>AMÉNAGEMENT</b>	57,33	-0,60	56,73	37,20	-20,13	64,9%	53,90	12,31	66,21	66,03	12,13	122,5%	+ 28,82 77,5%	
<b>COOPÉRATION INTERRÉGIONALE</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+ 0,00 + 0,00		
<b>ENVIRONNEMENT</b>	63,53	63,53	50,45	-13,08	79,4%	86,58	-10,57	76,01	60,42	-26,16	69,8%	+ 9,97 19,8%		
<b>RURALITÉ</b>	15,30	0,60	15,90	15,51	0,21	101,4%	17,00	0,77	17,77	15,22	-1,78	89,6%	-0,29 -1,9%	
<b>AGRICULTURE</b>	5,50	0,80	6,30	5,89	0,39	107,2%	6,50	1,60	8,10	8,10	1,60	124,6%	+ 2,20 31,7%	
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION, TIC</b>	104,60	-0,43	104,18	102,17	-2,43	97,7%	138,39	138,39	130,32	-8,07	94,2%	+ 28,14 27,5%		
dont : Développement économique	62,60	-0,43	62,18	62,16	-0,44	99,3%	79,39	-0,40	78,99	75,12	-4,27	94,6%	+ 12,96 20,5%	
- Innovation	29,50	29,50	29,50	10,51	-1,99	84,1%	17,00	0,40	42,40	41,74	-0,26	99,4%	+ 12,24 41,5%	
- Technologies de l'information et de la communication	12,50	22,03	19,85	-2,55	88,6%	30,51	30,51	30,51	30,50	-0,01	13,46	-3,54	+ 2,95 28,8%	
<b>RECHERCHE</b>	22,40	-0,38	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+ 10,65 53,7%	
<b>FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS</b>	69,76	69,76	16,165	-53,59	23,2%	103,66	-	103,66	48,660	-55,00	46,9%	+ 32,50	201,0%	
<b>TOTAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>	1 701,59	1 701,59	1 533,80	-177,79	89,6%	2 002,36	0,94	2 003,30	1 823,36	-178,99	91,1%	+ 299,56 19,7%		
<b>TOTAL HORS FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS</b>	1 631,83	1 631,83	1 507,63	-124,20	92,4%	1 898,70	0,94	1 899,64	1 774,70	-123,99	93,5%	+ 267,07 17,7%		

Données au périmètre de la nomenclature de 2017.

- ***Les autorisations d'engagement***

Les autorisations d'engagement 2017 s'élevaient à 2 198,20 M€ après prise en compte des autorisations d'engagement ouvertes dans le cadre de la délibération n° CR 2017-138 portant budget supplémentaire (BS) (+6,60 M€). Le total affecté en cours d'exercice s'établit à 2 064,69 M€, soit un taux de réalisation de 94,2 % des crédits ouverts au budget primitif (96,5 % hors fonds européens), en baisse de -157,60 M€, soit -7,1 % par rapport au compte administratif 2016. Cette diminution s'inscrit dans la stratégie d'amaigrissement du fonctionnement porté depuis fin 2015 par le nouvel exécutif.

Six secteurs présentent une sur-exécution par rapport au budget primitif, dont trois émergeant sur le chapitre 939 éligible au fonds de transition pour le développement économique – développement économique, agriculture, recherche. Les trois autres secteurs concernés sont les formations sanitaires et sociales, l'enseignement supérieur et la ruralité.

En revanche, du fait des à-coups du plan 500 000 formations, le secteur de la formation professionnelle – apprentissage – emploi présente une baisse du volume d'affectation.

Au sein de ce secteur, la formation professionnelle présente un niveau d'exécution de 281,04 M€, soit un taux d'affection de 92,5 %. Les affectations sur les principaux dispositifs se sont effectuées comme suit :

- 26,52 M€ sur le programme accès à l'information et à l'orientation, soit un taux d'exécution de 98,6 %, dont 4,71 M€ au titre de la gratuité des transports pour les jeunes en insertion ;
- 52,98 M€ sur le programme « Mesures d'insertion professionnelle », soit un taux d'exécution de 94 %, dont 44,44 M€ pour le dispositif accès aux savoirs de base ;
- 93,23 M€ sur le programme « Formations qualifiantes et métiers », soit un taux d'exécution de 90 % ;
- 2,97 M€ sur le programme « Formation des salariés », soit un taux d'exécution de 148 % ;
- 107,09 M€ sur le programme « Rémunérations des stagiaires et frais annexes », soit un taux d'exécution de 92 %.

Les affectations au titre de l'apprentissage sont en baisse de -30,61 M€ par rapport au budget primitif 2017 avec une réalisation de 237,61 M€ et de -21,02 M€, soit -8,1 %, par rapport au compte administratif 2016 :

- la baisse de -13,91 M€ sur le programme « Qualification par l'apprentissage » (203,11 M€ de crédits affectés) s'explique par le fait que la collecte globale de la taxe d'apprentissage a évolué de façon positive par rapport à 2016 ce qui permet à la Région de maîtriser ses dépenses de fonctionnement de CFA, le budget de ceux-ci étant en légère hausse, et de financer la formation d'un plus grand nombre d'apprentis et pré-apprentis ;
- la baisse de 7,1 M€ sur le programme « Indemnités compensatrices versées aux employeurs d'apprentis » (34,50 M€ de crédits affectés) s'explique par la baisse du nombre de primes versées aux employeurs d'apprentis de 23 756 en 2016 à 22 900 en 2017. Pour mémoire, le nombre de primes versées chaque année par la Région est en baisse continue depuis la mise en œuvre de la réforme nationale intervenue en 2014 : 88 044 primes en 2014, 42 171 primes en 2015, 31 260 primes en 2016, 22 900 primes en 2017. Cela est dû à la baisse du périmètre des entreprises éligibles centré sur les petites entreprises qui, d'une part, sollicitent moins leurs primes que les entreprises plus importantes et d'autre part recrutent moins d'apprentis depuis plusieurs années.

Sur le secteur transport et mobilité, la baisse de -30,8 M€ de l'exécution s'explique par les nouvelles modalités de financement de la carte Imagine R. En 2017, il a été mis fin au financement du surcoût lié au « dézonage » des cartes Imagine R dans la mesure où celui-ci est désormais homogène avec les tarifs du Pass Navigo, dont le tarif unique est désormais financé par des

recettes *ad hoc* bénéficiant directement à Ile-de-France Mobilités, conformément à l'accord signé avec l'Etat en juin 2016. Ce secteur présente un taux d'affectation élevé, à 99,8 %.

**D'autres secteurs ont vu le montant des autorisations d'engagement diminuer, notamment ceux faisant appel à des organismes associés dont l'activité a continué d'être rationalisée.**

Tel est notamment le cas du secteur **Aménagement** – -4,1 % par rapport au compte administratif 2016 pour un taux d'exécution de 97,9 % – du secteur **Tourisme** – -10 % par rapport au compte administratif 2016 pour un taux d'exécution de 98 % – ou du secteur **Environnement** – -5,9 % par rapport au compte administratif 2016 pour un taux d'exécution de 92,4 %. Dans ces secteurs, certaines des économies réalisées sur les organismes associés ont été redéployées au service de nouvelles actions, comme les « Volontaires du tourisme ».

**Les secteurs Sécurité, Citoyenneté, Logement** présentent une diminution de leurs autorisations d'engagement par rapport au compte administratif 2016 – -58,7 % pour le premier, -15,4 % pour le deuxième et -59,6 % pour le troisième – en conséquence des mesures d'économies décidés en 2016. A titre d'exemple, l'arrêt du marché « Jeunes Violences Ecoute » à la-mi 2016 a entraîné de moindres engagements sur le budget sécurité en 2017.

La diminution observée sur le secteur **Culture**, de 4,47 M€ soit -8,5 %, s'inscrit dans la fin du basculement des aides au cinéma sur la section d'investissement. En 2016, année de transition, ces aides avaient en effet été imputées en partie en section de fonctionnement, dans l'attente d'un nouveau règlement d'intervention, pour un montant de 5,3 M€.

De même, bien que présentant une sur-exécution de 105,9 %, le secteur de l'**agriculture** affiche une diminution des autorisations d'engagement affectées par rapport au compte administratif 2016. C'est en effet cette année-là qu'avaient été affectés les 6,5 M€ d'aide exceptionnelle aux agriculteurs pénalisés par les intempéries et inondations du printemps et de l'été.

Enfin, le secteur **Sports et loisirs** présente un montant d'autorisations d'engagement affectées quasi-équivalent par rapport au compte administratif 2016 - -0,15 M€ - pour un taux d'exécution de 87,1 %. Comme mentionné concernant les autorisations de programme, l'exécution a été pénalisée par la création plus tardive que prévue de la Société de livraison des jeux olympiques, qui a conduit à l'absence d'affectation, tant en investissement qu'en fonctionnement, au bénéfice de cette dernière.

**Les autres secteurs ont connu une progression de leurs autorisations d'engagement affectées par rapport au compte administratif 2016.**

Tel est tout d'abord le cas de l'**enseignement secondaire** (+5,41 M€, soit +2,1 % par rapport au compte administratif 2016) avec un montant d'affectation de 264,72 M€ qui prend en compte l'augmentation des affectations sur le programme « Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics » notamment au titre des prestations d'électricité et en particulier des affectations au titre du programme « Schéma des formations » en faveur de la maintenance informatique des lycées.

Consécutivement à la montée en puissance des bourses au mérite et du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), le secteur de l'**enseignement supérieur** a connu à la fois une progression des autorisations d'engagement affectées (+1,81 M€) et une sur-exécution par rapport au budget primitif, à 100,5 %.

Le secteur des **formations sanitaires et sociales** présente les mêmes caractéristiques : +3,56 M€, soit + 1,9 % par rapport au compte administratif 2016 et un taux d'exécution de 100,3 %. Ces données témoignent de l'importance de ces filières, tant pour les étudiants en raison de leurs perspectives de débouchés que pour les besoins de nombreux Franciliens. Plus particulièrement, 21,85 M€ d'autorisations d'engagement ont été affectés en 2017 sur l'action bourses aux élèves et étudiants des formations sanitaires soit la totalité de la dotation votée après

budget supplémentaire (1,400 M€), en progression de +15% par rapport aux affectations 2016. L'affectation tient également compte de la progression du nombre des boursiers (+6,5 %, soit un total de 7 235 boursiers).

Comme indiqué *supra*, le **développement économique** (+15,62 M€ (soit +52,2 %) par rapport au compte administratif 2016) présente un montant d'affectation de 45,53 M€ en dépassement de la dotation budgétaire 2017 de 102,5 %. Le programme « Soutien à la création et au développement des entreprises » affiche une hausse des affectations de +12,06 M€ qui découle de la nouvelle politique régionale en faveur de la création et reprise d'entreprises qui permet d'attribuer des aides à trois chefs de file pour leur activité d'accompagnement a permis d'accompagner ou de financer plus de 7 500 entreprises en 2017. Ce niveau d'affectation, tire également les conséquences du lancement dans le cadre de la politique industrielle régionale de la Stratégie Smart Industrie (SSI) approuvée lors du Conseil régional de juillet 2017, de la première mesure phare « l'accélération PME industrielles Ile-de-France afin de financer le programme partenarial avec BPIFRANCE : accélérateur PME industrielles Ile-de- France (2,2 M€).

De même, le **secteur de la recherche** affiche, à 19,84 M€, une sur-exécution de 108,5 %, et une augmentation de + 7,45 M€, soit + 60,2 % par rapport au compte administratif 2016, avec le soutien régional à treize nouveaux Domaines d'Intérêt Majeur labellisés sur la période 2017-2020. Les programmes 2017 ont permis notamment de financer quatre-vingt-trois allocations de recherche (doctorales et postdoctorales), cinquante colloques et manifestations scientifiques, et près de quatre-vingt équipements.

Suite au renforcement du soutien régional aux parcs naturels régionaux, le secteur **ruralité** connaît également une progression des autorisations d'engagement affectées, de 17,6 %, et une sur-exécution de 112,2 %.

Comme indiqué dans les développements relatifs aux autorisations de programme, après une année 2016 de refonte des dispositifs, le budget de fonctionnement de l'**action internationale** a été exécuté en progression de 151,7 % par rapport au compte administratif 2016 et en quasi-totalité, à 97,9 %.

La **gestion des fonds européens**, dans leur volet fonctionnement, a également connu une augmentation des autorisations d'engagement affectées. Celles-ci sont ainsi passées de 25,91 M€ au compte administratif 2016 à 29, M€ au compte administratif 2016, soit une progression de 3,54 M€ (+13,7 %) qui vient s'ajouter à la hausse observée dans le volet investissement (cf. *supra*).

TABLEAU RECAPITULATIF - LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SÉCTEURS	2016						2017						Evolution CA 2017 / 2016
	BP	BS + VIREMENTS DE CRÉDITS	BUDGET OUVERT	AFFECTATIONS	ECART / BP	Taux d'exécution / au Bp	BP	VIREMENTS DE CRÉDITS	BUDGET OUVERT	AFFECTATIONS	ECART / BP	Taux d'exécution / au Bp	
<b>FONCTIONNEMENT INSTITUTION REGIONALE (hors ADL)</b>	57,86	- 0,20	57,66	53,28	- 4,58	92,1%	61,21	0,44	61,65	60,33	- 0,87	98,6%	+ 7,05 13,2%
Patrimoine, moyens généraux et communication	54,35	- 0,20	54,15	50,03	- 4,32	92,1%	58,02	0,44	58,46	57,32	- 0,70	98,8%	+ 7,29 14,6%
- Patrimoine	39,29		39,29	37,66	- 1,63	95,9%	43,32		43,32	42,18	- 1,14	97,4%	+ 4,52 12,0%
- Communication	8,55	- 0,20	8,35	5,86	- 2,69	68,5%	7,95	- 0,48	7,47	7,47	- 0,48	94,0%	+ 1,61 27,5%
- Services informatiques	6,51		6,51	6,51	-	100,0%	6,75	0,92	7,67	7,67	- 0,92	113,6%	+ 1,16 17,8%
Agents du siège et groupe d'élus	3,51		3,51	3,25	- 0,26	92,6%	3,19		3,19	3,01	- 0,18	94,5%	- 0,24 -7,4%
<b>PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES</b>	4,32	-	4,32	4,06	- 0,26	94,0%	4,00	- 0,16	3,84	3,66	- 0,34	91,5%	- 0,40 -9,8%
dont : - Agents du siège et groupe d'élus	3,51		3,51	3,25	- 0,26	92,6%	3,19		3,19	3,01	- 0,18	94,5%	- 0,24 -7,4%
- Agents des lycées (ADL) <sup>1</sup>	0,81		0,81	0,81	-	100,0%	0,82	- 0,16	0,65	0,65	- 0,16	79,9%	- 0,16 -19,6%
<b>ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES</b>	2,51		2,51	0,68	- 1,83	27,1%	1,75	0,20	1,95	1,71	- 0,04	97,9%	+ 1,03 151,7%
<b>CITOYENNETÉ</b>	7,80		7,80	4,14	- 3,66	53,1%	5,90	- 0,44	5,46	3,50	- 2,40	59,4%	- 0,64 -15,4%
<b>ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ</b>	265,97	- 0,21	265,75	259,31	- 6,66	97,5%	270,24	- 0,04	270,20	264,72	- 5,51	98,0%	+ 5,41 2,1%
dont : - Enseignement du second degré hors ADL	265,16	- 0,21	264,94	258,50	- 6,66	97,5%	269,42	0,12	269,54	264,07	- 5,35	98,0%	+ 5,57 2,2%
- Agents des lycées (ADL) <sup>1</sup>	0,81		0,81	0,81	-	100,0%	0,82	- 0,16	0,65	0,65	- 0,16	79,9%	- 0,16 -19,6%
<b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>	6,45	0,21	6,66	6,66	0,21	103,3%	8,43	0,04	8,47	8,47	0,04	100,5%	+ 1,81 27,2%
<b>TOURISME</b>	19,67		19,67	18,81	- 0,86	95,6%	17,27		17,27	16,92	- 0,35	98,0%	- 1,89 -10,0%
<b>SPORT ET LOISIRS</b>	16,12		16,12	15,06	- 1,06	93,4%	17,10		17,10	14,90	- 2,20	97,1%	- 0,15 -1,0%
<b>DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTÉ</b>	197,24	0,20	197,44	195,71	- 1,52	99,2%	199,19	1,40	200,59	199,11	- 0,08	100,0%	+ 3,40 1,7%
dont : - Formations sanitaires et sociales	189,57		189,57	188,13	- 1,44	99,2%	191,19	1,40	192,59	191,68	0,49	100,3%	+ 3,56 1,9%
<b>TRANSPORTS ET MOBILITÉS</b>	795,48		795,48	792,47	- 3,01	99,6%	763,54		763,54	761,69	- 1,85	99,8%	- 30,78 -3,9%
<b>SÉCURITÉ</b>	1,74		1,74	1,48	- 0,26	84,9%	0,80		0,80	0,61	- 0,19	76,2%	- 0,87 -58,7%
<b>POLOGIQUE DE LA VILLE</b>	-		-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
<b>LOGEMENT</b>	0,31		0,31	0,17	- 0,13	56,8%	0,96		0,96	0,07	- 0,89	7,3%	- 0,10 -59,6%
<b>FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE, EMPLOI</b>	684,38	29,64	714,03	695,51	11,13	101,6%	594,04		594,04	538,70	- 5,34	90,7%	- 156,82 -22,5%
dont : - Services communs	6,70		6,70	6,61	- 0,09	98,7%	7,10		7,10	6,17	- 0,93	86,9%	- 0,44 -6,7%
- Formation professionnelle	381,53	29,64	411,18	407,45	25,91	106,8%	303,92	0,00	303,92	281,04	- 22,88	92,5%	- 126,11 -31,0%
- Apprentissage	272,00		272,00	258,63	- 13,37	95,1%	268,22		268,22	237,61	- 3,06	88,6%	- 21,02 -8,1%
- Emploi	24,15		24,15	22,83	- 1,32	94,5%	14,80		14,80	13,87	- 0,93	93,7%	- 8,96 -39,2%
<b>CULTURE</b>	56,76		56,76	52,28	- 4,48	92,1%	52,55		52,55	47,81	- 4,74	91,0%	- 4,47 -8,5%
<b>AMÉNAGEMENT</b>	23,25	- 0,20	23,05	20,31	- 2,94	87,4%	19,90		19,90	19,48	- 0,42	97,9%	- 0,83 -4,1%
<b>ENVIRONNEMENT</b>	23,57		23,57	22,08	- 1,49	93,7%	22,49	- 0,43	22,06	20,78	- 1,71	92,4%	- 1,30 -5,9%
<b>RURALITE</b>	3,54		3,54	3,34	- 0,20	94,3%	3,50	0,43	3,93	3,93	0,43	112,2%	+ 0,59 17,6%
<b>AGRICULTURE</b>	6,49	6,70	13,19	12,81	6,32	197,3%	6,74	0,41	7,15	7,14	0,40	105,9%	- 5,67 -44,2%
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION, TIC</b>	34,76		34,76	29,90	- 4,86	86,0%	44,43	3,03	47,45	45,53	1,10	102,5%	+ 15,62 52,2%
dont : - Développement économique	26,16		26,16	22,29	- 3,87	85,2%	37,83	2,04	39,87	38,10	0,27	100,7%	+ 15,81 70,9%
- Innovation	5,90		5,90	5,87	- 0,03	99,6%	4,75	0,99	5,74	5,71	0,96	120,2%	- 0,17 -2,8%
- Technologies de l'information et de la communication	2,70		2,70	1,74	- 0,96	64,6%	1,85		1,85	1,72	- 0,13	92,9%	- 0,02 -1,4%
<b>RECHERCHE</b>	13,80		13,80	12,38	- 1,42	89,7%	18,29	1,57	19,86	19,84	1,55	108,5%	+ 7,45 60,2%
<b>FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS</b>	61,77		61,77	25,91	- 35,87	41,9%	83,28		83,28	29,44	- 5,384	35,4%	+ 3,54 13,7%
<b>TOTAL DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	2 279,46	36,14	2 315,60	2 222,29	- 57,17	97,5%	2 191,60	6,60	2 198,20	2 064,69	- 126,91	94,2%	- 157,60 -7,1%
<b>TOTAL HORS FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS</b>	2 217,69	36,14	2 253,83	2 196,38	- 21,30	99,0%	2 108,32	6,60	2 114,92	2 035,25	- 73,07	96,5%	- 161,14 -7,3%

Données au périmètre de la nomenclature de 2017.

## B. Les dépenses en crédits de paiement

### • **Les crédits de paiement d'investissement**

Les dépenses réelles d'investissement (hors chapitres financiers) s'établissent à **1 612,23 M€** pour 2017 y compris fonds européens correspondant à une progression de +34,52 M€ par rapport au compte administratif 2016, soit +2,2%.

Cette moindre progression par rapport aux autorisations de programme résulte d'une part du décalage naturel dans une phase de reprise de l'investissement, compte tenu des délais entre le moment où la Région décide d'un projet et celui où les premiers paiements d'importance interviennent – généralement autour de quatre ans en moyenne –, et d'autre part des difficultés rencontrées avec certains opérateurs de transports, comme cela a déjà été évoqué lors de la séance budgétaire.

Le **secteur des transports** affiche ainsi un niveau de crédits de paiement mandatés de 470,04 M€ en 2017, inférieur à celui des autorisations de programme affectées (690,67 M€). Ces 470,04 M€ se répartissent comme suit :

- le programme « Liaisons ferroviaires » avec un montant mandaté de 79,17 M€, soit 57,5 % de la dotation budgétaire (137,6 M€). Sur ce programme, 32,23 M€, soit 40,7 % des mandatements ont été employés à la couverture des engagements régionaux sur le volet essentiellement pour la Tangentielle Nord phase 1. Les paiements sur les RER ont concentré quant à eux près de 57 % des crédits, soit 45,044 M€.
- le programme « Liaisons tramways » avec 59,98 M€ mandatés. Ces crédits ont essentiellement été destinés à couvrir, notamment à la suite des audits de fin d'opération, le paiement des demandes de versements relatives aux opérations suivantes :
  - le T1 à Asnières-Colombes pour 2 M€ soit 3,3 % des crédits ;
  - le T1 avec le prolongement Nanterre-Rueil pour 0,2 M€ soit 0,4 % des crédits ;
  - le T1 à Bobigny – Val de Fontenay pour 4 M€ soit 6,7 % des crédits ;
  - le T1 à Saint-Denis-Asnières-Gennevilliers pour 0,5 M€ soit 0,9 % des crédits ;
  - le T2 – Trans Val de Seine – antenne jusqu'à porte de Versailles pour 11,1 M€ soit 18,5 % des crédits ;
  - le T2 avec le prolongement Bezons pour 2,1 M€ soit 3,5 % des crédits ;
  - le T3 à Porte d'Asnières pour 18,3 M€ soit 30,5 % des crédits ;
  - le T4 à Clichy-Montfermeil pour 9,3 M€ soit 15,5 % des crédits ;
  - le T5 à Saint-Denis – Garges – Sarcelles pour 2,3 M€ soit 3,9 % des crédits ;
  - le T7 pour la phase 2 à Athis-Mons-Juvisy pour 1,6 M€ soit 2,7 % des crédits ;
  - le T8 à Saint-Denis - Epinay - Villetteuse pour 4,6 M€ soit 7,7 % des crédits ;
  - le T9 à Paris-Orly-Ville pour 1,9 M€ soit 3,2 % des crédits ;
  - le T10 à Antony-Clamart pour 1,8 M€ soit 3 % des crédits.
- le programme « Développement et amélioration des sites propres pour autobus » avec une exécution de 20,43 M€ mandatés. Ces crédits ont essentiellement permis de financer :
  - des opérations hors CPER pour 11,063 M€ : le TZén 5-Vallée de la Seine, le TZén 4 Vitry-Châtillon Corbeil-Essonnes et la RD 28 prolongée ;
  - des opérations relevant du CPER 2013-2015 pour 3,41 M€ afin d'honorer les engagements antérieurs de la Région, notamment pour le bus à haut niveau service (BHNS) de Gonesse ;
  - des opérations relevant du CPER 2015-2020 pour 5,96 M€ notamment les voies réservées sur l'A10 et l'A12.

Sur le **secteur de l'enseignement secondaire**, 486,60 M€ ont été mandatés en 2017, soit une progression de l'exécution de +48,60 M€ par rapport au compte administratif 2016 (+11,1 %) et un taux d'exécution de 97 %. Ces crédits ont notamment permis :

- de poursuivre les travaux de rénovation, de restructuration et d'extension pour le lycée Robert Doisneau à Corbeil-Essonnes (91) (7,13 M€), le lycée Val de Bièvre à Gentilly (94) (10,13 M€), le lycée Gustave Eiffel à Gagny (93) (4,65 M€), le lycée Jacques Prévert à Longjumeau (91) (5,88 M€), le lycée Agricole à Saint-Germain (78) (4,60 M€), le lycée Léonard de Vinci à Saint-Germain (78) (14,44 M€), le lycée Albert Schweitzer au Raincy (93) (9,36 M€), le lycée Gabriel Péri à Champigny sur Marne (94) (7,63 M€), le lycée Côtes de Villebon à Meudon (92) (10,11 M€), le lycée Fernand et Nadia Léger à Argenteuil (95) (8,38 M€), le lycée Jean Vilar au Plaisir (78) (3,18 M€), le lycée Arago à Paris (75) (3,50 M€), le lycée Jean-Baptiste Poquelin à Saint-Germain (78) (6,69 M€), le lycée Gaston Bachelard à Chelles (77) (3,08 M€), le lycée Henri Matisse à Trappes (78) (5,47 M€), le lycée Jean Jaurès à Paris (75) (4,87 M€), le lycée Jean-Jacques Rousseau à Montmorency (95) (7,90 M€), le lycée Frédéric Joliot-Curie à Nanterre (92) (7,93 M€).

- de couvrir les travaux de construction des lycées Alexandre Denis à Cerny (91) (6,27 M€), Plaine Commune à Saint-Denis (93) (3,27 M€), Emilie Châtelet à Serris (77) (7,83 M€), Pauline Roland à Chevilly-Larue (94) (2,56 M€), Emilie Brontë à Lognes (77) (8,55 M€), Lucie Aubrac à Courbevoie (92) (23,12 M€), le lycée neuf à Boulogne-Billancourt (92) (17,77 M€), Geoffroy Saint-Hilaire à Étampes (91) (0,86 M€).

-de lancer des études pour de nouvelles opérations de constructions et de rénovations pour un montant de près de 15 M€.

Les crédits de paiement mandatés pour couvrir les investissements réalisés dans les centres de formation des **apprentis** ont également progressé, de 2,39 M€, soit +10 %, pour un taux d'exécution de 97,3 %.

L'état d'avancement des projets en matière d'**enseignement supérieur**, marqué notamment par une relance de l'appel d'offres du très grand équipement documentaire du campus Condorcet après une première procédure déclarée infructueuse, s'est en revanche traduit par de moindres mandatements, de 15,65 M€, par rapport au compte administratif 2016.

A l'exception du **secteur tourisme**, qui affiche une diminution de 2,2 M€ des mandatements des crédits de paiement d'investissement, les secteurs éligibles au fonds de transition pour le développement économique ont connu une forte progression des crédits de paiement mandatés entre le compte administratif 2016 et le compte administratif 2017.

S'agissant du **secteur de développement économique, de l'innovation et des TIC**, 112,33 M€ ont ainsi été mandatés en 2017 avec une progression de +45,46 M€, soit +68 % par rapport au compte administratif 2016 (66,87 M€). Une enveloppe de 39,31 M€ a été mandatée au titre du programme « Soutien à la création et au développement des entreprises », 15,79 M€ pour le dispositif PM'up, 19,43 M€ pour le dispositif INNOV'up et 18,74 M€ pour le soutien aux projets RDI labellisés des pôles.

De même, le secteur de **l'agriculture** présente une progression des crédits de paiement d'investissement mandatés de 11,71 M€ par rapport au compte administratif 2016, qui doit notamment permettre à l'Agence de Service et de Paiement d'accélérer le paiement des aides allouées aux agriculteurs franciliens, tout particulièrement pour le développement, la diversification et la qualité des produits.

Enfin, le **secteur de la recherche** affiche un niveau de mandatement de 55,82 M€ en 2017 en progression de 20,07 M€, soit +56,1 %, par rapport à 2016 (35,75 M€) afin de soutenir les domaines d'intérêt majeur (DIM) pour 40,63 M€ et la recherche hors DIM en particulier le dispositif SESAME (10,26 M€).

En revanche, le **secteur de l'aménagement** avec une exécution de 52,42 M€ présente une moindre consommation de -23,56 M€ par rapport au compte administratif 2016. Au sein du programme « Territoires stratégiques », l'action « Territoires d'intérêt régional et national » relevant du Contrat de projets 2007-2013 prorogé jusqu'à fin 2014, a fait l'objet d'une consommation de 20,65 M€ alors que 39,9 M€ étaient inscrits au budget primitif pour 2017.

Un constat identique peut être tiré sur le secteur de **la ruralité**, qui, à 7,41 M€ de crédits de paiement d'investissement mandatés, affiche une diminution de 2,68 M€ par rapport au compte administratif 2016 ou le secteur de **l'environnement**, avec une baisse de 4,59 M€, en lien avec les demandes de versement transmises.

Du fait du démarrage retardé du NPNRU, le **secteur du renouvellement urbain** connaît également une consommation de crédits de paiement d'investissement inférieure de -16,74 M€ à celle de 2016 et de -7,24 M€ par rapport au budget primitif. Au total, 32,76 M€ ont ainsi été mandatés en 2016 contre 49,5 M€ en 2016.

Cette moindre consommation a permis des redéploiements au bénéfice du secteur du **logement**, dont l'exécution fait apparaître un taux de consommation de 111 M€, supérieur au budget ouvert sur le secteur du logement (90,60 M€), soit +20,40 M€. Cette progression découle de l'arrivée en phase de paiement de programmes de constructions sur l'offre nouvelle et sur le logement des jeunes. A cet égard, 70,09 M€ ont été mandatés sur le programme « Développement du parc locatif social » sur un budget voté de 61 M€, 19,24 M€ sur le programme « Action en faveur du logement des jeunes » sur budget voté de 16 M€ et 11,71 M€ sur le programme « Aide au parc privé » sur un budget de 6,1 M€.

Le niveau de mandatements sur le **secteur culturel** est également en progression en 2017 par rapport au compte administratif 2016 à savoir 21,67 M€ en 2017 contre 18,51 M€ en 2016. Cette augmentation s'inscrit pleinement dans l'objectif de la mandature de faire progresser les crédits de ce secteur.

Le secteur des **sports et loisirs** a aussi connu une forte progression, de 16,29 M€, des crédits de paiement d'investissement mandatés par rapport au compte administratif 2016, pour atteindre 57,66 M€. La première tranche de 16,83 M€ budgétée pour la Société de livraison des équipements olympiques n'a toutefois pas été décaissée du fait de la création tardive de celle-ci. Il en résulte un taux d'exécution limité à 73,5 %.

En matière de **sécurité** le niveau des mandatements (16,03 M€ contre 13,58 M€ au compte administratif 2016) traduit la montée en puissance des opérations contribuant à renforcer la sécurité des Franciliens.

Les crédits de paiement mandatés en matière **d'action internationale**, à 2,04 M€, soit une progression de 1,1 M€ (+ 116,2 %), ont connu une progression similaire à celle des autorisations de programme affectées sur ce secteur (+ 117 %). La sur-exécution qui en a résulté, à 102,1 %, a notamment permis d'apurer la gestion jusqu'alors défaillante des instituts des métiers de la Ville d'Hanoï et d'Antananarivo, comme décidé lors de la séance du Conseil régional de juillet 2017.

Enfin, après deux années blanches en 2015 et 2016, les **fonds européens** ont donné lieu à des premiers mandatements en 2017, à hauteur de 5,88 M€, sur la section d'investissement.

**Au total, la bonne exécution des crédits de paiement d'investissement et la poursuite de la fiabilisation des restes à mandater permettent une diminution du niveau de ces derniers, qui passent de 4 816 M€ au compte administratif 2016 à 4 807 M€ au compte administratif 2017.**

TABLEAU RECAPITULATIF - LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (CRÉDITS DE PAIEMENT - Exécution 2017)

SECTEURS	2016			2017			Ecart / BP	Dépenses réalisées	Budget ouvert	Tx de réalisation du BP	Tx de réalisation du BP	Evolution CA 2017 / 2016	
	BP	VIREMENTS DE CRÉDITS	BS +	DÉPENSES RÉALISÉES	ECART / BP	VIREMENTS DE CRÉDITS							
<b>EQUIPEMENT DE L'INSTITUTION</b>	10,13		10,13	7,01	-3,12	65,2%	10,79	8,97	-1,82	83,1%	+ 1,96	28,0%	
dont : - Patrimoine et moyens généraux	3,09	3,09	0,93	2,16	30,2%	2,31	2,31	1,28	-1,03	55,3%	+ 0,34	37,0%	
- Communication	0,30	0,30	0,10	-0,20	32,3%	0,28	0,28	0,16	-0,12	57,1%	+ 0,06	65,2%	
- Services informatiques	6,64	6,64	5,93	-0,71	85,3%	8,00	8,00	7,46	-0,54	93,2%	+ 1,52	25,7%	
- Ressources humaines	0,10	0,10	0,05	-0,05	45,3%	0,20	0,20	0,08	-0,12	38,1%	+ 0,03	64,6%	
<b>ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES</b>	1,91		1,91	0,94	-0,96	45,6%	2,00	0,05	2,05	2,04	0,04	+ 1,10	116,2%
<b>CITOYENNETÉ</b>	0,80		0,80	-	-0,80	0,0%	0,50	-0,05	0,45	-	-0,50		
<b>ENSEIGNEMENT DU SECONDE Degré</b>	412,46	40,81	453,27	438,01	25,54	106,2%	501,60	-2,57	499,93	486,60	-15,00	97,0%	+ 48,60
<b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>	75,85		75,85	74,77	-1,07	98,6%	81,00	-5,50	75,50	59,12	-21,88	73,0%	-15,65
<b>TURISME</b>	4,00		4,00	4,00		99,9%	5,50		5,50	1,79		32,6%	-2,20
<b>SPORT ET LOISIRS</b>	47,18		47,18	41,37	-5,81	87,7%	78,46		78,46	57,66	-20,80	73,5%	+ 16,29
<b>DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTÉ</b>	42,25		42,25	36,72	-5,53	80,9%	34,28		34,28	14,70	-19,58	42,9%	-22,02
dont : - Formations sanitaires et sociales	4,95		4,95	3,36	-1,59	67,9%	3,98		3,98	2,71	-1,27	68,4%	-0,65
<b>TRANSPORTS ET MOBILITÉS</b>	590,00	-58,19	531,81	474,68	-115,32	80,5%	580,80	-0,10	580,70	470,04	-110,76	80,9%	-4,64
dont : - Transport en commun de voyageurs	465,00	-53,02	411,98	376,95	-88,05	87,1%	444,99	7,00	451,99	388,72	-56,26	87,4%	+ 11,77
- Mobilités	115,00	-5,18	109,83	88,50	-26,50	77,0%	125,82	-7,10	118,72	74,98	-50,83	59,6%	-13,51
- Transports de marchandises en site propre	10,00		10,00	9,23	-0,77	92,3%	10,00		10,00	6,33	-3,67	63,3%	-2,90
<b>SÉCURITÉ</b>	20,92	1,98	22,90	13,58	-7,34	60,9%	16,90		16,90	3,46	20,36	-0,87	94,9%
<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b>	58,50	-9,00	49,50	49,50	-9,00	84,6%	40,00	-1,15	38,85	32,76	-7,24	81,9%	-16,74
<b>LOGEMENT</b>	120,15	22,79	142,94	142,80	22,65	118,9%	90,60	21,15	111,75	111,00	20,40	122,5%	-31,80
<b>FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE, EMPLOI</b>	28,06		28,06	23,87	-4,19	85,1%	26,95		26,95	26,27	-0,68	97,5%	+ 2,40
dont : - Formation professionnelle	0,06	0,10	0,16	0,08	0,02	135,3%	0,05	0,10	0,15	0,10	0,05	191,6%	+ 0,01
- Apprentissage	28,00	-0,10	27,90	23,78	-4,22	84,9%	26,90	-0,10	26,80	26,17	-0,73	97,3%	+ 2,39
- Emploi	-		-	-	-	-	-		-	0,00		+ 0,00	
<b>CULTURE</b>	29,33	-1,76	27,57	18,68	-10,65	63,7%	33,44		33,44	21,67	-11,77	64,8%	+ 2,45
<b>AMÉNAGEMENT</b>	87,10	-0,07	87,03	75,98	-11,12	87,2%	87,60	-21,28	66,32	52,42	-35,18	59,8%	-23,56
<b>COOPÉRATION INTERRÉGIONALE</b>	-	0,50	0,50	0,50		0,50	-	-	-	-	-	81,9%	-33,8%
<b>ENVIRONNEMENT</b>	62,57	1,99	64,56	61,29	-1,28	98,0%	77,10	-3,11	73,99	56,70	-20,40	73,5%	-31,80
<b>RURALITE</b>	13,35		13,35	10,09	-3,26	75,6%	13,90		13,90	7,41	-6,49	53,3%	-26,6%
<b>AGRICULTURE</b>	3,83	-1,99	1,84	1,31	-2,52	34,3%	4,85		4,85	13,56	13,02	8,17	268,5%
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION, TIC</b>	78,71		78,71	66,87	-11,84	85,0%	113,39	0,40	113,39	112,33	-1,06	99,1%	+ 45,46
dont : - Développement économique	38,30		38,30	33,49	-4,81	87,4%	60,49	1,50	61,99	61,44	0,95	101,6%	+ 27,94
- Innovation	27,16		27,16	26,22	-0,94	96,5%	41,50	-1,50	40,00	39,12	-2,38	94,3%	+ 12,89
- Technologies de l'information et de la communication	13,25		13,25	7,16	-6,09	54,0%	11,40	0,40	11,80	11,78	0,38	103,3%	+ 4,62
<b>RECHERCHE</b>	32,81	2,94	35,75	35,75	2,94	109,0%	66,61		66,61	55,82	-10,79	83,8%	+ 20,07
<b>FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS</b>	16,14		16,14	-	-16,14	-	21,76		21,76	5,88	-15,87	27,0%	+ 5,88
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES (hors chapitres financiers) (1)</b>	1 736,94	-	1 736,94	1 527,71	-158,33	90,9%	1 888,02	-	1 888,02	1 612,23	-275,79	85,4%	+ 36,52
DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIÈRES	452,03	3,25	455,28	468,93	16,20	103,7%	549,63	-	549,63	537,43	12,20	97,8%	+ 68,50
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	2 189,07	3,25	2 191,32	2 046,63	-141,43	93,5%	2 437,65		2 437,65	2 149,66	-286,00	88,2%	+ 103,02
<b>TOTAL HORS FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS</b>	2 171,93	3,25	2 175,18	2 046,63	-125,29	94,2%	2 415,90		2 415,90	2 143,77	-272,12	88,7%	+ 97,14

*(1) Y compris remises et admissions en non valeur.**Données au périmètre de la nomenclature de 2017.*

- ***Les crédits de paiement de fonctionnement***

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors chapitres financiers) baissent **de -35,19 M€ par rapport au compte administratif 2016 pour atteindre 2 507,86 M€, soit une diminution de -1,4 % par rapport au réalisé en 2016**, avec un taux d'exécution de 94 % des crédits ouverts au BP (95,6 % hors fonds européens).

Cette baisse des crédits de paiement mandatés en fonctionnement reflète la volonté de maîtriser les dépenses de l'administration malgré la dynamique forte des dépenses correspondant à des compétences obligatoires (contribution réglementaire au STIF de +5,22 M€ par rapport à l'exécution 2016, dotations aux EPLE et aux établissements de formations sanitaires et sociales, dépenses au titre de la formation professionnelle).

**Dans la quasi-totalité des secteurs, l'exécution des crédits de paiement de fonctionnement est quasi-identique à celle des autorisations d'engagement, la plupart des lignes concernées étant budgétées en AE=CPF. Les développements qui précédent expliquant la hausse ou la baisse des autorisations d'engagement affectées s'appliquent donc pour la plupart aux évolutions des crédits de paiement de fonctionnement mandatés.**

**Certains décalages entre les autorisations d'engagement affectées et les crédits de paiement mandatés nécessitent néanmoins des explicitations.**

Tout d'abord, **les dépenses de personnel** ne sont, par nature, budgétées en autorisations d'engagement qu'à hauteur de moins de 1 % du total, principalement pour les actions de formation, de communication interne ainsi que certaines œuvres sociales (participation aux cantines...). Pour le reste, la masse salariale *strico sensu* n'est exécutée qu'en crédits de paiement de fonctionnement.

En 2017, les dépenses de personnels se sont élevées à 450,61 M€, en progression de +10,68 M€ par rapport au compte administratif, soit +2,4 %, et un taux d'exécution de 98,7 %. Malgré les économies liées à la diminution des effectifs dans les services du siège, cette progression découle avant tout de trois facteurs : la titularisation d'une centaine d'agents précédemment employés sous le statut de contrat unique d'insertion dans les lycées, les conséquences des revalorisations du point fonction publique intervenues au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et au 1<sup>er</sup> février 2017 et la mise en œuvre du plan « Parcours professionnels, carrière, rémunération » (PPCR). L'évolution de la masse salariale a donc été largement dictée par des décisions prises par l'Etat, sans concertation avec les employeurs de la fonction publique territoriale.

**Hors dépenses de personnel, plusieurs secteurs présentent un niveau de crédits de paiement mandatés significativement supérieur à celui des autorisations d'engagement affectées.**

Tel est tout d'abord le cas de **la formation professionnelle**, avec des autorisations d'engagement affectées de 281,04 M€ et des crédits de paiement mandatés de 309,19 M€. Cet écart résulte des modalités de mise en œuvre du plan 500 000 formations, qui avait donné lieu à des affectations d'autorisation d'engagement élevées fin 2016, et qui ont été couvertes en crédits de paiement tout au long de l'exercice 2017.

Le secteur de **l'agriculture** est dans une configuration identique, avec 7,14 M€ d'autorisations d'engagement affectées et 13,24 M€ de crédits de paiement mandatés. Il s'agit là de la mise en paiement en 2017 des aides aux agriculteurs victimes des intempéries, affectées lors de l'exercice 2016.

De même, l'année 2017 a été mise à profit dans le secteur de la **recherche** pour résorber une partie des restes à mandater conséquents qui avaient été accumulés au détriment notamment des organismes de recherche impliqués dans les DIM. Il s'en est suivi un niveau de crédits de

paiement de fonctionnement, à 25,23 M€, en progression de 4,23 M€ par rapport au compte administratif 2016 et en sur-exécution de 117,4 %, largement supérieur à celui des autorisations d'engagement affectées (19,84 M€).

Le décalage observé dans le secteur de l'**enseignement secondaire** résulte pour sa part des conséquences du marché de chauffage passé en 2013, qui s'était traduit cette année-là par une affectation spécifique de 130 M€ en autorisations d'engagement. Il s'en suit depuis des crédits de paiement mandatés (265,09 M€ en 2017) supérieurs aux autorisations d'engagement affectées (264,07 M€ en 2017). L'écart constaté en 2017 aurait même été supérieur si des difficultés d'exécution du marché de la maintenance des équipements informatiques des lycées n'avait pas conduit à retarder certains paiements au prestataire du marché.

Enfin, le basculement des aides au cinéma depuis le budget de fonctionnement du secteur de la **culture** vers sa section d'investissement se traduit également par un niveau de mandatements (48,75 M€ en 2017) supérieur à celui des affectations (47,81 M€). Les aides au cinéma étant versées sur une période de plusieurs années, il est en effet logique que des crédits de paiement de fonctionnement soient mobilisés postérieurement à l'affectation des dernières autorisations d'engagement.

#### **Deux secteurs affichent en revanche des niveaux d'autorisations d'engagement affectées significativement supérieurs à ceux des crédits de paiement de fonctionnement mandatés.**

Il s'agit tout d'abord du **développement économique**, avec un niveau d'autorisations d'engagement affectées de 45,53 M€ pour un niveau de crédits de paiement mandatés de 40,93 M€. Dans le contexte de la création du fonds de transition pour le développement économique que l'Etat s'était engagé à pérenniser dans le cadre de l'échange DGF / TVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Région avait initié un certain nombre d'actions, en relais notamment des départements, qui n'ont été concrétisées qu'en fin d'exercice. Les crédits de paiement permettant de couvrir ces engagements seront mandatés en 2018.

De même, si le niveau des crédits de paiement de fonctionnement mandatés sur les **fonds européens hors FEADER** a fortement progressé entre les comptes administratifs 2016 et 2017 – +3,73 M€ soit + 257,1 % – il reste, à 5,19 M€, inférieur à celui des engagements, qui s'élève à 29,44 M€ en 2017. Un tel décalage est mécanique dans la phase de montée en puissance de la programmation dans laquelle se trouve la Région. La situation sera inversée en fin de programmation, avec des engagements diminuant rapidement mais des paiements couvrant les engagements du début de la programmation.

#### **Les dépenses de fonctionnement de l'institution présentent enfin des sous-consommations qui témoignent d'une volonté de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout au long de l'exercice 2017.**

C'est le cas des dépenses qui ont trait à l'**institution régionale**, avec une sous-consommation de l'ordre de -9,88 M€ par rapport aux crédits ouverts, qui concerne notamment le volet communication (- 2,72 M€) et le patrimoine (soit -3,56 M€).

**Au total, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la bonne exécution des crédits de paiement de fonctionnement conduisent à une diminution du niveau des restes à mandater de fonctionnement, qui passent de 788 M€ au compte administratif 2016 à 755,3 M€ au compte administratif 2017. Ce résultat est d'autant plus remarquable que la montée en puissance des fonds européens, qui se traduit, en début de programmation, par des engagements mécaniquement supérieurs aux paiements, a joué en sens inverse à hauteur de 24,25 M€.**

TABLEAU RECAPITULATIF - LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (CRÉDITS DE PAIEMENT - Exécution 2017)

SECTEURS	2016					2017					Evolution CA 2017 / 2016
	BP	BS + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	DÉPENSES RÉALISÉES	ECART / BP	Tx de réalisation du BP	BS + DM + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	DÉPENSES RÉALISÉES	ECART / BP	
<b>FONCTIONNEMENT INSTITUTION REGIONALE (hors ADL)</b>	191,18	-0,20	190,98	178,81	-12,37	93,5%	193,02	-1,00	192,02	-9,88	+ 4,34
Patrimoine, moyens généraux et communication	54,35	-0,20	54,15	47,10	-7,24	86,7%	56,50	56,50	49,82	-6,68	-88,2%
- Patrimoine	39,29		39,29	36,21	-3,08	92,2%	41,80		38,25	-3,56	91,5%
- Communication	8,55	-0,20	8,35	4,41	-4,14	51,6%	7,95	5,23	-2,72	65,8%	+ 2,04
- Services informatiques	6,51		6,51	6,49	-0,02	99,6%	6,75	6,34	-0,41	94,0%	+ 0,82
Agents du siège et groupe délégué	136,83		136,83	131,70	-5,13	96,3%	136,52	-1,00	135,52	-3,20	-94,0%
<b>PERSOINNEL ET RESOURCES HUMAINES</b>	451,00		439,93	110,07	97,15%	456,34	450,61		456,34	-5,73	-98,7%
dont : Agents du siège et groupe délégué	136,83		136,83	131,70	-5,13	96,3%	136,52	-1,00	135,52	-3,20	-97,7%
- Agents des lycées (ADL)	314,17		314,17	308,23	-5,94	98,1%	319,82	1,00	320,82	3,12	+ 9,06
<b>ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES</b>	2,70	-0,18	2,52	1,44	-1,25	53,5%	1,75		1,75	-0,49	-7,22
<b>CITOYENNETÉ</b>	13,02		13,02	7,17	-5,85	55,0%	6,00		6,00	4,11	-1,89
<b>ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ</b>	579,84		571,39	-8,45	98,5%	591,01	1,00		592,01	582,37	-8,64
dont : Enseignement du second degré hors ADL	265,67		263,16	-2,51	99,1%	271,19			271,19	265,09	-6,10
- Agents des lycées (ADL)	314,17		314,17	308,23	-5,94	98,1%	319,82	1,00	320,82	3,17	-2,54
<b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>	8,39		8,39	7,85	-0,53	93,7%	8,97		8,97	8,28	-0,69
<b>TOURISME</b>	19,67		19,67	18,29	-1,38	93,0%	17,27		17,27	16,67	-0,60
<b>SPORT ET LOISIRS</b>	16,12		16,12	10,28	-5,84	63,7%	17,10		17,10	14,97	-2,13
<b>DEVELOPPEMENT SOCIALE ET SANTE</b>	199,24	0,20	199,44	195,53	-3,71	98,1%	199,73		199,73	197,27	-2,46
dont : Formations sanitaires et sociales	188,92		188,92	187,68	-1,23	99,3%	191,66		191,66	190,69	-0,97
<b>TRANSPORTS ET MOBILITÉS</b>	795,48		790,72	-4,76	99,4%	763,54			763,54	759,96	-3,58
<b>SÉCURITÉ</b>	3,24		3,24	2,32	-0,92	71,5%	1,50		1,50	0,80	-0,70
<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b>	-		-	-	-	-	-		-	53,2%	-1,52
<b>LOGEMENT</b>	0,43		0,43	0,14	-0,29	32,2%	0,76		0,76	0,27	-0,49
<b>FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE ET EMPLOI</b>	601,92	40,04	641,96	56,89	-5,03	99,2%	639,95	-7,56	632,39	564,03	-75,92
dont : Services communs	7,22		7,22	6,47	-0,75	89,6%	7,35		5,93	-1,42	80,7%
- Formation professionnelle	298,14	40,04	338,14	313,53	-15,43	105,2%	352,09		309,19	-42,90	87,8%
- Apprentissage	270,50		270,50	254,86	-15,64	94,2%	265,33	-6,66	258,67	238,09	-27,24
- Emploi	26,10		26,10	22,03	-4,07	84,4%	15,18	-0,90	14,28	10,83	-4,35
<b>CULTURE</b>	62,70		62,70	56,33	-6,37	89,8%	55,55		55,55	48,75	-6,80
<b>AMÉNAGEMENT</b>	22,75	-0,20	22,55	19,71	-3,04	86,6%	21,33	-0,64	20,70	19,00	-2,33
<b>ENVIRONNEMENT</b>	26,22		26,22	24,27	-1,95	92,6%	23,93		23,93	19,17	-4,76
<b>RURALITÉ</b>	3,54		3,54	3,19	-0,35	90,0%	3,50		3,50	3,10	-0,40
<b>AGRICULTURE</b>	6,14	0,20	6,34	5,40	-0,74	87,9%	11,65	2,50	14,15	13,24	1,59
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION, TIC</b>	35,65		35,65	30,79	-4,86	86,4%	40,23	1,54	41,77	40,93	0,70
dont : Développement économique	27,10		27,10	22,89	-4,21	84,5%	33,36	0,70	34,06	33,26	-0,10
- Innovation	5,95		5,95	5,83	-0,11	98,1%	5,32	0,20	5,52	5,49	0,17
- Technologies de l'information et de la communication	2,61		2,61	2,07	-0,53	79,6%	1,55	0,64	2,19	0,63	140,7%
<b>RECHERCHE</b>	21,00		21,00	21,00		100,0%	21,49	4,16	25,65	25,23	3,74
<b>FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS</b>	39,24	0,18	39,42	1,45	37,79	3,7%	50,72		50,72	5,19	-45,53
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES (hors chapitres financiers) (1)</b>	2 648,46	40,04	2 668,49	2 542,95	-105,51	96,0%	2 669,00		2 669,00	2 507,86	-161,14
DETTES ET AUTRES OPÉRATIONS FINANCIÈRES	141,15		141,15	135,17	-5,98	95,8%	143,84		143,84	127,85	-15,99
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	2 789,61	40,04	2 829,66	2 678,12	-111,49	96,0%	2 812,84		2 812,84	2 635,71	-171,13
<b>TOTAL HORS FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS</b>	2 750,37	39,86	2 790,24	2 676,67	-73,70	97,3%	2 762,42		2 762,42	2 630,52	-131,60

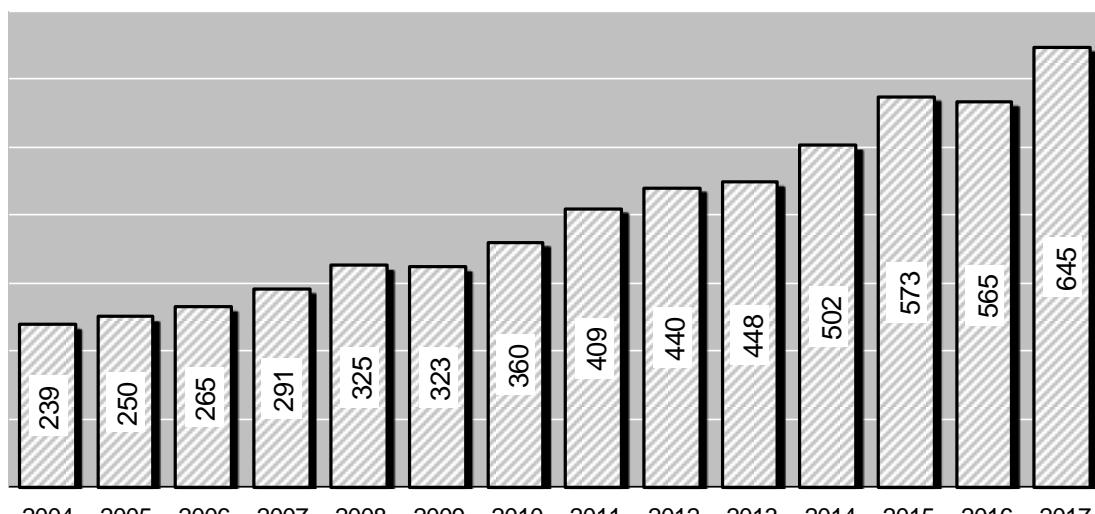
Données au périmètre de la nomenclature de 2017.  
(1) y compris remises gracieuses et admissions non valeur.

### 1.2.3. Des dépenses à caractère financier évoluant parallélement à l'augmentation des remboursements d'emprunt

Le montant total consommé concernant le service de la dette et les divers mouvements financiers s'élève en 2017 à 665,28 M€, pour un montant de crédits inscrits au budget après décision modificative de 1 867,48 M€ sur les chapitres afférents. Ce montant de crédits est retraité à 693,48 M€ comme les années précédentes, afin de ne pas inclure les crédits ouverts au titre de l'utilisation de la ligne revolving en trésorerie (soit un taux de réalisation à 95,9 % après retraitement)<sup>6</sup>.

Les dépenses à caractère financier affichent en 2017 une progression de +10,1 % (+61,2 M€) par rapport au montant constaté en 2016 (604,10 M€), et de +14,2 % pour ce qui est du seul service de la dette<sup>7</sup> (645,45 M€ en 2017 après 565,20 M€ en 2016). Ce mouvement reflète la hausse du remboursement de la dette au titre des engagements passés, alors même que les charges financières en fonctionnement sont en léger repli.

**Evolution du service de la dette\* depuis 2004**



\* intérêts bruts + frais divers sur emprunts + ICNE + amortissement de la dette

Les dépenses à caractère financier proviennent de la section de fonctionnement à hauteur de 19,2 % et de la section d'investissement à hauteur de 80,8 %.

#### ⇒ Des dépenses de fonctionnement à caractère financier en baisse

Le montant consommé au titre des charges financières et des divers mouvements financiers s'élève en 2017 à 127,85 M€, pour un montant de crédits inscrits au BP de 143,84 M€ (inchangé après décision modificative), soit un taux de réalisation de 88,9%.

Par rapport à 2016, les dépenses à caractère financier en fonctionnement ont diminué de -5,4 %, en 2017 après 135,17 M€ en 2016.

S'agissant des seules dépenses financières relatives à la dette<sup>8</sup> (125,82 M€), elles sont en légère baisse par rapport à 2016. Le montant des charges d'intérêts payées sur la dette courante, y

<sup>6</sup> Soit 587 M€ inscrits au chapitre 923, nature 16441 et 587 M€ inscrits au chapitre 923, nature 16449. Ces crédits budgétaires sont équilibrés en recettes et en dépenses.

<sup>7</sup> Correspond à l'amortissement de la dette, aux charges d'intérêts brutes sur la dette et les tirages sur la ligne revolving, y compris ICNE, et aux frais divers sur emprunts.

<sup>8</sup> Hors reversements de fiscalité (2,03 M€ en 2017) et hors constitution de provisions.

compris ICNE, a été de 121,77 M€ en 2017 (-0,75 M€ par rapport à 2016) et celui pour les autres frais financiers divers (frais sur emprunts) de 4,05 M€ (-2,61 M€ par rapport à 2016).

Après prise en compte des recettes perçues sur les opérations de gestion active, les charges d'intérêt nettes<sup>9</sup> s'élèvent en 2017 à 102,94 M€ (+4,32 M€ par rapport à 2016). Cette légère progression reflète notamment une incidence négative des ICNE à recevoir en recettes (-4,18 M€), le montant des ICNE à rattacher en 2017 étant plus faible qu'en 2016 du fait de l'arrivée à terme d'un swap qui générait une recette dont le montant à rattacher était de l'ordre de 4 M€.

⇒ ***En investissement, les dépenses financières s'expliquent essentiellement par les charges de remboursement de la dette qui ont augmenté de près de 84 M€***

Le montant consommé en 2017 au titre des dépenses financières en investissement s'élève à 537,43 M€ pour un montant de crédits inscrits au budget après décision modificative de 1 723,63 M€ sur les chapitres afférents (taux de réalisation de 31,2 %). Ce montant de crédits est retraité à 549,63 M€, comme les années précédentes, afin de ne pas inclure les crédits ouverts au titre de l'utilisation de la ligne revolving en trésorerie (soit un taux de réalisation à 97,8 % après retraitement)<sup>10</sup>.

Par rapport à 2016, les dépenses financières en investissement progressent de +14,6 % (+68,5 M€). Elles se répartissent comme suit :

- 519,63 M€ concernant le remboursement du capital de la dette (+83,6 M€ par rapport à 2016), pour un même montant de crédits inscrits au BP, et qui correspond au remboursement des emprunts suivants :
  - une émission obligataire publique souscrite en 2006, à hauteur de 220 M€ ;
  - une émission obligataire publique souscrite en 2010, à hauteur de 100,5 M€ ;
  - un placement privé souscrit en 2010, à hauteur de 100 M€ ;
  - un prêt bancaire souscrit en 2007, à hauteur de 75 M€ ;
  - le remboursement progressif des deux emprunts souscrits en 2011 avec la CDC, à hauteur de 24,13 M€ ;
- 17,80 M€ correspondant au montant de restitutions de taxes d'urbanisme (-15,1 M€ par rapport à 2016), et portant principalement sur la redevance/taxe pour création de bureaux, commerces et entrepôts, soit un montant inférieur aux crédits inscrits aux natures 13332 et 13333 (30 M€ au BP).

Au total, les dépenses à caractère financier représentent 13,9 % des dépenses réelles totales en 2017, avec un service de la dette représentant 13,5 % des dépenses et 15,5 % des recettes permanentes.

***Part des dépenses à caractère financier dans les dépenses réelles totales***

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010*	2011	2012	2013*	2014*	2015	2016*	2017
<i>Part des dépenses à caractère financier dans les dépenses réelles totales</i>	9,0%	8,4%	7,8%	7,7%	8,1%	8,0%	8,3%	9,3%	9,9%	9,7%	11,1%	12,1%	12,8%	13,9%
<i>Part du service de la dette dans les dépenses réelles totales</i>	8,5%	8,1%	7,6%	7,5%	7,7%	7,3%	8,1%	9,0%	9,6%	9,4%	10,6%	11,7%	12,0%	13,5%

\*Hors constitutions de provisions.

<sup>9</sup> Y compris ICNE.

<sup>10</sup> Soit 587 M€ inscrits au chapitre 923, nature 16441 et 587 M€ inscrits au chapitre 923, nature 16449. Ces crédits budgétaires sont équilibrés en recettes et en dépenses.

***Part du service de la dette dans les recettes permanentes***

	2004	2005	2006	2007	2008	2009 <sup>a</sup>	2010	2011	2012	2013	2014 <sup>b</sup>	2015 <sup>c</sup>	2016	2017
<i>Part du service de la dette dans les recettes permanentes</i>	10,1%	9,2%	8,4%	8,4%	9,0%	8,6%	9,4%	10,7%	11,1%	11,0%	13,0%	13,7%	13,4%	15,5%

- a) Recettes permanentes hors FCTVA Plan de relance.
- b) Recettes permanentes hors reprise de provisions à hauteur de 139 M€ en 2014
- c) Recettes permanentes hors reprise de provisions à hauteur de 30 M€ en 2015

Les chiffres présentés ci-avant ont été retraités. Les montants figurant au chapitre 923 de la maquette M71 tiennent compte des instructions comptables concernant la prise en compte des mouvements sur la ligne revolving.

- ***Gestion de la dette et de la trésorerie en 2017***

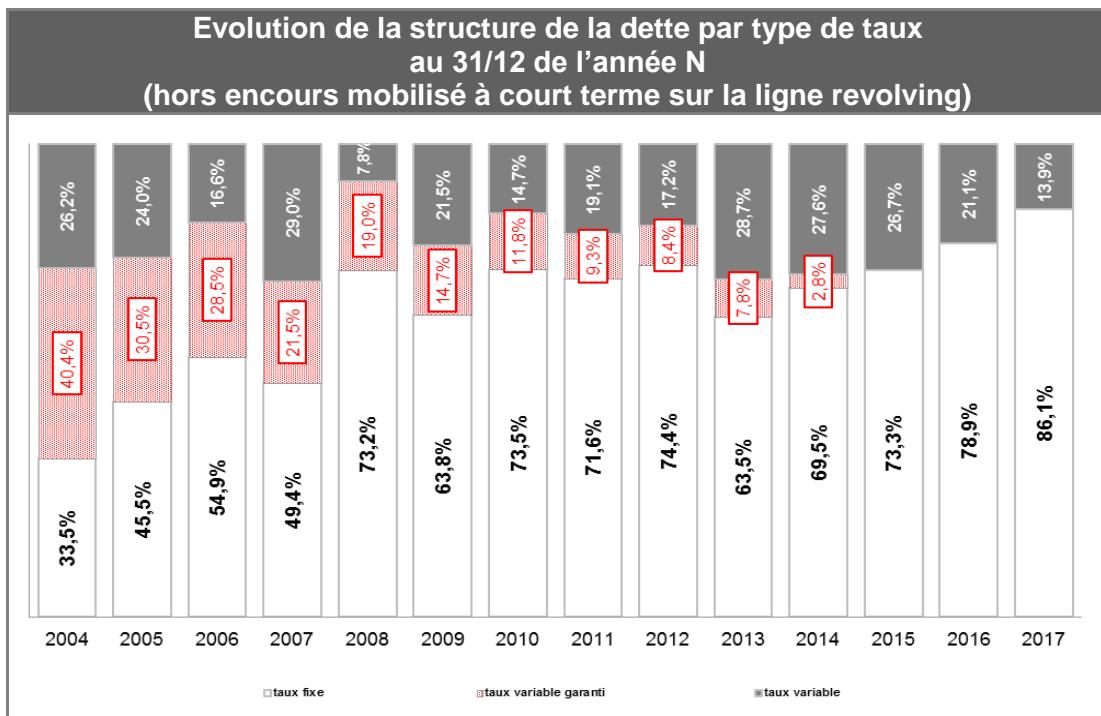
- ⇒ ***Un encours de dette sécurisé***

En termes de risque, 100 % de l'encours de dette régionale après produits de gestion active est classé dans la meilleure catégorie, en A-1 selon la classification des risques retenue dans la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits offerts aux collectivités territoriales. La Région n'utilise en effet que des produits simples pour lesquels elle paye un taux fixe ou un taux variable simple parmi ceux communément utilisés sur les marchés financiers.

Le stock de produits de gestion active (hors couverture du risque de change) est composé au 31/12/2017 de trois swaps de taux simples, contractés entre 2009 et 2012.

- ⇒ ***Une part de la dette à taux fixe en 2017 en augmentation***

Une part très majoritaire de la dette régionale est à taux fixe. Hors encours mobilisé sur la ligne revolving au taux au jour le jour (Eonia), la dette régionale est composée, au 31/12/2017, à hauteur de 86,1 % d'emprunts à taux fixe et de 13,9 % d'emprunts à taux variable.



La hausse du poids de la dette à taux fixe en 2017 reflète les caractéristiques de l'emprunt mobilisé en 2017 ainsi que l'échéancier naturel de l'encours :

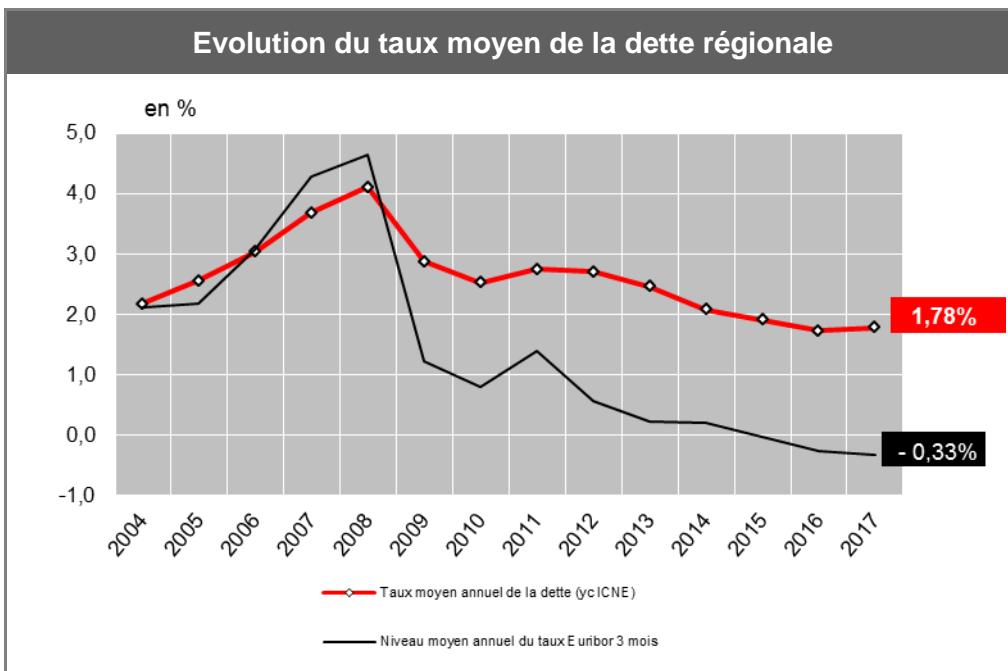
- l'emprunt mobilisé en 2017 (hors emprunt résiduel mobilisé en fin d'exercice sur la ligne revolving) a été souscrit à taux fixe, afin de geler dans le long terme le contexte de taux longs encore exceptionnellement faibles dont a pu bénéficier la Région en 2017 ;
- les emprunts arrivés à terme en 2017 étaient pour leur part indexés à hauteur de 76 % à taux variables, après opération de couverture le cas échéant.

Une fois pris en compte l'encours mobilisé à court terme sur la ligne revolving (175 M€ au 31/12/2017), la part de la dette à taux fixe se situe à 83,4 % au 31/12/2017 après 76,8 % au CA 2016.

⇒ **Des charges d'intérêt contenues, notamment en lien avec les faibles charges payées sur l'encours de dette à taux variable**

Compte-tenu des charges d'intérêt nettes, y compris ICNE, payées en 2017, le taux moyen sur l'encours de dette régionale (y compris ICNE) s'établit à 1,78 % pour une durée de vie moyenne de la dette de 6,2 ans, après 1,73 % constaté en 2016 et une durée de vie moyenne de 6,15 ans.

Cette relative stabilité du taux moyen contraste avec plusieurs années de baisse, et illustre un arrêt en 2017 de la dynamique baissière sur les marchés de taux, que ce soit sur la partie longue ou courte de la courbe des taux.



⇒ **Recours aux billets de trésorerie pour la gestion de trésorerie 2017 :**

Pour ses besoins en trésorerie, la Région a eu recours aux billets de trésorerie en lieu et place de l'utilisation de la ligne revolving, du fait des conditions de taux actuellement extrêmement attractives sur ces produits. Ainsi en 2017 :

- une émission de billets de trésorerie de 500 M€, précédemment réalisée le 28 novembre 2016 au taux négatif de -0,32 % et pour une durée de 210 jours, a été remboursée le 26 juin 2017 ;
- une émission de billets de trésorerie de 500 M€ a été réalisée le 26 juin 2017, pour une durée de 214 jours (remboursement le 26 janvier 2018), au taux négatif de -0,35 %.

L'encours de billets de trésorerie porté au 31/12/2017 s'élève en conséquence à 500 M€. Ces opérations ont permis à la Région de bénéficier des conditions de taux exceptionnelles pour gérer sa trésorerie, tout en prévenant l'éventualité d'une remontée des taux en lien avec les décisions monétaires à venir de la Fed et de la BCE. Cette stratégie se traduit par un excédent au compte au Trésor, sans que cela ne fasse porter un coût d'opportunité à la Région.

### 1.3. Un emprunt d'équilibre au plus bas depuis 2007

#### ➤ Des sources de financement diversifiées

La Région dispose d'un ensemble d'outils lui permettant d'accéder durablement à la liquidité en toutes circonstances et qui constituent autant d'alternatives pour mobiliser des emprunts, avec souplesse et rapidité, en créant les meilleures conditions de concurrence entre les acteurs financiers.

Pour accéder aux financements de marché pour des montants importants, la Région a mis en place dès 2001 un programme EMTN<sup>11</sup>, qui consiste en une documentation standardisée offrant toute la souplesse et la réactivité nécessaire pour émettre des obligations dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, la Région dispose de plusieurs sources de crédit accessibles à tout moment :

- une ligne de crédit revolving avec le groupe BPCE (Crédit-Foncier - Caisse d'épargne), qui est utilisée à la fois comme outil pour gérer sa trésorerie quotidienne et comme instrument pour lever de l'emprunt. Le plafond actuel de cette ligne est de 587 M€<sup>12</sup> ;
- une enveloppe avec la Caisse des Dépôts et Consignations, souscrite en 2017. Celle-ci prend la forme de trois contrats, pour un montant total de 115 M€. Les durées de mobilisation sont respectivement de 10 mois (40 M€), 12 mois (60 M€) et 5 ans (15 M€). Au 31 décembre 2017, l'enveloppe n'avait pas encore été mobilisée ;
- une enveloppe pluriannuelle de prêt de 800 M€ signée avec la BEI en 2014, mobilisable sur 5 ans, afin de financer les projets d'investissement de la Région en matière d'éducation et intégrant de fortes exigences environnementales. Cette ligne offre beaucoup de souplesse pour choisir la durée de l'emprunt (sur une durée jusqu'à 15 ans in fine), et le type d'indexation (taux fixe ou taux variable). La Région n'est pas contrainte de mobiliser l'intégralité de l'enveloppe, et il n'y a pas de pénalité prévue dans ce cas.

#### ➤ Un montant d'emprunt de 530 M€ pour le financement des investissements en 2017

Le montant de l'enveloppe d'emprunt ouverte au budget s'élevait à 800,115 M€ au BP 2017 (inchangé après la décision modificative). L'emprunt a été mobilisé à hauteur de 530 M€.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Enveloppe d'emprunt votée au Budget Primitif	679,0	631,2	566,6	710,6	759,9	987,1	907,1	856,6	750,8	762,1	855,8	802,3	800,1
Enveloppe d'emprunt après Budget Supplémentaire ou Décision Modificative	686,4	628,5			738,7	986,9	907,1			761,9	855,8	798,1	800,1
Emprunt réalisé	331,9	310,3	378,8	539,5	575,8	624,5	732,8	645,0	705,8	729,0	712,0	650,0	530,0

L'emprunt au titre de l'exercice 2017 a été couvert à 94,3 % par une émission obligataire publique verte et responsable de **500 M€**, lancée le 7 mars 2017. Cette transaction a rencontré un très large succès auprès des investisseurs, avec un livre d'ordres largement sur souscrit (plus de 900 millions d'euros), signe de l'appétence et de la confiance des investisseurs pour la qualité de la signature

<sup>11</sup> Euro Medium Term Notes – programme d'émission de titres à moyen terme.

<sup>12</sup> Le montant plafond de cette ligne revolving était initialement de 1,0 Md€. Il a été réduit contractuellement de 138 M€ le 30 décembre 2011, de 138 M€ le 30 décembre 2013, puis de 137 M€ le 30 décembre 2015. Le niveau actuel du plafond, soit 587 M€, restera inchangé jusqu'au terme de la ligne revolving, fin 2022.

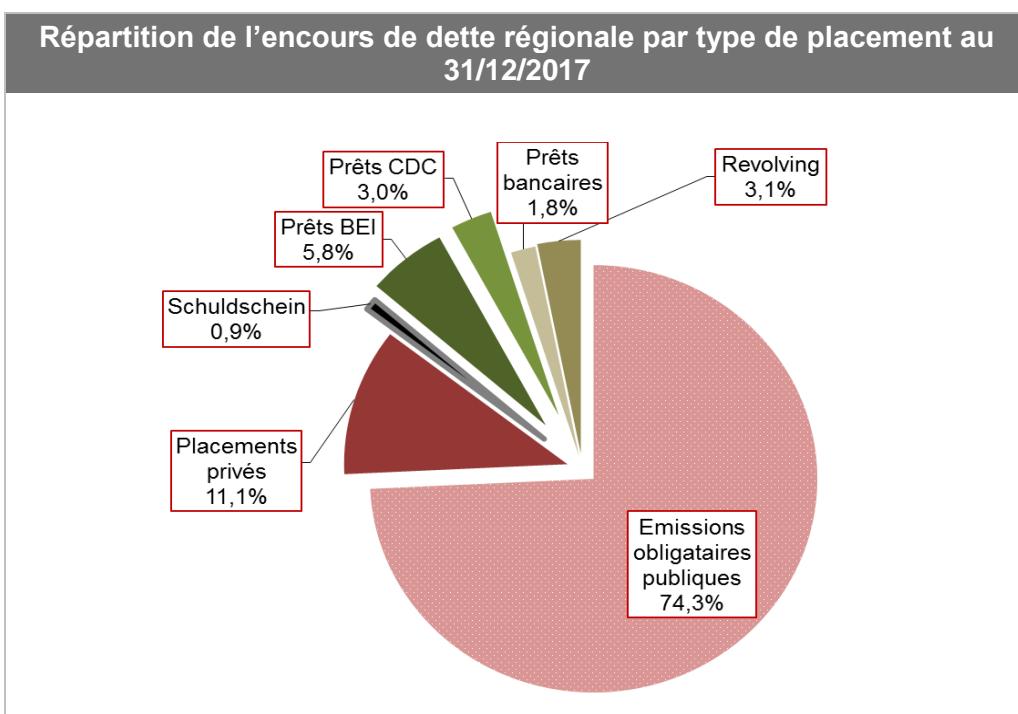
de la Région. Les titres émis portent sur une durée de 12 ans, avec un rendement pour les investisseurs qui s'est établi à 1,425 % l'an (soit une marge de +25 points de base au-dessus de l'OAT de même maturité) et un coupon annuel fixé à 1,375 % l'an.

Un emprunt complémentaire a été mobilisé en fin d'année en utilisant la ligne revolving, pour 30 M€ à taux variable au jour le jour (Eonia). Le stock de dette mobilisé sur cette ligne se situe ainsi, au 31/12/2017, à 175 M€ après 145 M€ fin 2016.

➤ ***L'encours de dette au 31/12/2017 reflète l'importance du recours au marché obligataire dans le financement régional***

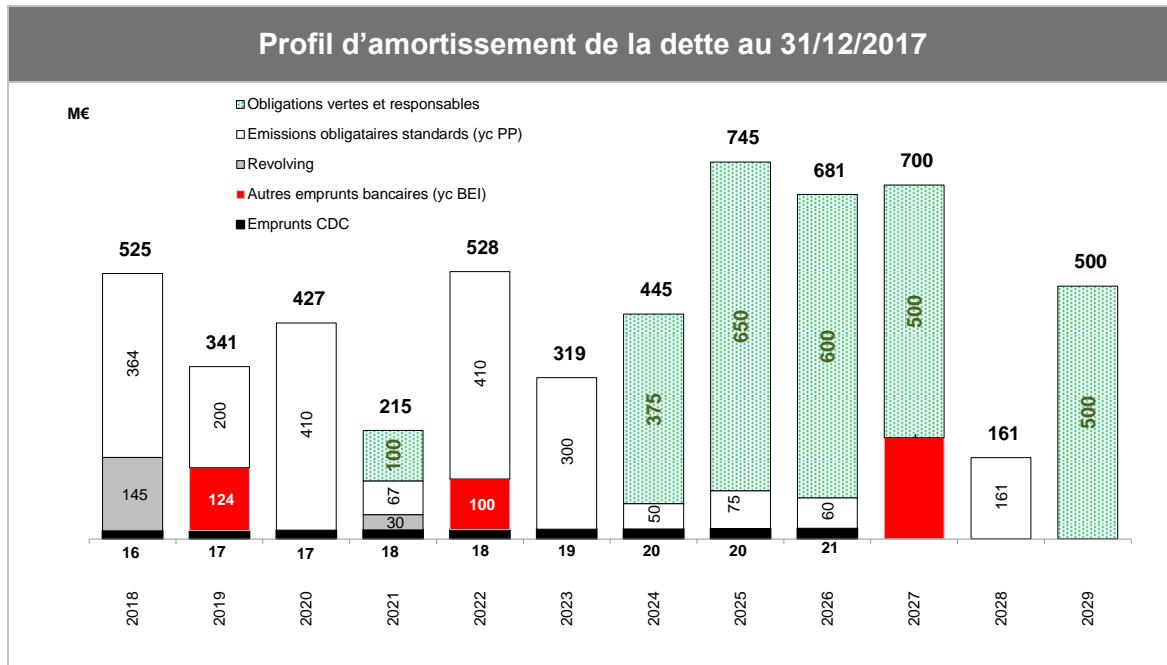
L'encours de dette au 31/12/2017 s'élève à 5 587,4 M€ après 5 577 M€ fin 2016, soit une quasi-stabilité par rapport à l'an dernier. Cet encours est composé à 85,4 % d'emprunts obligataires :

- les émissions obligataires représentent ainsi 4 771,6 M€ de l'encours de dette, dont 74,3 % de l'encours de dette levé sous forme d'émissions publiques et 11,1 % en placements privés. Plus de la moitié de cet encours est constitué d'emprunts verts et responsables ;
- les prêts bancaires totalisent quant à eux 275 M€, soit 4,9 % de l'encours de dette. Cet encours est constitué :
  - d'un prêt bancaire à long terme de 100 M€ avec Dexia, consolidé sur l'ancienne ligne revolving échue en 2013, soit 1,8 % de l'encours de dette ;
  - de l'encours de dette mobilisé sur la ligne revolving au taux variable au jour le jour (Eonia), pour 175 M€ au 31/12/2017 soit 3,1 % de l'encours total.
- l'encours de prêts contractés auprès des institutions publiques s'élève à 490,8 M€ et représente 8,8 % de l'encours de dette : il est composé de l'emprunt amortissable contracté avec la CDC en 2011, et sur lequel il reste 166,7 M€ à rembourser au 31/12/2017, et de trois emprunts contractés en 2012, 2014 et 2015 auprès de la BEI, pour un montant de 324 M€ ;
- un emprunt Schuldsschein de 50 M€ contracté en 2013, qui représente pour sa part 0,9 % de l'encours de dette.



### ➤ Profil d'amortissement de la dette régionale

A l'exception des emprunts amortissables contractés en 2011 avec la CDC, l'encours de dette est composé au 31/12/2017 d'emprunts à remboursement *in fine*, à hauteur de 97%.



## 1.4. L'exécution des écritures comptables de l'ordonnateur

Les écritures comptables de l'ordonnateur sont constituées des opérations d'ordre patrimoniales d'une part et des écritures de fin d'exercice et opérations spécifiques d'autre part.

### 1.4.1. Les opérations d'ordre patrimoniales

Un montant de **340,362 M€** a été intégré en 2017 dans le patrimoine régional par opérations d'ordre, à comparer aux prévisions budgétaires de 319,86 M€, nécessitant par conséquent des transferts en gestion depuis les autres lignes du chapitre d'investissement 925. L'ensemble de ces écritures sont équilibrées en dépenses et recettes et n'ont donc aucun impact sur l'équilibre budgétaire.

#### *A. Intégration des frais d'études et frais d'insertion*

Lorsque les dépenses d'études et frais d'insertions, notamment dans les secteurs de l'enseignement secondaire, supérieur et des îles de loisirs, sont suivis de travaux, les dépenses mandatées initialement sur un compte « frais d'études » ou « frais d'insertion » sont intégrées au compte « immobilisations en cours ». Outre le fait d'intégrer ces opérations dans le patrimoine régional, ces écritures permettent également d'inclure les dépenses de frais d'études et d'insertion dans la base de calcul du FCTVA. Pour mémoire, le FCTVA représente 15,48 % des dépenses réelles d'investissement grevées de TVA.

En 2017, **9,141 M€** de frais d'études et **0,146 M€** de frais d'insertion ont ainsi été intégrés, générant ainsi **1,438 M€** de recettes de FCTVA à percevoir en 2018.

#### *B. Intégration des travaux effectués en convention de mandat*

Pour conduire les opérations de travaux et de construction dans les lycées, les cités mixtes et les établissements d'enseignement supérieur, la Région verse des avances aux mandataires qu'elle a désignés. Ces avances sont intégrées sur le compte « immobilisations en cours » au vu des dépenses réalisées et justifiées par les mandataires.

En 2017, la Région a intégré dans son patrimoine, en immobilisation en cours, des dépenses de travaux à hauteur de **262,340 M€** pour les lycées et **46,457 M€** pour l'enseignement supérieur correspondant à un montant total de **308,797 M€** générant **47,808 M€** de recettes de FCTVA.

#### *C. Intégration des immobilisations réalisées par l'Agence des Espaces Verts (AEV)*

Depuis la mise en place de l'instruction M 71, les crédits versés par la Région à l'AEV sont inscrits sur la nature 238 « Avances sur immobilisations ». Au vu du compte administratif de l'AEV, ces montants sont intégrés pour partie au compte « Immobilisations en cours » de la Région contribuant ainsi à enrichir le patrimoine régional et pour partie sont transférées en subventions définitivement octroyées à l'AEV pour ses investissements propres ou pour les subventions qu'elle verse à des collectivités locales.

En 2017, sur les avances versées de 2005 à 2017, la Région a intégré **17,989 M€** répartis comme suit :

- sur la nature 2117 « Bois et forêts » pour un montant de **4,258 M€** (non éligible au FCTVA) ;

- sur la nature 2128 « Agencements et aménagements de terrains » pour un montant de **8,571 M€** générant près de **1,327 M€** de FCTVA ;
- sur la nature 204182 « Organismes publics divers – Bâtiments et installations » (non éligible au FCTVA) pour un montant de **5,069 M€** utilisées par l'AEV pour subventionner des projets d'espaces verts présentés par des collectivités locales ou pour acquérir des équipements inscrits à son inventaire.

#### *D. Intégration des opérations d'immobilisations réalisées pour le compte des départements (CMR)*

La Région est mandataire lorsque les opérations d'investissement effectuées pour le compte de tiers se rapportent à des immobilisations ne lui appartenant pas, bien qu'elle réalise les travaux. C'est notamment le cas pour les opérations réalisées sur les collèges et les parties communes des Cités Mixtes Régionales (CMR) dont la Région réalise les travaux pour le compte des départements.

Afin d'enregistrer comptablement ces opérations pour compte de tiers, les dépenses initialement mandatées sur les natures 2031, 2033, 2313 et 236 font l'objet de l'émission d'un titre de recettes sur le chapitre 925 qui sera compensé par un mandat sur l'opération pour compte de tiers concernée (4551x).

Ainsi sur l'exercice 2017, la Région a comptabilisé **4,248 M€** de dépenses qui ont fait l'objet d'un transfert aux comptes de tiers.

#### 1.4.2.Les écritures de fin d'exercice et les opérations spécifiques

Ces opérations ne comportent aucune incidence financière, les dépenses d'investissement étant équilibrées par des recettes de fonctionnement et inversement.

Sur l'exercice 2017, les dépenses et les recettes constatées respectivement sur les chapitres d'investissement 926 et de fonctionnement 946 s'élèvent à **245,201 M€**, soit **97,52 %** des prévisions budgétaires. Parallèlement, les recettes et les dépenses constatées respectivement sur les chapitres d'investissement 926 et de fonctionnement 946 s'élèvent à **759,201 M€**, soit **100,13 %** des prévisions budgétaires.

#### *A. Les écritures de fin d'exercice : la dotation aux amortissements*

La dotation aux amortissements 2017 est calculée sur la base des investissements réalisés par la Région depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2005 auxquels sont appliquées les durées d'amortissement fixées par les délibérations du Conseil Régional du 31 janvier 2005, 15 décembre 2005 et 27 septembre 2012.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les durées d'amortissement applicables aux subventions d'équipement versées à compter de cette date sont exclusivement fonction de la durée de vie estimée du bien financé. La durée maximale d'amortissement est ainsi fixée à :

- 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études ;
- 15 ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations ;
- 30 ans lorsque la subvention finance des équipements structurants d'intérêt national.

La dotation aux amortissements 2017 constitue une charge de fonctionnement imputée sur le chapitre 946 équilibrée par une recette d'investissement retracée au chapitre 926 pour un montant de **758,091 M€** soit **99,98 %** de la prévision budgétaire.

Cette charge est diminuée par une partie des recettes perçues par la Région au titre des fonds et subventions d'investissement transférables, rapportée à la durée d'amortissement des investissements concernés (subventions perçues pour la réalisation d'opérations identifiées, dotation régionale d'équipement scolaire dans la limite de la dotation aux amortissements de l'ensemble des constructions et équipements scolaires, produits des amendes de police, de la taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement et des redevances de bureaux).

La reprise des quote-parts issues de ces recettes transférables s'est traduite par une écriture inverse : une dépense de **244,712 M€** sur le chapitre d'investissement 926 et une recette du même montant sur le chapitre de fonctionnement 946.

Le montant de la dotation nette aux amortissements pour l'exercice 2017 est donc de **513,380 M€**.

#### *B. Les opérations spécifiques : les écritures d'ordre de sortie du patrimoine*

Ces écritures ont pour objet de retracer dans la comptabilité régionale les sorties de biens mobiliers et immobiliers de l'inventaire.

Selon les termes de l'instruction budgétaire et comptable M 71, les opérations de cessions d'actif sont constatées par un crédit (émission de titre de recette) sur la classe 2 (immobilisations) qui traduit la sortie du bien de l'actif si ce dernier n'est pas totalement amorti. En contrepartie, un mandat est émis sur la nature 675 pour la valeur nette comptable du bien vendu (coût d'acquisition – amortissement), ce qui permet d'en déduire la plus ou moins value compte-tenu du prix de cession, le produit de cession étant enregistré au compte 775 (produit des cessions d'immobilisations).

Ainsi en 2017, **44** immobilisations régionales ont été cédées conformément aux délibérations de la commission permanente.

Il en résulte une dépense de fonctionnement sur le chapitre 946 constatant une valeur nette comptable pour un montant de **1,064 M€** et une recette sur le chapitre d'investissement 926 constatant la sortie de l'actif pour le même montant.

Ces cessions ont généré des moins-values, constatées comptablement par une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement s'élevant à un montant global de **0,403 M€**.

#### 1.4.3.Le fonds commun régional des services d'hébergement des établissements publics locaux d'enseignement (FCRSH)

Le décret n°2000-992 du 6 octobre 2000, relatif au fonctionnement des services annexes d'hébergement des établissements publics locaux d'enseignement, a modifié les règles de gestion du FCRSH. Alors que ce fonds était précédemment géré directement par un des lycées parisiens, le décret du 6 octobre 2000 prévoit que la gestion du fonds est désormais retracée dans les comptes de la Région (circulaire du 31 mai 2001).

Les sommes versées et reçues par le comptable public à ce titre, ne constituent pas des recettes et des dépenses propres de la collectivité. Dès lors elles ne font l'objet ni de mandat ni de titre. Elles sont simplement décrites sur un compte de tiers ouvert dans la comptabilité de la Région (DRFIP) et ne font l'objet d'aucune prévision ni inscription budgétaire.

Le payeur régional a donc procédé aux ordres de paiement conformément aux délibérations prises par les commissions suivantes :

- Commission Pôle Lycées du 3 février 2017 ;

- Commission Pôle Lycées du 3 mars 2017 ;
- Commission Pôle Lycées du 31 mars 2017 ;
- Commission Pôle Lycées du 2 mai 2017 ;
- Commission Pôle Lycées du 8 juin 2017 ;
- Commission Pôle Lycées du 10 juillet 2017 ;
- Commission Pôle Lycées du 12 septembre 2017 ;
- Commission Pôle Lycées du 28 septembre 2017 ;
- Commission Pôle Lycées du 5 octobre 2017 ;
- Commission Pôle Lycées du 8 novembre 2017 ;
- Commission Pôle Lycées du 5 décembre 2017.

Ainsi les états annexés au compte administratif 2017 permettent de détailler et d'approuver le fonds commun des services annexes d'hébergement.

## 2. Bilan de l'exécution des contrats Etat-région

Les opérations menées dans le cadre des différents contrats Etat-région ont représenté 37,3 % du montant total des affectations d'autorisations de programme 2017 et 32,4 % des crédits de paiement d'investissement mandatés.

<b>En M€</b>	<b>Autorisations de programme</b>	<b>Crédits de paiement</b>
CPER 2007-2014		8,5
CPER 2007-2017	7,5	302,5
CPER 2015-2020	660,5	210,2
CPIER	11,7	0,6
<b>Total</b>	<b>679,7</b>	<b>521,8</b>
Part rapportée aux crédits affectés et mandatés au CA 2017	37%	32%

### 2.1. Le bilan du Contrat de plan 2000-2006

#### 2.1.1. Situation des affectations

##### **A. Présentation de l'exercice 2017**

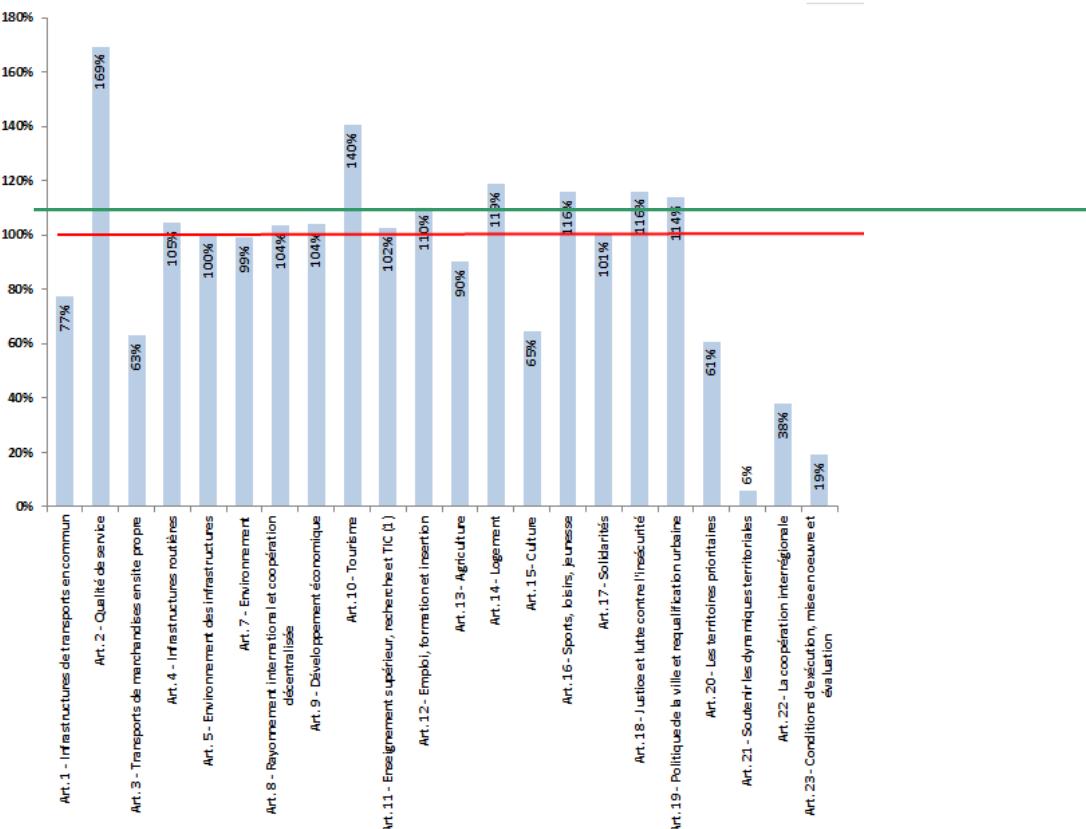
Par dérogation à la durée du contrat, l'article 24 de la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoyait la poursuite de certaines opérations d'infrastructures inscrites au Contrat de Plan Etat/Région 2000/2006 jusqu'à leur achèvement, lorsque les travaux prévus n'étaient pas réalisés au terme du Contrat, dans la limite des engagements globaux du Contrat de Plan.

Aucune affectation n'a été votée dans ce cadre depuis 2011.

##### **B. Etat des affectations cumulées 2000-2011**

Le montant total des affectations se stabilise à **4 586,54 M€** en fin d'exercice 2011, ce qui représente un taux cumulé de 98,24 % par rapport aux crédits ouverts.

Le graphique ci-dessous représente les taux cumulés définitifs par article du Contrat.



**BLAN RÉGIONAL DU CONTRAT DE L'ETAT-RÉGION 2000-2006**  
**Cumul des crédits affectés sur la période 2000-2017**

ARTICLE - INTITULÉ PROJETS	ETAT + RÉGION	dont RÉGION	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Tote de réalisation fin 2017
<b>VOLET1 : UN AMÉNAGEMENT DURABLE</b>	<b>4380956</b>	<b>3 197,161</b>	<b>431,987</b>	<b>56,9152</b>	<b>456,851</b>	<b>378,888</b>	<b>348,307</b>	<b>243,054</b>	<b>426,744</b>	<b>92,889</b>	<b>50,033</b>	<b>95,532</b>	<b>40,198</b>	<b>13,926</b>	-	-	-	-	<b>3 147,572</b>	<b>98,45%</b>	
Art.1 - Infrastructures de transports en commun	2478,821	1 646,449	202,047	141,655	84,417	234,019	186,500	95,387	258,007	27,194	-	38,139	0,110	2,590	-	-	-	-	1 274,965	77,44%	
Art.2 - Qualité de service	598,363	444,389	91,271	191,033	194,068	57,073	65,886	73,576	79,388	-	-	-	-	-	-	-	-	-	752,95	169,93%	
Art.3 - Transports de marchandises en site propre	119,520	46,802	4,843	8,199	6,989	3,000	0,356	0,315	52,172	58,715	38,316	27,500	29,583	26,807	11,337	-	-	-	295,63	63,17%	
Art.4 - Infrastructures routières	110,906	715,748	113,267	180,176	123,346	52,024	35,041	50,057	11,174	9,675	27,380	22,533	27,810	13,281	-	-	-	-	746,282	104,55%	
Art.5 - Environnement des infrastructures	409,630	269,377	10,864	35,5165	38,180	22,541	50,057	337,850	232,623	<b>92,889</b>	<b>50,033</b>	<b>95,532</b>	<b>40,198</b>	<b>13,926</b>	-	-	-	-	266,758	99,77%	
<b>Sous-total Transports (Artides 1 à 5)</b>	<b>4 715,400</b>	<b>3 122,766</b>	<b>422,293</b>	<b>561,128</b>	<b>448,899</b>	<b>368,657</b>	<b>337,850</b>	<b>232,623</b>	<b>409,635</b>	<b>92,889</b>	<b>50,033</b>	<b>95,532</b>	<b>40,198</b>	<b>13,926</b>	-	-	-	-	3 073,683	<b>98,43%</b>	
Art.7 - Environnement	15,556	74,395	9,695	7,824	7,952	10,240	10,458	10,431	17,109	-	-	-	-	-	-	-	-	-	73,709	99,08%	
<b>VOLET2 : LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL</b>	<b>1470,141</b>	<b>651,567</b>	<b>66,746</b>	<b>73,376</b>	<b>107,246</b>	<b>121,235</b>	<b>123,178</b>	<b>72,378</b>	<b>111,647</b>	<b>0,897</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>676,703</b>	<b>103,86%</b>	
Art.8 - Rayonnement international et coopération décentralisée	15,550	9,757	1,731	10,666	1,814	1,162	1,147	1,375	1,811	-	-	-	-	-	-	-	-	-	101,06	103,58%	
Art.9 - Développement économique	234,009	114,184	13,221	18,515	13,133	17,711	13,174	20,153	22,822	-	-	-	-	-	-	-	-	-	118,728	103,98%	
Art.10 - Tourisme	17,531	9,909	1,159	2,564	2,135	2,914	4,889	0,203	0,046	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,909	140,37%	
Art.11 - Enseignement supérieur, recherche et TIC(1)	988,785	388,288	38,070	38,512	65,344	84,758	83,412	27,549	58,873	0,897	-	-	-	-	-	-	-	-	397,416	102,35%	
Art.12 - Emploi, formation et insertion	167,007	98,939	9,280	8,099	21,454	10,502	17,151	19,591	22,922	-	-	-	-	-	-	-	-	-	103,999	110,17%	
Art.13 - Agriculture	47,259	30,490	3,286	4,620	3,366	4,189	3,405	3,507	5,173	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27,746	90,34%	
<b>VOLET3 : LES SOLIDARITÉS</b>	<b>515,812</b>	<b>376,702</b>	<b>50,812</b>	<b>510,21</b>	<b>68,857</b>	<b>62,799</b>	<b>64,968</b>	<b>56,333</b>	<b>36,039</b>	-	<b>9,572</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>400,402</b>	<b>106,39%</b>	
Art.14 - Logement	137,204	24,750	17,759	19,190	28,774	29,170	26,886	7,142	-	<b>9,572</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	162,753	118,52%	
Art.15 - Culture	101,379	58,693	2,441	3,769	5,032	8,212	2,874	6,000	9,566	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37,984	64,72%	
Art.16 - Sports, loisirs, jeunesse	41,238	27,441	3,635	4,527	4,091	5,897	6,777	2,025	4,827	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31,778	115,31%	
Art.17 - Solidarités	128,972	64,943	8,097	14,070	11,842	12,401	12,613	5,289	0,984	-	-	-	-	-	-	-	-	-	65,295	100,94%	
Art.18 - Justice et lutte contre l'insécurité	107,019	88,420	11,889	11,96	28,02	7,516	13,355	16,123	13,430	-	-	-	-	-	-	-	-	-	102,591	116,03%	
<b>VOLET4 : L'APPROCHE TERRITORIALE</b>	<b>883,595</b>	<b>443,474</b>	<b>26,259</b>	<b>29,552</b>	<b>46,98</b>	<b>83,146</b>	<b>36,256</b>	<b>52,048</b>	<b>85,96</b>	<b>0,433</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>361,839</b>	<b>81,80%</b>	
Art.19 - Politique de la ville et réqualification urbaine	524,424	224,862	24,885	26,997	33,024	53,217	31,303	28,727	58,255	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25,808	113,76%	
Art.20 - Les territoires prioritaires	255,926	152,449	0,231	1,143	1,333	0,152	0,358	0,743	0,626	22,983	25,549	-	-	-	-	-	-	-	91,764	60,85%	
Art.21 - Soutien les dynamiques territoriales	44,210	35,063	29,728	1,143	0,623	5,184	0,191	0,338	1,995	0,433	-	-	-	-	-	-	-	-	11,240	5,84%	
Art.22 - La coopération interrégionale	55,035	2,744	1,372	-	-	-	0,265	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,265	37,81%		
Art.23 - Conditions d'exécution, mise en œuvre et évaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
<b>TOTALIX</b>	<b>7 073,248</b>	<b>4 668,904</b>	<b>575,804</b>	<b>723,01</b>	<b>679,152</b>	<b>646,078</b>	<b>574,710</b>	<b>43,833</b>	<b>660,395</b>	<b>94,219</b>	<b>59,606</b>	<b>95,532</b>	<b>40,198</b>	<b>13,926</b>	-	-	-	-	<b>4 586,335</b>	<b>98,24%</b>	

(1) sur cet article, le bilan des crédits mobilisés par la Région est établi déductio nたて des crédits affectés par la Région au titre des avances de la part Etat sur les opérations de construction d'établissements d'enseignement supérieur et de réalisations d'ouvrages régionaux

### 2.1.2. Situation des crédits mandatés 2017

#### **A. Présentation des mandats de l'exercice 2017**

Le montant des crédits mandatés en 2017 au titre du Contrat de Plan s'élève à 8,46 M€ (soit 0,20 % du cumul des mandatements depuis 2000). Ces crédits permettent de payer le solde d'opérations contractuelles engagées tout au long de la période du Contrat de Plan. Pour 2017, ces mandatements concernent :

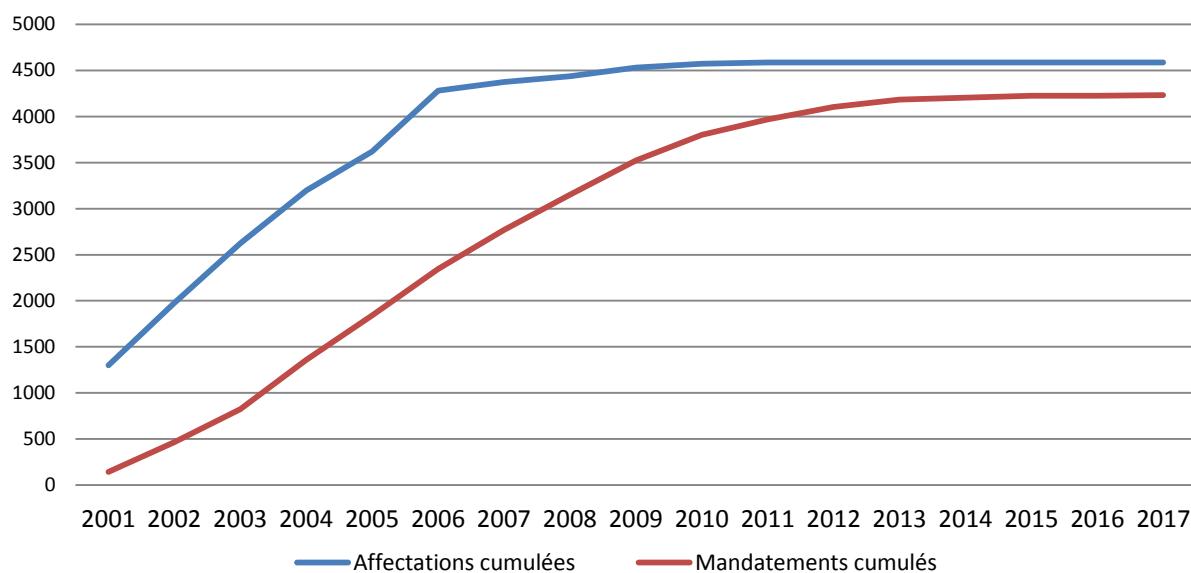
- le volet 1 « Aménagement durable » avec 7,73 M€ consacrés à la politique des transports en commun pour la finalisation des travaux du nœud d'Ermont – Saint Lazare ainsi que pour la mise en accessibilité des gares : Argenteuil, Rancy, Chesnay-Gagny, Champigny les Boulleaux, Lagny-Thorigny ;
- le volet 2 « Rayonnement international » avec 0,73 M€ correspondant à l'article 11 « Enseignement supérieur, recherche et TIC » principalement pour le CNAM Synergie à Saint-Denis.

#### **B. Etat des paiements cumulés 2000-2017**

A l'issue de l'exercice 2017, le montant total de crédits de paiements consommés sur la période 2000-2017 s'élève à 4 233,91 M€, soit un taux de réalisation de 90,68 % des engagements contractuels régionaux et 92,3 % des affectations totales votées.

Les restes à mandater théoriques en crédits de paiement sur autorisations de programme et d'engagement au titre du Contrat de Plan s'élèvent à près de 352,63 M€. Ce montant devra être affiné au fil des exercices à venir au regard des évolutions opérationnelles des opérations financées.

Contrat de Plan 2000-2006



**BILAN RÉGIONAL DU CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION 2000-2006**  
**Cumul des crédits mandatés sur la période 2000-2017**

ARTICLE - INTITULÉ PROJETS	ETAT + RÉGION dont RÉGION	Engagement Etat / Région										TOTAL FIN 2017	Taux de réalisation									
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010										
<b>VOLET 1 : UN AMÉNAGEMENT DURABLE</b>																						
Art.1 - Infrastructures de transports en commun	4 830,96	3 197,16	6,59	73,81	205,47	227,31	328,51	215,65	236,17	284,06	245,34	275,89	189,17	7,73	2 889,71	90,38%						
Art. 2 - Qualité de service	2 478,82	1 646,45	4,22	21,00	22,15	46,38	107,17	136,02	192,06	147,97	124,05	161,61	77,80	62,36	57,18	11,44	0,06	2,42	1 202,24	73,02%		
Art. 3 - Transports de marchandises en site propre	598,36	444,39	-	23,68	97,34	91,11	9,73	69,25	41,86	48,95	41,02	34,18	37,43	11,80	8,52	1,07	0,41	5,30	616,01	138,62%		
Art. 4 - Infrastructures routières	119,52	46,80	-	0,72	3,54	7,62	3,64	1,45	3,12	0,69	0,32	0,02	2,10	1,52	0,08	-	-	-	24,83	53,05%		
Art. 5 - Environnement des infrastructures	1 109,07	715,75	0,90	17,45	114,73	55,66	76,30	68,01	56,17	53,27	56,89	58,55	42,64	35,80	36,05	30,34	1,92	0,52	0,54	705,74	98,60%	
<b>Sous-volet 7 : Transports (articles 1 à 5)</b>	409,63	269,38	-	8,61	4,33	20,83	45,76	30,66	33,77	25,47	18,20	19,24	-	20,14	17,09	11,76	1,63	1,59	259,08	96,18%		
Art. 7 - Environnement	3 122,77	5,12	71,46	242,08	221,60	30,26	9,20	30,26	276,35	240,48	273,60	159,97	121,63	118,82	62,98	18,90	13,96	0,60	7,73	2 807,90	99,22%	
<b>VOLET 2 : LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL</b>	4 715,40	115,56	74,40	1,46	2,36	3,38	5,71	8,24	10,26	9,20	7,71	4,86	2,29	25,21	0,60	0,40	0,13	-	81,82	109,97%		
Art. 8 - Rayonnement international et coopération décentralisée	1 470,14	651,57	12,57	21,12	36,55	61,13	109,08	75,89	71,56	63,10	62,22	41,71	61,63	21,61	9,84	11,82	0,45	0,39	0,11	0,73	661,51	101,53%
Art. 9 - Développement économique	15,55	9,76	0,70	1,99	1,25	1,85	1,15	0,91	1,51	0,13	0,08	-	-	-	-	-	-	-	9,56	98,02%		
Art. 10 - Tourisme	234,01	114,18	2,86	6,41	12,39	14,05	14,91	12,43	10,74	10,49	22,1	0,70	1,24	-	-	-	-	-	88,44	77,45%		
Art. 11 - Enseignement supérieur, recherche et TIC (1)	17,53	9,91	0,23	1,65	1,73	1,42	3,06	3,15	1,74	0,16	0,25	0,15	-	-	-	-	-	-	13,54	136,66%		
Art. 12 - Emploi, formation et insertion	988,79	388,29	0,49	2,19	6,36	27,97	71,07	51,28	37,72	39,70	57,91	40,60	60,03	21,60	9,80	11,82	0,45	0,39	0,11	0,73	440,20	113,37%
Art. 13 - Agriculture	167,01	98,94	7,62	7,01	11,45	11,32	14,98	5,30	15,96	8,94	0,64	0,17	0,04	-	-	-	-	-	83,43	84,22%		
<b>VOLET 3 : LES SOLIDARITÉS</b>	47,26	30,49	0,67	1,88	3,36	4,53	3,91	2,82	3,89	1,14	0,26	0,19	0,01	-	-	-	-	-	26,33	86,37%		
Art. 14 - Logement	515,81	376,70	1,81	10,04	20,54	40,45	49,40	52,16	56,27	37,27	42,62	22,68	9,73	2,58	3,05	2,56	0,36	4,44	-	-	355,96	94,99%
Art. 15 - Culture	137,20	-	3,56	7,88	17,99	23,14	31,84	20,40	17,41	24,47	6,35	3,14	0,60	2,02	0,50	0,07	-	-	-	-	169,51	133,54%
Art. 16 - Sports, loisirs, jeunesse	101,38	58,69	0,00	0,31	2,79	2,91	6,21	3,01	1,23	4,43	4,07	1,77	5,61	0,00	0,75	1,88	0,00	0,00	34,96	59,57%		
Art. 17 - Solidarités	41,24	27,44	1,32	1,56	1,03	1,74	2,23	1,33	6,27	1,14	2,26	3,09	0,71	0,29	-	0,23	4,44	-	27,64	100,74%		
Art. 18 - Justice et lutte contre l'insécurité	128,97	64,94	-	1,66	4,91	8,23	7,96	7,71	8,41	5,04	1,18	0,26	0,30	0,06	-	-	-	-	53,29	82,06%		
<b>VOLET 4 : L'APPROCHE TERRITORIALE</b>	107,02	88,42	0,49	2,94	3,93	9,59	9,59	8,26	9,96	6,62	6,38	10,29	0,01	1,40	0,22	0,54	0,06	-	-	70,56	79,80%	
Art. 19 - Politique de la ville et réqualification urbaine	883,60	443,47	6,40	10,78	18,59	31,28	38,43	39,92	38,75	33,02	29,44	23,76	8,25	6,11	1,30	1,04	0,08	-	-	326,72	73,67%	
Art. 20 - Les territoires prioritaires	524,42	224,86	6,40	10,55	17,05	25,40	29,81	28,83	25,30	23,61	25,53	16,88	16,45	5,10	3,20	0,95	0,75	-	-	235,82	104,87%	
Art. 21 - Soutenir les dynamiques territoriales	259,93	152,45	-	-	1,19	0,79	6,63	10,39	13,52	14,45	7,46	12,29	5,97	2,97	0,34	0,29	0,08	-	-	83,17	54,55%	
Art. 22 - La coopération interrégionale	44,21	35,06	-	-	0,24	0,25	-	0,00	0,02	-	-	-	-	-	-	-	-	0,52	1,47%			
Art. 23 - Conditions d'exécution, mise en oeuvre et évaluation	55,04	29,73	-	0,23	0,34	0,94	1,54	0,30	1,15	0,69	-	0,27	1,35	0,18	0,01	0,01	-	-	7,01	23,59%		
<b>TOTAUX</b>	7 703,25	4 668,90	27,37	115,75	321,14	360,17	535,42	483,22	503,97	423,17	383,20	363,73	280,30	164,67	138,32	78,69	20,75	18,87	0,71	8,46	4 233,91	90,68%

## 2.2. Le bilan du Contrat de projets 2007-2014

Le Contrat de projets pour la période 2007-2013, signé entre l'Etat et la Région le 23 mars 2007, a fait l'objet, à mi-parcours, d'un premier bilan technique sur l'avancée des différents Grands projets (GP), présenté et délibéré au Conseil régional en juin 2011<sup>13</sup>.

Plusieurs ajustements techniques nécessaires à la bonne exécution du contrat ont été validés à cette occasion, sans que ne soient bouleversées les enveloppes définies initialement. Cependant, l'Etat et la Région sont convenus d'un abondement à parité en faveur des GP 4 – volet « Sport » et volet « Pôles de compétitivité et entreprises innovantes » ainsi que GP 7 – lutter contre le changement climatique.

**Le total contractualisé** a été porté de **5 466,20 M€ à 5 519,06 M€**, soit une augmentation de +52,86 M€ (+0,96 %).

Les engagements définitifs de la part de la Région au titre du contrat s'élèvent ainsi à 3 451,74 M€ (soit 62,5 % du total du CPER), auxquels il convient d'ajouter ceux pris au titre du Contrat de projets interrégional « Seine » entre l'Etat et les régions Picardie, Bourgogne, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Champagne-Ardenne et Île-de-France (34,3 M€) et, par ailleurs, au titre de la Convention spécifique des Transports (737,83 M€) et du Plan « Espoir banlieue » (220 M€).

Le CPER a été prorogé d'un an jusqu'à fin 2014<sup>14</sup>.

### 2.2.1. Situation des affectations 2017

Au cours de l'exercice 2017, 7,54 M€ d'autorisations de programme ont été affectés au titre du Contrat de Projets Etat-Région, ce qui représente 0,2 % des engagements régionaux.

Ce CPER étant achevé, ces affectations résiduelles correspondent à la poursuite d'opérations ayant déjà fait l'objet d'un engagement antérieur de la Région et sont concentrées sur le GP4 « Conforter le rayonnement international de la Région capitale ».

#### **A. Présentation détaillée des affectations 2017 par Grand projet**

##### ***Grand projet 4 – Conforter le rayonnement international de la Région capitale***

En 2017, un montant de 7,544 M€ a été affecté sur ce grand projet :

- ❖ 0,005 M€ a été affecté sur le volet « Enseignement supérieur et recherche universitaire » pour le solde de l'opération de construction de l'IUT Pajol à Paris 18<sup>ème</sup>.
- ❖ 7,5 M€ sur le volet « Sport » ont été affectés pour le site sportif de l'Île de loisirs de Vaires-Torcy.

Aucune nouvelle affectation n'a été réalisée sur les autres grands projets en 2017.

<sup>13</sup> Délibération n° CR 39-11 du 23 juin 2011.

<sup>14</sup> Délibération n° CR 110-13 du 21 novembre 2013.

## BILAN DU CONTRAT DE PROJETS 2007-2014 AU 31 DECEMBRE 2017

	CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION			EXERCICE 2017			CUMUL 2007-2017				
	Etat + Région	Part Etat	Part Région	Affectations	% Réal.	Mandats	% Réal.	Affectations	% Réal.	Mandats	% Réal.
<b>Grand Projet 1 : Agir sur le chômage</b>	130,792	52,292	78,500	0,000	0,0%	0,760	1%	74,701	95%	63,257	81%
<b>Grand Projet 2 : Favoriser une plus grande cohésion sociale</b>	56,656	28,328	28,328	0,000	0,0%	0,359	1%	22,593	80%	20,765	73%
<b>Grand Projet 3 : Renforcer l'attractivité de l'Ile de France</b>	519,210	206,430	312,780	0,000	0,0%	32,263	10%	389,775	125%	271,670	87%
<b>Grand Projet 4 : Conforter le rayonnement international de la Région capitale</b>	1 588,460	802,505	785,955	7,544	1,0%	74,382	9%	654,397	83%	560,938	71%
<i>Culture</i>	47,700	23,200	24,500	0,000	0,0%	0,376	2%	14,134	58%	12,879	53%
<i>Sport</i>	73,950	37,890	36,060	7,539	20,9%	32,603	90%	79,147	21,9%	68,325	189%
<i>Pôle de compétitivité et création d'entreprises innovantes</i>	54,000	18,000	36,000	0,000	0,0%	0,440	1%	52,739	14,6%	43,065	120%
<i>Enseignement supérieur et recherche universitaire</i>	1 211,750	623,615	588,135	0,005	0,0%	33,125	6%	398,725	68%	346,140	59%
<i>Recherche et innovation</i>	201,060	99,800	101,260	0,000	0,0%	7,838	8%	109,651	108%	90,529	89%
<b>Grand Projet 5 : Contribuer à l'accessibilité</b>	2 387,000	874,000	2 063,000	0,000	0,0%	187,916	9%	3 084,299	150%	2 503,816	121%
<i>Modernisation du réseau existant et plus particulièrement du Réseau Express Régional</i>	290,500	113,000	177,500	0,000	0,0%	16,379	9%	214,136	121%	133,289	75%
<i>Engagement des travaux de 16 opérations</i>	1 458,700	392,000	1 066,700	0,000	0,0%	26,229	2%	1 545,194	145%	1 411,251	132%
<i>Mise en œuvre des deuxièmes phases d'opérations lourdes</i>	458,800	140,000	318,800	0,000	0,0%	64,802	20%	422,765	133%	323,956	102%
<i>Etudes et premiers travaux d'opérations de transports en commun</i>	400,000	121,000	279,000	0,000	0,0%	67,841	24%	660,217	23,7%	472,813	169%
<i>Opérations interrégionales</i>	82,000	36,000	46,000	0,000	0,0%	1,416	3%	12,072	26%	7,067	15%
<i>Opérations de fret</i>	247,000	72,000	175,000	0,000	0,0%	5,549	3%	139,373	80%	103,293	59%
<i>Etudes non ventilées (2)</i>	-	44,084	17,229	26,855	0,000	0,490	2%	5,701	90,543	52,146	
<b>Grand Projet 6 : Valoriser l'agriculture et la forêt</b>	134,200	43,600	90,600	0,000	0,0%	3,982	4%	22,175	83%	19,394	72%
<b>Grand Projet 7 : Lutte contre le changement climatique</b>	108,650	42,940	65,720	0,000	0,0%	1,706	3%	70,385	107%	63,646	97%
<b>Grand Projet 8 : Prendre en compte les enjeux environnementaux</b>											
<b>TOTAUX Contrat de Projets</b>	5 519,062	2 067,324	3 451,738	7,544	0,2%	301,858	9%	4 416,571	128%	3 562,691	103%
<b>Contrat de projet Interrégional Plan Seine (3)</b>	105,910	71,600	34,310	0,000	0,0%	0,627	2%	9,892	29%	4,332	13%
<b>TOTAL CPER Régional + CPER Interrégional Plan Seine</b>	5 624,972	2 138,924	3 486,048	7,544	0,2%	302,485	9%	4 426,463	127%	3 569,222	102%

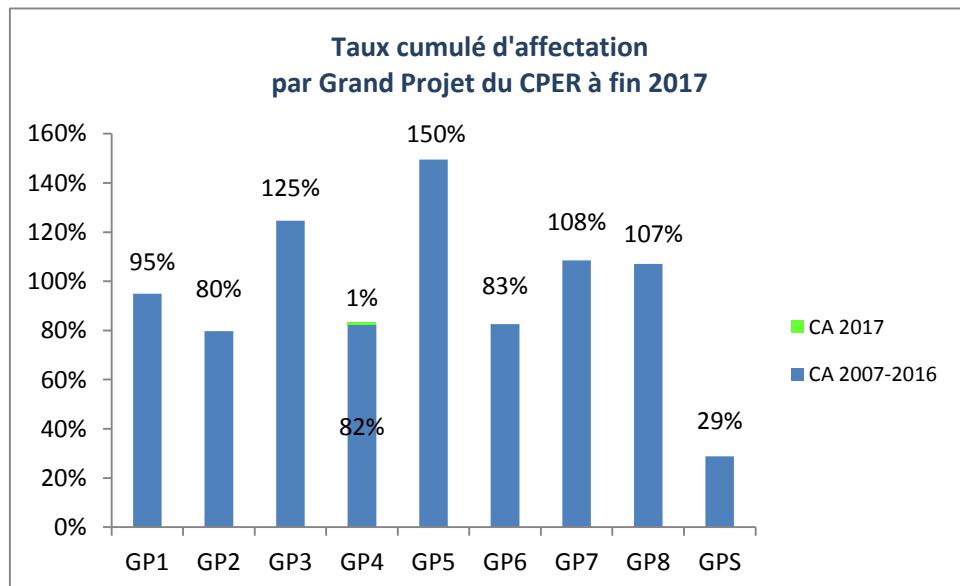
(1) Les montants tiennent compte des ajustements apportés au Contrat de projets, présentés dans la délibération CR 39/11 du 23 juin 2012.

(2) Cette ligne intègre les études relatives aux quatre premiers volets du GIP5 ayant fait l'objet d'une affectation globale ainsi que l'affectation CR13-11 du 10 février 2011 relative à l'avenant au CPER.

(3) La part Etat comprend également la participation de l'Agence de l'eau Seine-Normandie telle que révisée par la délibération CR13-11 du 10 février 2011 relative à l'avenant au CPER.

### **B. Affectations cumulées 2007-2017**

Les affectations de l'exercice 2017 portent le taux cumulé d'affectation à **4 426,46 M€** à fin 2017 ce qui correspond à 127 % du montant initial des engagements régionaux<sup>15</sup> sur la durée du CPER, ventilés comme suit :



Il convient de noter que :

- le Grand Projet 5, qui concentre les projets de Transports et Mobilités, présente un taux de réalisation très supérieur aux engagements initiaux sur ce Grand Projet : il atteint un montant de 3 084,30 M€ pour un montant d'engagement régional initial de 2 063 M€, ce qui traduit un taux de réalisation de 150 %. Ce taux d'exécution supérieur à 100 % s'explique, d'une part, par le fait que, pour le GP5, les surcoûts, actualisations et révisions des prix n'avaient pas été intégrés dans le coût initial des opérations, et, d'autre part, par la prise en compte dans ce décompte des opérations affectées au titre de la Convention particulière Transports, adoptée par délibération CR 50-11 du 23 juin 2011 ;
- dans le cas du GP4, notamment en enseignement supérieur, certaines opérations sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Région qui assure l'avance en autorisations de programme de la part cofinancée par l'Etat (cas du Campus Jourdan).

#### 2.2.2. Situation des crédits mandatés 2017

### **A. Les mandats de l'exercice 2017**

Le montant des crédits de paiement mandatés sur l'exercice 2017 au titre du contrat de projets s'élève à 302,49 M€ (soit 9 % du total des engagements régionaux au titre du CPER). Ils se répartissent pour l'essentiel comme suit :

- 187,92 M€ concernent le GP5 « Contribuer à l'accessibilité » dont une majorité est consacrée :

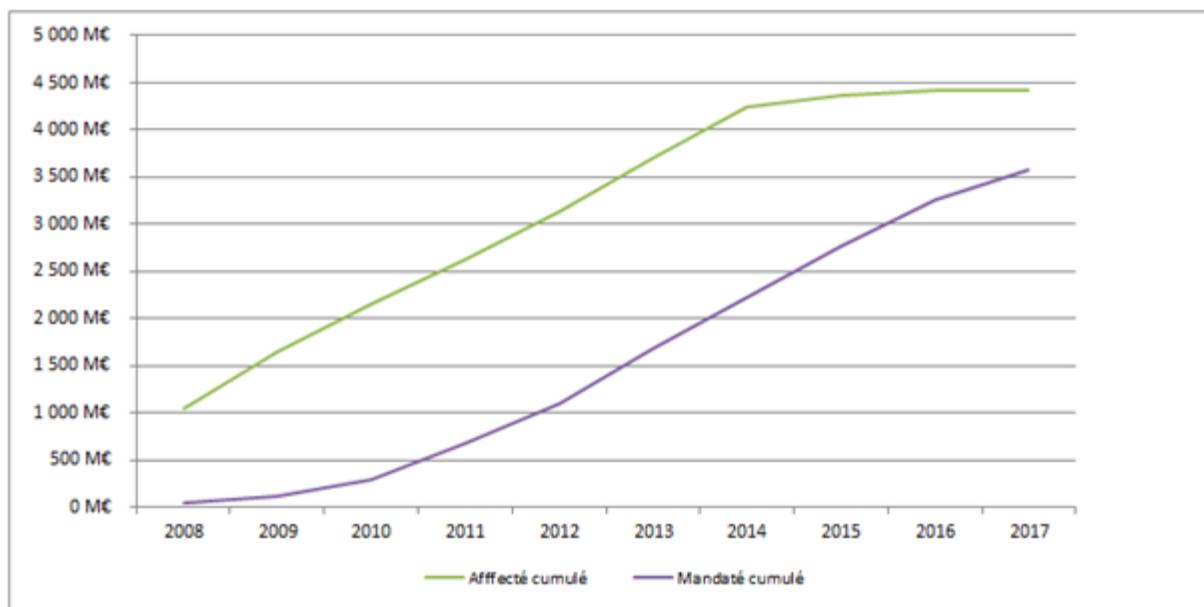
<sup>15</sup> Hors Convention spécifique des Transports (737,83 M€) et du Plan « Espoir banlieue » (220 M€).

- au paiement du prolongement de la ligne 14 du métro (22,4 M€) et de la ligne 4 à Bagneux (53 M€) ;
  - aux travaux des tramways T1, T3 et T4 (13,6 M€), Saint-Denis/Garges (2,3 M€) et Saint-Denis Epinay Villetaneuse (3,8 M€) ;
  - à la Tangentielle Nord (15,3 M€) ;
  - au prolongement du RER Eole à l'Ouest (11,7 M€) ;
  - aux travaux des pôles multimodaux de Versailles chantier, Nanterre Université, Choisy-le-Roi (10,5 M€) ;
  - à l'adaptation des stations existantes de la ligne 14 (7,7 M€) ;
  - à diverses opérations liées aux schémas directeurs des RER et lignes L, N et U (1,5 M€) ;
  - au paiement des études de modernisation des RER C (6,9 M€) et D (9,5 M€) ;
  - à la poursuite des travaux du Tram Train Massy Evry (4,2 M€) ;
  - au paiement des actualisations, notamment de la ligne de métro 12 (3,9 M€) et du tramway T2 (2,1 M€) ;
  - 4,8 M€ sont également consacrés à la construction du barrage Vives Eaux et à l'écluse d'Evry dans le cadre du volet Seine Amont.
- 74,38 M€ GP4 « Conforter le rayonnement international de la Région capitale » (soit 24,6 % des mandats au titre du CPER en 2017 et 9,5 % des engagements au titre de ce grand projet du CPER). Plusieurs volets sont concernés :
- 33,12 M€ ont été mandatés au titre du volet « Enseignement supérieur et recherche universitaire » avec notamment le paiement des travaux du bâtiment de recherche et d'enseignement en économie partagé entre l'Ecole Normale Supérieure et l'Ecole d'Economie de Paris sur le campus Jourdan (1,7 M€), du bâtiment de l'ENS rue Lhomond (2 M€), du CIUP Maison de l'Ile-de-France (2,35 M€), du bâtiment de formation continue Paris X (7,5 M€), de la Maison des sciences de l'environnement à Paris 12<sup>ème</sup> (1,9 M€), de la bibliothèque centrale de Villetaneuse à Paris 13<sup>ème</sup> (tranche 2) (2,2 M€), de l'EHESS (4,58 M€), d'extension du Landy au CNAM à Saint Denis (1,6 M€), de la Maison Internationale de la recherche de Neuville (2,5 M€) et de l'UPEC Université Paris Est Créteil (1,1 M€), de la Maison d'initiation et de sensibilisation aux sciences (1,9 M€), de l'institut de mathématiques dans la vallée d'Orsay à Paris 11<sup>ème</sup> (1,2 M€) ;
  - 32,6 M€ ont été mandatés au titre du volet « Sport » pour l'île de loisirs de Vaires-sur-Marne-Torcy ;
  - 7,84 M€ ont été consacrés au volet « Recherche et innovation » pour financer notamment DIGITEO LABS (2ème tranche) (4,2 M€), le centre de recherche en psychiatrie et neurosciences (Ste Anne) de l'INSERM (1,8 M€) le solde de la création d'un centre technique de recherche clinique et translationnelle dans l'hôpital Sud transilien (1,7 M€) ;
  - 0,44 M€ ont été mandatés au titre de la création d'entreprises et des pôles ;
  - 0,38 M€ ont été consacrés à Royaumont sur le volet « Culture ».
- 32,26 M€ ont trait au GP3 « Renforcer l'attractivité de l'Ile-de-France » (soit 10,7 % des mandats au titre du CPER en 2017 et 10,3 % des engagements au titre de ce volet du CPER), principalement dans le cadre de la politique en faveur du développement des Territoires d'intérêt régional et national (23,99 M€) et du soutien aux dynamiques territoriales de cohésion et d'innovation (8,27 M€).
- 3,98 M€ au titre du GP7 « Lutte contre le changement climatique » pour les énergies renouvelables (1,47 M€), pour la valorisation économique de la biomasse et le développement de la filière bois énergie (2,35 M€) et pour l'efficacité énergétique des bâtiments (0,16 M€).

- 1,71 M€ pour le GP 8 « Prendre en compte les enjeux environnementaux de l'Ile-de-France » avec le soutien aux PNR afin de protéger et de valoriser la biodiversité (1,62 M€) et le soutien à Natureparif actif dans la protection et la valorisation de la biodiversité (0,08 M€).

### **B. Les mandats cumulés 2007-2017**

Au terme de la onzième année d'exécution du Contrat de Projets, et alors que celui-ci est achevé, le montant cumulé de crédits mandatés s'élève à 3 569,22 M€ (3 562,69 M€ hors CPIER), ce qui représente **102 %** de l'engagement régional initial total et une couverture de près de 81% du total des affectations votées au titre de ce contrat à fin 2017.



### **2.3. Le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 et les CPIER**

#### **Le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020**

Le Contrat de Plan Etat-Région pour la période 2015-2020 (CPER 2015-2020) a été adopté lors de la séance du Conseil Régional du 18 juin 2015 et signé le 9 juillet 2015.

Le CPER compte sept volets :

- Volet 1 : mobilité multimodale,
- Volet 2 : enseignement supérieur, recherche et innovation,
- Volet 3 : transition écologique et énergétique,
- Volet 4 : numérique,
- Volet 5 : innovation, filières d'avenir, usine du futur
- Volet 6 : volet territorial
- Volet 7 : volet prospectif du CPER.

**Le montant total contractualisé entre l'Etat et la Région s'élève à 7 330 millions d'euros dont 2 902 M€ pour la part Etat et 4 428 M€ pour la part régionale**, auxquels s'ajoutent les financements au titre de la Société du Grand Paris et d'autres financeurs (bloc local et opérateurs de l'Etat). Le Gouvernement a cependant souhaité lancer une clause de revoyure approuvée lors

de la séance de décembre 2016 du Conseil régional. **Les engagements de l'Etat de la Région ont été respectivement portés à 2 917 M€ et à 4 448 M€, soit un total de 7 366 M€.**

## CONTRAT DE PLAN ETAT REGION ET CONTRATS DE PLAN INTERREGIONAUX 2015-2020

VOLET	SOUS VOLET	CPER	Rappels des engagements prévus au CPER après la clôture de revoire de 2016				Part Région - Exécution 2017(en M€)				Part Région - Exécution à fin 2017 (en % des engagements initiaux)			
			Total	Région	Etat	SGP	Autres	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations
V1	MOBILITE MULTIMODALE		8 878,3	3 456,6	1 892,7	1 621,0	1 908,0	534,3	534,3	151,0	121,1	127,1	173,5	36,8%
11	NOUVEAU GRAND PARIS		7 660,3	3 047,0	1 412,1	1 621,0	1 580,2	501,0	501,0	127,0	113,5	113,5	135,3	37,3%
12	OPERATIONS MULTIMODALES HORS NGP		693,8	227,4	252,6	0,0	213,8	18,4	18,4	15,7	63,9	63,9	15,7	28,1%
13	OPE. OPTIMISATION DU RESEAU ROUTIER		524,2	182,2	228,0	0,0	114,0	14,8	14,8	8,3	71,7	71,7	22,5	39,3%
V2	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION		788,5	394,0	394,5	0,0	0,0	48,3	122,6	36,5	199,4	198,3	39,4	50,6%
V3	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		323,2	157,5	165,7	0,0	0,0	16,3	16,3	10,7	51,6	51,6	14,8	32,8%
31	ENERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE		156,6	83,6	73,0	0,0	0,0	8,7	8,7	5,9	29,6	29,6	6,1	35,4%
32	ECONOMIE CIRCULAIRE ET ECONOMIE DE RESSOURCES		52,6	30,6	22,0	0,0	0,0	3,4	3,4	2,2	11,6	11,6	2,7	37,9%
33	RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE ET PRESERVATION DES RESSOURCES		69,8	36,7	33,1	0,0	0,0	3,4	3,4	1,8	8,7	8,7	4,3	23,6%
34	RISQUES		29,1	1,5	27,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
	PROJETS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE (AGENDA 21)		0,9	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
35	AIRPARIF		14,1	5,1	9,0	0,0	0,0	0,9	0,9	0,9	1,7	1,7	1,7	33,3%
	EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
V4	NUMERIQUE		232,9	102,7	130,2	0,0	0,0	9,8	10,9	4,6	36,9	36,1	4,6	36,0%
V5	INNOVATION, FILIERES D'Avenir, USINE DU FUTUR		30,0	15,0	15,0	0,0	0,0	1,8	1,8	1,9	4,1	4,1	3,7	27,5%
V6	VOLET TERRITORIAL		641,9	322,6	319,3	0,0	0,0	50,0	50,0	4,9	75,1	75,1	8,7	23,3%
61	ARTICULATION ENTRE L'AMENAGEMENT ET L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN		576,5	285,8	310,7	0,0	0,0	42,6	42,6	1,2	59,3	59,3	1,8	22,3%
	ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES PER-URBAINS, RURAUX ET LES POLES DE CENTRALITE		65,4	56,8	8,6	0,0	0,0	7,4	7,4	3,7	15,8	15,8	6,9	27,9%
63	RENOUVELLEMENT URBAIN DANS LES QUARTIERS		170,0	0,0	17,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
V7	VOLET PROSPECTIF DU CPER		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
	TOTAL CPER (ETAT + REGION)		10 884,8	4 448,4	2 917,3	1 621,0	1 908,0	660,6	735,9	209,7	1 636,3	1 636,3	244,8	36,8%
	CPIER		Rappels des engagements prévus au CPER après la clôture de revoire de 2016				Part Région - Exécution 2017(en M€)				Part Région - Exécution à fin 2017 (en % des engagements initiaux)			
			Total	Région	Etat	SGP	Autres*	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations
	CPIER 2015-2020 PLAN SEINE		75,9	8,2	46,2	0,0	21,5	0,6	0,6	0,0	0,7	0,7	0,0	8,4%
	CPIER 2015-2020 VALLEE DE LA SEINE**		725,1	59,4	240,9	0,0	424,8	11,7	11,7	0,6	24,1	24,1	0,7	40,6%
	TOTAL CPIER		801,0	67,6	287,1	0,0	446,4	12,3	12,3	0,6	24,8	24,8	0,7	36,7%

\* Montants des cofinancements des autres régions et des opérateurs qui ne couvrent pas uniquement les opérations Région.

\*\* Comprend l'opération "Requalification et réaménagement du quartier de la gare de Saint-Denis dans le cadre de la délibération CP 16-546 du 13 décembre 2016.

### 2.3.1. Situation des affectations 2017

#### **A. Présentation détaillée des affectations 2017 par volet**

Au cours de l'année 2017, troisième exercice d'application du CPER 2015-2020, 660,6 M€ d'autorisations de programme et d'engagement ont été affectés au titre du CPER 2015-2020, ce qui représente 14,8 % des engagements régionaux. Le taux d'affectation sur chacun des volets a été compris entre 10 et 15 %.

##### **❖ Volet 1 – Mobilité multimodale**

Ce volet a pour vocation de poursuivre et d'amplifier l'effort d'amélioration des transports.

La programmation du CPER 2015-2020 porte à la fois sur la modernisation du réseau des RER, l'amélioration des grands pôles multimodaux, la constitution d'un réseau des rocades ferrées, le développement des radiales du réseau métro, en cohérence avec la mise en service du Grand Paris Express, et la poursuite des programmes tramways et TZén.

**En 2017 le volet « Mobilité multimodale » a concentré la majorité des affectations réalisées au titre du CPER avec 534,3 M€, soit 80,9 % des affectations votées en 2017 au titre du CPER. Cela représente par ailleurs 15,5 % des engagements régionaux sur ce volet.**

- **Sous-volet 11 – Opérations Nouveau Grand Paris (501 M€) :**
  - Schémas directeurs des RER (32,2 M€) et du Transilien (124 M€) dont 107,3 M€ pour le prolongement d'Eole à l'Ouest et 8,9 M€ pour le Transilien ligne J ;
  - Modernisation des gares RER (15,1 M€ dont 10,6 M€ pour le RER D, 3,4 M€ pour le RER B et 1,1 M€ pour le RER C) ;
  - Opérations de tramways, notamment T12 Express (179 M€), le T9 RD5 Paris-Orly Ville phase 1 (52,5 M€), qui font l'objet d'un protocole approuvé par la Région en 2017 ou encore le T1 à Colombes (5,3 M€), le T3 à Maillot (4,4 M€) ;
  - Métro Ligne 11 à Rosny-Bois Perrier (73,1 M€) ;
  - Autres études et acquisitions (4,2 M€).
- **Sous-volet 12 – Opérations multimodales hors NGP (18,4 M€) :**
  - Electrification de la ligne Paris - Troyes (13,2 M€) ;
  - RN406 – Desserte du port de Bonneuil (phase principale 1,7 M€), l'aménagement d'une zone logistique à Bonneuil-sur-Marne et d'un port à colis lourds à Varenne-sur-Seine (2,7 M€).
- **Sous-volet 13 – Optimisation du réseau routier (14,8 M€)**
  - A 104 - contournement de Roissy (6,4 M€) ;
  - RN 36 – Réaménagement du carrefour de l'Obélisque (3,5 M€) ;
  - RN 104 – Elargissement entre l'A4 et RN4 (4,9 M€).

Il convient de noter que, sur le T12 Express, la Région a avancé la part de l'Etat en 2017 pour que les travaux puissent avancer conformément au calendrier initialement convenu.

##### **❖ Volet 2 - Enseignement supérieur, recherche et innovation**

Ce volet vise à :

- améliorer les conditions de la vie étudiante et l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers ;
- faciliter l'accès à l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire ;
- développer l'attractivité et le rayonnement international des universités et centres de recherche franciliens ;
- favoriser les synergies, la recherche partenariale et en réseau ;

- encourager la participation citoyenne au dialogue Sciences – Société et favoriser sa diffusion.

Au cours de l'exercice 2017, **48,3 M€ ont été affectés sur ce volet, soit 7,3 % des affectations 2017 au titre du CPER**. Cela représente 12,3 % des engagements régionaux sur ce volet.

Les affectations 2017 ont permis d'accompagner plusieurs opérations structurantes pour l'immobilier universitaire francilien, notamment :

- la construction sous maîtrise d'ouvrage régionale de l'extension du bâtiment dit du Landy 2 à Aubervilliers au bénéfice du CNAM (25,97 M€) ;
- la restructuration de l'ENVA à Maisons-Alfort – première phase des travaux des bâtiments Nocard et Chauveau (8 M€) ;
- la réhabilitation – restructuration de la caserne Lourcine en vue d'y accueillir les étudiants de l'école Droit de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne (6,4 M€) ;
- les travaux de réhabilitation du bâtiment qui accueille les collections de paléontologie et la rénovation de la galerie – GPAC – du MNHN (3 M€) ;
- restructuration du site Cardinal Lemoine pour la création de l'Institut des civilisations (2 M€) ;
- construction d'un bâtiment pour l'IUT à Neuville, regroupant toutes les activités IUT de l'UCP, à l'exception de celles de Sarcelles (études et travaux) (1 M€) ;
- la construction d'un bâtiment sur le Campus Val d'Europe à Serris qui doit accueillir un pôle d'enseignement et de recherche dans le domaine du tourisme pour environ 1 500 étudiants, ainsi que le projet de « learning center » de Cergy qui vise à créer un dynamique d'intégration Ville-Campus (0,5 M€).

### ❖ Volet 3 - Transition écologique et énergétique

La transition écologique et énergétique vise à une prise en compte globale des enjeux environnementaux et notamment la préservation de la ressource en eau, la réduction des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables et de récupération, la préservation de la biodiversité, la prise en compte du risque d'inondation.

Les principales priorités de ce volet sont :

- la maîtrise de l'énergie et du changement climatique ;
- la promotion de l'économie circulaire et de l'économie de ressources ;
- la reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources ;
- les risques naturels.

En 2017, **16,3 M€ ont été affectés au titre de ce volet, soit 2,5 % de l'ensemble des affectations 2017** au titre du CPER et 10,3 % des engagements régionaux sur ce volet.

Ces affectations réalisées ont concerné :

- des opérations en faveur du développement des énergies renouvelables pour 8,7 M€ (géothermie profonde et superficielle, bois et énergie, unité de méthanisation dans la commune de Dammarie Les Lys, solaire thermique, solaire photovoltaïque, deux installations de production de bio méthane) ;
- des actions relevant de l'économie circulaire et économie de ressources pour 3,4 M€ avec principalement la mise en place de bornes de recyclage enterrées (Aulnay-sous-Bois), l'implantation de bornes d'apport volontaire ou la création d'un nouveau centre de tri (Paris 17<sup>ème</sup>) et l'acquisition de composteurs ;
- la reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources pour 3,3 M€ avec notamment la réhabilitation du parc urbain de Cesson-la-Forêt ainsi que la restauration de berges de rus à Marnes-la-Coquette ;
- le soutien à AirParif pour 0,9 M€.

#### ❖ Volet 4 - Numérique

Dans le cadre de la Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN), la Région et l'Etat se sont fixé, avec les collectivités territoriales, l'objectif de généraliser à tous les Franciliens l'accès au très haut débit par fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) à l'horizon 2020 et de faire de l'Ile-de-France la première région fibrée d'Europe.

Cette ambition est affirmée dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 visant à soutenir la mise en œuvre effective de la SCORAN et la desserte à court terme en réseaux de fibre optique adaptés des sites d'intérêt public stratégiques.

En 2017, **9,8 M€ ont été affectés au titre de la mise en œuvre de ce volet**. Ces affectations représentent 1,5 % des affectations 2017 au titre du CPER et 9,5 % des engagements régionaux sur ce volet.

Ces affectations doivent permettre de soutenir la réalisation de deux Réseaux d'Initiative Publique (RIP) Très Haut Débit par le versement de subventions d'investissement aux syndicats mixtes « Seine-et-Marne Numérique » et « Essonne Numérique ».

#### ❖ Volet 5 - Innovation, filières d'avenir, usine du futur

En 2017, **1,8 M€ ont été affectés** pour le soutien au GIP CARIF Centre d'animation, de ressources et d'information sur les formations en Ile-de-France, soit 0,3 % des affectations 2017 du CPER et 12 % des engagements régionaux sur ce volet.

#### ❖ Volet 6 – Volet territorial

Dans le prolongement du volet territorial du précédent CPER, la Région et l'Etat entendent se mobiliser autour de trois axes fondateurs :

- poursuivre la construction d'une ville plus durable en recherchant une articulation renforcée entre les projets d'aménagement et l'arrivée des transports en commun ;
- répondre à l'urgence des besoins des Franciliens en matière de logement ;
- veiller à l'égalité territoriale avec le soutien aux territoires péri-urbains, ruraux et aux quartiers en difficulté.

En 2017, **50 M€ ont été affectés**, soit 7,6 % des engagements 2017 du CPER et 16 % des engagements régionaux. Ces affectations ont concerné :

Le sous-volet « Articulation entre l'aménagement et l'offre de transports en commun, au cœur de la stratégie d'accompagnement des territoires bâtisseurs » qui comprend :

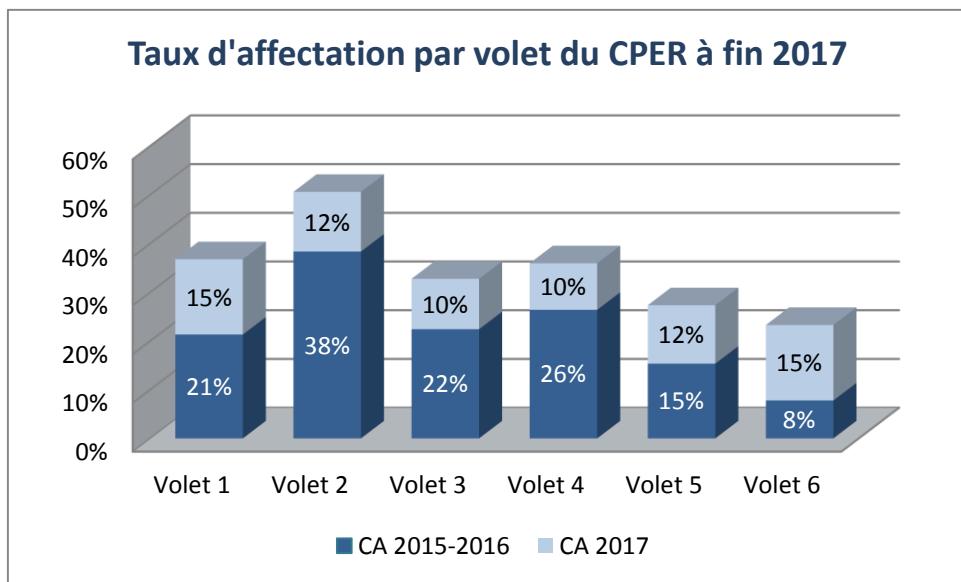
- le dispositif « Cent quartiers innovants et écologiques » (40,4 M€) ;
- les actions en faveur de l'aménagement durable et de l'innovation urbaine (2,2 M€) ;

Le sous-volet « Accompagner les territoires péri-urbains, ruraux et les pôles centralité » qui comprend :

- le soutien aux dynamiques territoriales (0,4 M€) ;
- le soutien à l'action foncière SAFER (0,3 M€) ;
- le soutien aux Parcs naturels régionaux et à leur programme d'actions (6,7 M€).

#### **B. Affectations cumulées 2017**

Les affectations de l'exercice 2017 portent le montant cumulé des affectations à **1 638,3 M€** à fin 2017 ce qui correspond à 36,8 % du montant des engagements régionaux au titre du CPER (4 448,4 M€). Les taux d'affectations cumulées varient de 23 % pour le volet 6 (volet territorial) à 50 % pour le volet 2 (enseignement supérieur).



## **Les CPIER 2015-2020 « Plan Seine » et « Vallée de la Seine »**

A l'engagement de la Région au CPER, il convient de rajouter celui au titre des Contrats de Plan Interrégionaux Etat-Régions Plan Seine et Vallée de la Seine 2015-2020 (CPIER) pour lesquels la Région Ile-de-France s'est engagée respectivement à hauteur de 8,2 M€ et de 59,4 M€.

### **CPIER Vallée de la Seine**

La vallée de la Seine aval entre l'Ile-de-France et la façade maritime normande forme un ensemble exceptionnel à l'échelle européenne, caractérisé par une ville mondiale, le premier complexe portuaire et logistique de France, une forte concentration industrielle et un patrimoine naturel remarquable.

L'État et les Régions Ile-de-France et Normandie ont souhaité encourager et coordonner les initiatives en faveur du développement de ce grand territoire interrégional à travers un contrat de plan interrégional (CPIER), qui décline ces orientations sur la période 2015-2020 par des engagements précis en matière d'aménagement durable, d'amélioration du réseau de transports et de développement économique.

Le Conseil régional d'Ile-de-France a approuvé ce contrat le 18 juin 2015 qui a fait l'objet d'une clause de revoyure en décembre 2016.

En 2017, **11,7 M€ ont été affectés au titre du CPIER Vallée de la Seine** dont 10,7 M€ (modernisation de des écluses de Bougival et de Méricourt) sur l'axe « Maîtrise des flux et des déplacements » avec l'objectif de favoriser le maillage du territoire, la complémentarité des infrastructures de transport et le développement des services logistiques et 0,8 M€ au titre de la gestion de l'espace et du développement durable.

### **CPIER Plan Seine**

Adopté en 2007, le Plan Seine coordonne les interventions publiques relatives au grand bassin hydrographique de la Seine, notamment en matière d'inondations, de qualité des eaux et de biodiversité. Il s'est concrétisé sur la période 2007-2013 par un premier contrat de plan interrégional (CPIER), qui a été reconduit sur la période 2015-2020, tout en proposant une concentration sur un nombre resserré de thématiques et d'actions interrégionales structurantes, en complémentarité des CPER des six anciennes régions (Ile-de-France, Haute et Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Picardie et Bourgogne) concernées.

Les thématiques inscrites dans ce nouveau CPIER portent ainsi sur :

- la connaissance et l'animation à l'échelle du bassin de la Seine ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la gestion des risques d'inondation ;
- la préservation et la restauration des ressources en eau, des espaces et des espèces aquatiques.

En 2017, **0,580 M€ ont été affectés au titre du CPIER Plan Sein en faveur de la gestion de l'espace et du développement durable.**

#### **2.3.2. Situation des crédits mandatés 2017**

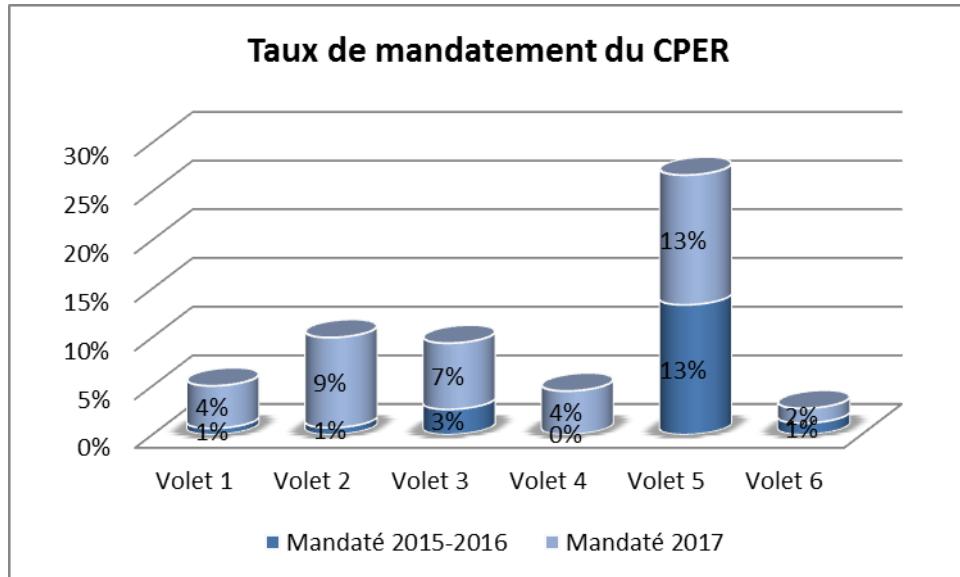
##### ***A. Les mandats de l'exercice 2017***

**Un montant de 209,7 M€ a été mandaté au titre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 en 2017 qui se répartit comme suit :**

- **Volet 1 - Mobilité multimodale : 151 M€** dont :
  - 77,7 M€ pour les travaux du prolongement de la ligne de métro 11 et 4,2 M€ au profit de la tangentielle ouest - Saint Cyr-Saint Germain (phase 1) ;
  - 16,2 M€ pour l'extension du tramway T3 à la Porte d'Asnières et 1,9 M€ pour les travaux de réalisation du tramway T9 Paris Orly Ville ;
  - 7,7 M€ pour la modernisation des gares RER (3,1 M€ pour le RER A, 3,7 M€ pour le RER D, 0,9 M€ pour le RER C) ;
  - 7 M€ au profit du Tram Train Massy Evry – T12 Express ;
  - 7,2 M€ pour le projet ferroviaire Massy-Valenton ;
  - 7,1 M€ pour les travaux sur l'A14/A86 ;
  - 2 M€ pour le prolongement de Eole à l'Ouest ;
  - 6 M€ pour les voies bus sur les réseaux structurant et 1,4 M€ pour les études diverses ;
  - 0,6 M€ en faveur de la mise en place de protections phoniques de l'A6 ;
  - 0,6 M€ pour les schémas directeurs des RER ;
  - 4,1 M€ RN 19 - Déviation de Boissy-Saint-Léger - Tranchée couverte et section sud ;
  - 3,3 M€ pour les travaux de l'A4 / A86 - Pont de Nogent.
- **Volet 2 - Enseignement supérieur, recherche et innovation : 36,5 M€** dont :
  - 4 M€ pour le financement du pavillon Victor Lyon (logements de chercheurs) ;
  - 2,4 M€ pour la 1ère tranche de la réhabilitation / restructuration pour la création de P2IO en faveur du projet de refondation de l'ensemble des équipes et laboratoires de la physique des deux infinis et des origines de la vallée d'Orsay ;
  - 6 M€ correspondant au versement du solde pour l'acquisition du bâtiment G2 du CEA à Evry ;
  - 7,5 M€ pour la construction de la maison de recherche et 2,4 M€ pour le bâtiment de recherche de l'Université Paris 8 à Saint-Denis ;
  - 1,8 M€ pour la restructuration de l'ENVA à Maisons-Alfort ;
  - 11,1 M€ pour les opérations du plan campus et Condorcet dont 6 M€ pour le déménagement de Censier et l'implantation sur le site Nation Picpus, 3,4 M€ pour la construction de l'Institut du climat et de l'environnement ICE et 1,7 M€ en faveur de la réhabilitation de l'ex caserne Lourcine pour regrouper l'ensemble des bibliothèques de droit sur le campus Lourcine.
- **Volet 3 - Transition écologique et énergétique » : 10,7 M€** dont :
  - 5,9 M€ pour la création d'un doublet géothermie à Ivry sur Seine, d'unités de méthanisation à Saints, Jaulnes et l'acquisition d'une chaufferie à bois et réseau de chaleur à Nanterre ;
  - 2,2 M€ au profit de la mise en place de bornes enterrées, de plates-formes d'apport volontaire, de construction de déchèteries à Coudray Montceau, Etrechy, de réhabilitation de déchèteries à Monthyon, Meaux, Bonnelles, Crégy les Meaux ;
  - 1,9 M€ pour la gestion des RNR (réserve naturelle régionale) ;
  - 0,9 M€ pour la contribution à AIRPARIF (0,9M€).
- **Volet 4 - Numérique : 4,6 M€** pour le soutien au THD en Val d'Oise, Val de Marne et Yvelines, l'aide au développement numérique, pour réaliser son projet d'innovation (INNOV'UP).
- **Volet 5 - Innovation, filières d'avenir, usine du futur : 1,9 M€** pour le soutien au GIP CARIF.
- **Volet 6 - Volet territorial : 4,9 M€** dont 3,4 M€ pour le soutien aux PNR.

**B. Les mandats cumulés 2017**

Après trois années d'exécution, le montant cumulé des crédits mandatés s'élève à 244,8 M€ ce qui représente 5,5 % de l'engagement régional initial total et une couverture de près de 15 % du total des affectations votées au titre de ce contrat à fin 2017.



\*\*\*

**Sur le CPIER, 0,6 M€** ont été mandatés dont 0,3 M€ au profit du projet LNPN (phase 1) Paris-Mantes.

## **ANNEXE**

## GLOSSAIRE

- ❖ «**Chapitre fonctionnel**» : il existe 10 fonctions définies par l'instruction M 71 (fonction 0 : services généraux, fonction 1 : formation professionnelle et apprentissage, fonction 2 : enseignement, fonction 3 : culture, sports et loisirs, fonction 4 : santé et action sociale, fonction 5 : aménagement des territoires, fonction 6 : gestion des fonds européens, fonction 7 : environnement, fonction 8 : transports et fonction 9 : action économique). A chaque fonction sont rattachés deux chapitres fonctionnels, en investissement et en fonctionnement qui retracent l'ensemble des dépenses relatives à la fonction considérée.
- ❖ «**Programme**» : déclinaison de la nomenclature fonctionnelle M 71 représentative des domaines d'intervention de la Région Ile - de - France. Une autorisation de programme ou une autorisation d'engagement se rattache à un programme et un seul. Un programme peut être financé par plusieurs autorisations de programme ou autorisations d'engagement. Les programmes sont associés à des objectifs précis et à des résultats attendus.
- ❖ «**Action**» : découpage du programme permettant le regroupement des crédits ayant une même finalité. Une action n'appartient qu'à un seul programme. Un programme peut comporter plusieurs actions.
- ❖ «**Autorisation de programme**» : limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'investissements.
- ❖ «**Autorisation de programme de projet**» : limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'une opération de grande envergure, telles la réalisation d'infrastructures de transports en commun, de voirie nationale ou de projets lourds de recherche et d'enseignement supérieur, la création de bases de loisirs.
- ❖ «**Autorisation d'engagement**» : limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses de fonctionnement.
- ❖ «**Crédit de paiement**» : limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées au cours de l'exercice budgétaire, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou d'engagement correspondantes.

### MODALITÉS DE CODIFICATION DES PROGRAMMES ET ACTIONS

#### ❖ **Les programmes**

A chaque programme sont associés un code enveloppe et un code programme :

- **Le code enveloppe** (alphanumérique) indique :
  - la contractualisation ou non des crédits avec l'Etat, codifiée par 2 lettres :
    - HP pour les enveloppes «Hors Contrat de Plan» et «Hors Contrat de Projets» ;
    - CP pour les enveloppes «Contrat de Plan 2000-2006» ;
    - PJ pour les enveloppes relevant du « Contrat de Projets 2007-2013 » ou du « Plan Seine 2007-2013 » ;
    - PR pour les enveloppes relevant du « Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 » ou du « Contrat de plan interrégional Etat-Régions (CPIER) « Vallée de la Seine 2015-2020 » ;
  - le code fonctionnel M 71 codifié sur 2, 3, ou 4 chiffres ;

- le numéro d'ordre du programme codifié sur 3 chiffres.
- **Le code programme** est une traduction numérique du code enveloppe nécessaire à la saisie de l'imputation budgétaire dans Coriolis :
  - les 2 lettres du code enveloppe traduisant la contractualisation ou non des crédits avec l'Etat sont remplacées par un chiffre :
    - 1 pour "Hors Contrat de Plan" et "Hors Contrat de Projets" ;
    - 2 pour "Contrat de Plan 2000-2006" ;
    - 3 pour "Contrat de Projets 2007-2013" et "Plan Seine" ;
    - 4 pour "Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 et du « Contrat de plan interrégional Etat-Régions (CPIER) « Vallée de la Seine 2015-2020 ».
  - le code fonctionnel M 71 est codifié obligatoirement sur 2 chiffres (pour les codes fonctionnels à 3 ou 4 chiffres, le 3ème et, le cas échéant, le 4ème chiffre, ne sont pas repris) ;
  - le numéro d'ordre du programme est codifié sur 3 chiffres.

*Exemples :*

- *code enveloppe HP 23-001 à code programme : 123001 ;*
- *code enveloppe PJ 811-005 à code programme : 381005 ;*
- *code enveloppe CP 52-001 à code programme : 252001 ;*
- *code enveloppe PR 811-005 à code programme : 481005.*

*Remarque :*

- Un même libellé de programme peut être associé à 2 voire 3 ou 4 codes enveloppes et codes programmes si la dépense correspondante relève pour partie du « Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 », du « Contrat de Projets 2007-2013 », pour partie du « Hors Contrat de Plan » ou « Hors Contrat de Projets », voire aussi du « Contrat de Plan 2000-2006 ».
- Un même programme peut se trouver à la fois en investissement et en fonctionnement.
- Un programme comprend une ou plusieurs actions.

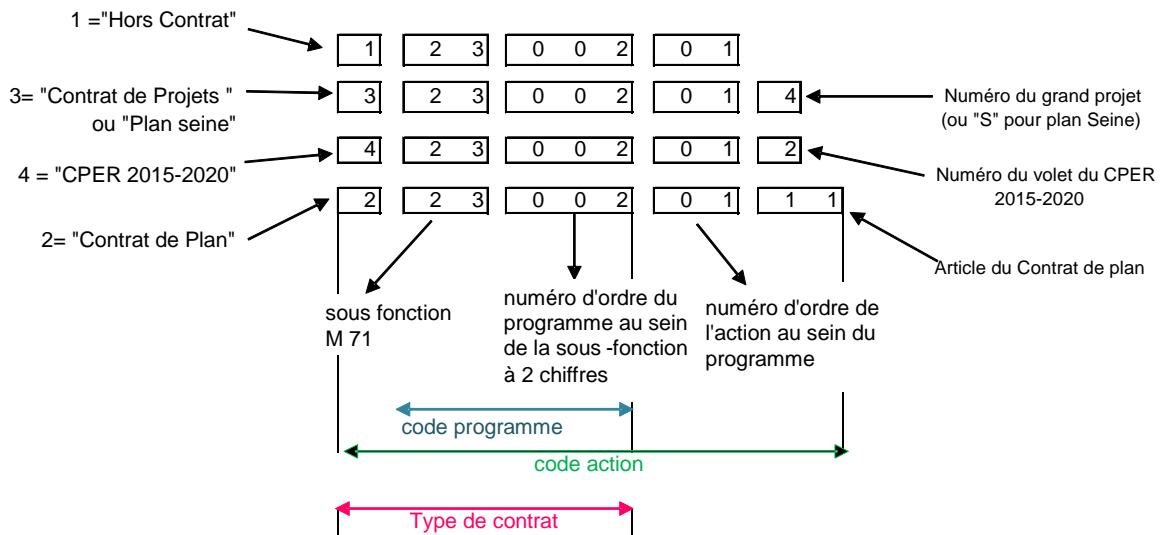
#### ❖ **Les actions**

La codification d'une action est composée, dans l'ordre :

- du code programme auquel elle se rattache ;
- du numéro d'ordre de l'action au sein de ce programme, codifié sur 2 chiffres ;
- et, le cas échéant :
  - du numéro du grand projet (pour le contrat de projets) codifié sur un chiffre de 1 à 8,
  - de la lettre S pour le Plan Seine ;
  - de l'article du contrat de plan 2000-2006 codifié sur 2 chiffres de 1 à 23 ;
  - du numéro du volet CPER 2015-2020.

Le code action n'étant pas rattaché à l'une ou l'autre des deux sections du budget, une même action peut se trouver à la fois en investissement et en fonctionnement.

### ***Exemples de composition d'un code programme et d'un code action***



### **LES ABREVIATIONS DES NOMS DES SECTEURS**

Agriculture	AGRI
Actions internationales et européennes	AIE
Aménagement	AM
Citoyenneté	CI
Communication	COM
Coopération interrégionale	COO
Culture	CU
Développement économique, innovation et TIC	DEEE
Développement social et santé	DSS
Environnement et énergie	EAE
Enseignement secondaire	ESE
Enseignement supérieur	ESU
Formation professionnelle, apprentissage et emploi	FPA
Logement	LO
Mobilités	MO
Patrimoine et moyens généraux	PMG
Personnel et ressources humaines	PRH
Politique de la ville	PV
Recherche	RIN
Ruralité	RUR
Sécurité	SE
Systèmes d'information	SI
Sports et Loisirs	SL
Transports en commun	TC
Transports de marchandise en site propre	TMSP
Tourisme	TO
Gestion des fonds européens	UE

# LES RECETTES

## LES RECETTES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE DE 2006 A 2017

NATURE DES RECETTES	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 148 500	3 263 936	3 363 930	3 373 157	3 402 972	2 244 372	2 257 206	2 348 207	2 324 473	2 684 521	3 449 897	3 508 097
<b>A. RECETTES FISCALES</b>													
Fiscalité directe													
Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 756 072	1 998 141	2 134 219	2 193 309	2 217 792	2 244 372	2 257 206	2 348 207	2 324 473	2 684 521	3 449 897	3 508 097	
Attributions de compensation CVAE (dépenses)	<u>637 516</u>	<u>605 429</u>	<u>623 841</u>	<u>650 336</u>	<u>671 283</u>	<u>668 543</u>	<u>694 738</u>	<u>705 792</u>	<u>720 571</u>	<u>800 287</u>	<u>837 661</u>	<u>879 754</u>	
Fonds national de garantie individuelle des ressources (dépenses)													
Impôts locatifs sur les entreprises de réseaux (IFER) (dépenses)													
Fonds de régulation des ressources des régions (dépenses)													
Rentes supplémentaires de taxe professionnelle													
Autres recettes fiscales													
Taxe régionale sur les cartes grises (TRCG)	590 280	643 898	633 703	629 487	628 180	656 453	646 642	624 968	704 258	829 718	902 635	882 874	
Revenu régional additionnel aux droits d'enregistrement (TRADE)	365 754	385 609	371 530	362 241	368 314	371 244	368 034	333 967	333 115	339 565	348 436	331 847	
Revenu régional de la part régionale de la taxe sur les bureaux	4 394	6 032	6 618	10 006	0 256	0 183	0 070	0 071	0 197	0 007	0 007		
Frais de gestion de l'Etat	162 839	163 801	162 962	164 984	167 872	183 370	182 939	182 939	182 939	182 939	182 939	212 939	
Transfert de gestion fiscale directe locale	57 293	93 856	98 603	101 257	101 938	101 656	105 598	107 992	110 104	95 858	82 538	84 520	
Transfert régional de la nouvelle taxe d'apprentissage													
DIMRO sur l'immobilier d'entreprise	528 276	749 814	876 675	913 485	916 329	919 376	915 825	846 009	849 462	982 553	1 065 049	1 083 978	
Taxe interne sur la consommation de produits énergétiques (TCPPE)	528 275	667 311	82 503	80 148	72 529	66 408	76 676	69 816	73 490	73 483	83 415	81 066 149	
TCPFE Droit à compensation													
TCPFE Modulation 2007													
TCPFE Formation professionnelle													
TCPFE Primes d'apprentissage													
TCPFE - Aide au recrutement d'apprentis													
TCPFE Ressource régionale pour l'apprentissage													
<b>B. DOTATIONS</b>													
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	1 058 186	1 032 669	1 046 263	1 057 336	1 061 952	1 074 650	1 078 813	1 073 949	883 231	653 199	572 417	541 027	
Dotation générale de décentralisation (DGD)	695 097	707 421	719 797	731 889	735 578	734 695	734 695	734 695	734 695	704 491	628 180	554 902	
DGD Formation professionnelle	6 746	11 098	8 519	8 519	8 519	8 519	8 519	8 519	8 519	8 620	8 620	8 820	
Dotation Primes apprentissage	139 215	113 388	115 749	115 749	116 856	116 856	116 856	116 856	116 856	78 862	78 862	71 172	
Compensation Transfert indemnité forfaitaire des apprentis	112 416	115 930	118 915	118 915	118 915	118 915	119 034	119 006	119 006	53 140	53 140		
Fonds national de développement de l'apprentissage (1ère partie)	21 002	22 431	22 976	23 900	25 700	26 797	27 831	27 670	27 756				
Fonds national de développement de l'apprentissage (2e partie)	65 000	45 000	45 000	45 000	43 000	55 850	60 000	56 144	53 140				
Fondation pour transferts de compensations d'exonérations fiscales													
Fonds de transition pour le développement économique													
<b>C. RECETTES DIVERSES</b>													
Intérêts, pertus sur créances	75 554	116 690	103 455	112 685	101 412	83 950	79 000	105 488	214 534	149 167	145 170	84 173	
Divers	11 992	13 223	15 910	15 822	12 328	8 729	8 621	5 024	1 244	1 244	1 244	88 375	
Reversement du FSE - Prog. 2000-2006 et 2007-2013	63 362	103 467	88 880	93 432	87 742	73 937	71 523	10 1293	212 511	117 508	145 104		
Fonds européens prog 2014-20 - Actions liées	6 738	28 753	1 092	13 786	4 6339	13 786	13 786	11 992	6 212	11 755	9 387	2 367	
Fonds régional de restauration (FRR) liées	12 899	20 072	20 186	21 296	22 018	23 488	19 550	23 367	23 187	41 115	40 880	4 895	
Compensation Transfert indemnité forfaitaire des apprentis	35 390	37 666	36 239	36 322	36 315	31 398	35 273	27 140	23 731	44 204	28 225	10 391	
Divers (ex : reversements de trop perçus de subventions)	8 335	16 976	13 355	13 355	20 623	14 412	16 699	18 794	15 382	67 982	88 945	46 654	
Intérêts courus non échus (ICNE)									0,021	0,266	0,066	4,202	
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>													
<b>A. RECETTES FISCALES</b>													
Redevance pour création de bureaux, commerces, entrepôts (RCBCE)	115 570	86 939	107 554	72 687	106 524	70 920	213 643	229 874	267 792	404 515	449 802	343 713	
Participation régionale de la taxe d'aménagement (TA) et relégués de taxes	102 099	71 893	91 588	54 363	86 967	49 039	124 662	139 001	174 777	154 236	183 317	92 725	
Participation régionale de la taxe d'aménagement (TA) et relégués de taxes	13 471	15 046	15 967	18 324	19 557	21 880	25 737	23 367	25 446	34 415	52 445	43 081	
Taxe annuelle sur les surfaces de stationnement (TASS)													
Taxe annuelle sur les surfaces de stationnement (TASS)													
Taxe d'éditionnelle Spéciale annuelle (TASA)													
TCPE Grenelle													
<b>B. DOTATIONS</b>													
Fonds national de développement de l'apprentissage (2e partie)	81 175	83 571	86 089	94 089	96 089	96 089	96 089	97 039	97 949	86 089	86 089	86 089	
Fonds régional de développement scolaire (DRS)	90 454	189 100	192 285	340 146	236 124	264 329	237 750	211 136	221 755	80 041	80 069	80 069	
<b>C. RECETTES DIVERSES</b>													
Remboursement en capital des créances	33 516	38 730	42 038	48 889	45 691	44 614	43 818	43 818	43 818	44 544	44 227	43 445	
Divers	56 338	150 370	150 247	291 258	190 434	219 715	193 932	167 125	172 342	177 212	182 379	192 984	
Amendes de Police	45 979	82 583	86 077	201 724	111 703	48 628	61 621	62 631	62 649	60 777	63 881	63 924	
Reversement du fonds de compensation de la TVA (FCCTVA)													
Fonds européens prog 2014-20 - Actions liées													
Divers (ex : participations aux travaux dans les cités unites)	10 959	11 508	19 686	30 356	30 103	38 847	26 044	17 754	26 718	42 486	40 732	32 207	
<b>TOTAL RECETTES PERMANENTES</b>	3 177 411	3 508 110	3 669 865	3 870 852	3 817 794	3 834 309	3 902 499	4 065 594	4 065 035	4 209 247	4 212 207	4 174 328	
Emprunt	310 290	378 837	539 528	575 769	624 503	732 796	645 000	729 000	712 000	650 000	530 000		
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	3 487 701	3 866 393	4 446 621	4 446 705	4 446 571	4 607 105	4 607 105	4 771 511	4 771 511	4 862 207	4 704 326		
Excédent N-1	3 053	2 091	0 718	0 919	0 203	0 973	0 474	0 583	0 103	4 229	141 680		
<b>TOTAL GENERAL</b>	3 490 754	3 889 038	4 210 111	4 447 540	4 442 600	4 568 079	4 607 974	4 773 619	4 773 619	4 846 007	4 846 436	4 846 007	

# LA DETTE

## SITUATION DE LA DETTE AU 31/12/2017

Type d'opération	Établissements arrangeurs dans le cadre des émissions obligataires et des placements privés, établissements prêteurs dans le cadre des prêts bancaires	Empreunt vert et responsable	Date début emprunt	Date fin emprunt	Durée du contrat	Type de taux (après swape cas échéant hors swaps de devises)	Capital initial	Capital restant à amortir au 31/12/2017	Annuité 2017 (1)+(2)	Capital (1)	dort		Intérêts nets des recettes de swap * (2)	Intérêts bruts *	
											(en euros)				
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>															
Emission obligataire publique (EUR)	XIS CIB et SOCIETE GENERALE (2200 M€)	-	25/07/2006	25/07/2017	11,0	Variable après swap	220 000 000,00	203 836 930,46	219 393 930,56	220 000 000,00	-60 668,44	9 350 000,00			
Emission obligataire publique (EUR)	UBS et ASN AURO (203,0 M€)	-	27/11/2007	27/11/2018	11,0	Variable	203 338 930,46	200 000 000,00	744 542,70	0,00	-744 542,70	0,00			
Emission obligataire publique (EUR)	SOC GEN HSBC France et BANCA IMI (200,0 M€)	-	23/04/2009	10,0	Variable après swap	200 000 000,00	300 000 000,00	1 372 077,76	0,00	1 372 077,76	0,00	1 372 077,76	0,00		
Emission obligataire publique (EUR)	SOCIETE GENERALE et BANCA IMI (300,0 M€)	-	04/06/2010	04/06/2020	10,0	Fixe	300 000 000,00	9 600 000,00	9 600 000,00	0,00	9 600 000,00	9 600 000,00			
Emission obligataire publique (CHF)	UBS (100,5 M€)	-	08/07/2010	08/12/2017	7,4	Fixe	100 502 512,56	103 263 346,73	100 502 512,56	103 263 346,73	2 766 334,17	2 766 334,17			
Emission obligataire publique (EUR)	SOCIETE GENERALE, DB, HSBC France, Natixis (410,0 M€)	-	08/06/2011	07/01/2022	10,6	Fixe	410 000 000,00	14 862 500,00	0,00	14 862 500,00	0,00	14 862 500,00	14 862 500,00		
Emission obligataire publique (EUR)	BNP PARIBAS, CACIB (350,0 M€)	QUI	27/03/2012	27/03/2024	12,0	Fixe	350 000 000,00	12 687 500,00	0,00	12 687 500,00	0,00	12 687 500,00	12 687 500,00		
Emission obligataire publique (EUR)	BARCLAYS, NATIXIS (300,0 M€)	-	10/06/2013	10/06/2023	10,0	Fixe	300 000 000,00	6 750 000,00	0,00	6 750 000,00	0,00	6 750 000,00	6 750 000,00		
Emission obligataire publique (EUR)	ISRCACIB, HSBC France & Natixis (600,0 M€)	QUI	24/04/2014	24/04/2026	12,0	Fixe	600 000 000,00	14 250 000,00	0,00	14 250 000,00	0,00	14 250 000,00	14 250 000,00		
Emission obligataire publique (EUR)	ISRNBP, CACIB, NATIXIS (500,0 M€)	QUI	23/04/2015	23/04/2027	12,0	Fixe	500 000 000,00	500 000 000,00	3 125 000,00	0,00	3 125 000,00	0,00	3 125 000,00	3 125 000,00	
Emission obligataire publique (EUR)	TAP 2010 EP EUR300 avec ICBC, SG, UBS (110,0 M€)	-	04/06/2015	19/10/2020	4,7	Fixe	110 000 000,00	3 320 000,00	0,00	3 320 000,00	0,00	3 320 000,00	3 320 000,00		
Emission obligataire publique (EUR)	TAP ISR 2012 EP EUR350 avec BNP (25,0 M€)	QUI	28/07/2015	27/03/2024	8,4	Fixe	25 000 000,00	906 250,00	0,00	906 250,00	0,00	906 250,00	906 250,00		
Emission obligataire publique (EUR)	ISRNBP, CACIB, NATIXIS, SG (650,0 M€)	QUI	14/06/2016	14/06/2025	9,0	Fixe	650 000 000,00	3 250 000,00	0,00	3 250 000,00	0,00	3 250 000,00	3 250 000,00		
Emission obligataire publique (EUR)	ISRBrid (100,0 M€)	QUI	14/03/2017	14/03/2028	12,0	Fixe	500 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Placement privé (JPY)	HSBC CCF (305,0 M€)	-	18/12/2003	18/12/2018	15,0	Variable	30 522 701,26	30 522 701,26	-100 521 43	0,00	-100 521 43	0,00	0,00	0,00	
Placement privé (JPY)	BNP PARIBAS (49,1 M€)	-	28/04/2009	28/12/2018	9,7	Variable	49 688 874,17	49 688 874,17	278 385,81	0,00	278 385,81	0,00	0,00	0,00	
Placement privé (EUR)	BNP PARIBAS (100,0 M€)	-	21/06/2010	21/06/2017	7,0	Variable	100 000 000,00	100 000 000,00	100 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Placement privé (AUD)	CREDIT AGRICOLE CB (66,8 M€)	-	28/06/2011	28/06/2021	10,0	Variable	66 796 318,16	66 796 318,16	42 803,45	0,00	42 803,45	0,00	42 003,45	42 003,45	
Placement privé (EUR)	SOCIETE GENERALE (60,0 M€)	-	13/07/2011	13/07/2026	15,0	Variable après swap	60 000 000,00	80 000 000,00	101 982,56	0,00	95 073,34	0,00	95 073,34	95 073,34	
Placement privé (EUR)	BNP PARIBAS (80,0 M€)	-	14/12/2012	14/12/2018	6,0	Fixe après swap	80 000 000,00	40 000 000,00	1 037 600,00	0,00	1 019 862,56	0,00	1 019 862,56	1 019 862,56	
Placement privé (EUR)	NATIXIS (40,0 M€)	-	28/03/2013	28/03/2025	12,0	Fixe	40 000 000,00	40 816 326,53	183 441,04	0,00	183 441,04	0,00	183 441,04	183 441,04	
Placement privé (EUR)	CACIB (40,0 M€)	-	11/04/2013	11/04/2028	15,0	Variable	70 000 000,00	2 442 000,00	0,00	2 442 000,00	0,00	2 442 000,00	2 442 000,00		
Placement privé (EUR)	HSBC France (70,0 M€)	-	29/11/2013	29/11/2024	11,0	Fixe	50 000 000,00	50 000 000,00	1 337 500,00	0,00	1 337 500,00	0,00	1 337 500,00	1 337 500,00	
Placement privé (EUR)	Commerzbank (50,0 M€)	-	25/09/2014	25/09/2025	11,0	Fixe	35 000 000,00	574 000,00	0,00	574 000,00	0,00	574 000,00	574 000,00		
Placement privé (EUR)	HSBC France (55,0 M€)	-	31/07/2015	31/07/2021	6,0	Variable	100 000 000,00	100 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>EMPRUNT SCHULDSCHEIN</b>															
Placement Schuldchein (EUR)	HELABA (500 M€)	-	10/04/2013	10/04/2028	15,0	Fixe	50 000 000,00	50 000 000,00	1 375 000,00	0,00	1 375 000,00	0,00	1 375 000,00	1 375 000,00	
<b>EMPRUNTS BANCAIRES</b>															
Prêt bancaire (EUR)	Credit Agricole Ile-de-France (750,0 M€)	-	01/06/2007	01/06/2017	10,0	Variable après swap	75 000 000,00	50 000 000,00	74 897 879,17	75 000 000,00	-102 120,83	618 750,00	618 750,00		
Prêt bancaire (EUR)	DEVA (50,0 M€)	-	14/11/2008	01/12/2022	14,1	Fixe	50 000 000,00	50 000 000,00	2 162 118,06	0,00	2 162 118,06	0,00	2 162 118,06	2 162 118,06	
Prêt bancaire (EUR)	DEVA (50,0 M€)	-	28/11/2008	01/12/2022	14,1	Fixe	50 000 000,00	166 746 80,76	2 060 229,17	0,00	2 060 229,17	0,00	2 060 229,17	2 060 229,17	
Prêt bancaire (EUR)	Caisse des Dépôts et Consignations (252,0 M€)	-	20/12/2011	01/12/2026	15,0	Fixe	252 000 000,00	217 005 89,36	15 483 366,05	6 217 223,31	6 217 223,31	6 217 223,31	6 217 223,31		
Prêt bancaire (EUR)	Caisse des Dépôts et Consignations (400,0 M€)	-	22/12/2011	01/12/2017	5,1	Fixe	40 000 000,00	8 895 183,45	8 645 889,52	349 935,93	349 935,93	349 935,93	349 935,93		
Prêt bancaire (EUR)	Barrière Européenne d'Investissement (200,0 M€)	-	26/03/2012	17/12/2027	15,0	Fixe	200 000 000,00	765 000,00	0,00	0,00	0,00	7 654 000,00	7 654 000,00		
Prêt bancaire (EUR)	Barrière Européenne d'Investissement (100,0 M€)	-	17/12/2014	17/12/2019	5,0	Fixe	100 000 000,00	100 000 000,00	321 000,00	0,00	321 000,00	0,00	321 000,00	321 000,00	
Prêt bancaire (EUR)	Barrière Européenne d'Investissement (24,0 M€)	-	30/06/2015	30/06/2019	4,0	Fixe	24 000 000,00	55 200,00	0,00	0,00	0,00	55 200,00	55 200,00		
Prêt bancaire (EUR)	Caisse d'épargne	-	31/12/2007	31/12/2022	15,0	Variable	175 000 000,00	175 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>							6 033 143 663,14	5 587 387 951,34	6 180 741 06,33	519 631 768,13	98 442 338,20	121 689 253,71			

\* hors incidence TCM en dépenses et en recettes

**TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS DE COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE ET DE GESTION ACTIVE DE DETTE PAR LIGNE D'EMPRUNT  
EMPRUNTS & OPERATIONS EN COURS AU 31/12/2017**

Intitulé	Emprunt initial			1er Swap			2e Swap		
	Etablissement arrangeur	Durée du contrat	Taux initial	Etablissement contrepartie	Durée du contrat	Taux après le 1 <sup>er</sup> swap	Etablissement contrepartie	Durée du contrat	Taux après le 2 <sup>ème</sup> swap
Emission obligataire EURO 220,0 M€	XIS et Société Générale	25/07/2006 à 25/07/2017	Taux fixe 4,25 %	XIS et Société Générale	25/07/2006 à 25/07/2017	EURIBOR 3 MOIS marge négative			
Emission obligataire CHF 203,8 M€	UBS et ABN AMRO	27/11/2007 à 27/11/2018	Taux fixe 3,25 %*	UBS et ABN AMRO	27/11/2007 à 27/11/2018	EURIBOR 6 MOIS marge négative			
Emission obligataire EURO 200,0 M€	HSBC France, SG el Banca IMI	23/04/2009 à 23/04/2019	Taux fixe 4,5 %	HSBC France et SG	23/04/2009 à 23/04/2019	EURIBOR 3 MOIS marge positive			
Emission obligataire CHF 100,5 M€	UBS	08/07/2010 à 08/07/2017	Taux fixe 1,635 %*	Natixis	08/07/2010 à 08/07/2017	Taux fixe 2,753 %			
Placement privé JPY 30,5 M€	HSBC CCF	18/12/2003 à 18/12/2018	Taux fixe 1,5 %*	HSBC CCF	18/12/2003 à 18/12/2018	EURIBOR 3 MOIS			
Placement privé CHF 49,7 M€	BNP Paribas	28/04/2009 à 28/12/2018	Taux fixe 2,917 %*	BNP Paribas	28/04/2009 à 28/12/2018	EURIBOR 3 MOIS marge positive			
Placement privé \$ AUD 66,8 M€	CA - CB	28/06/2011 à 28/06/2021	Taux fixe 6,24 %*	CA - CB	28/06/2011 à 28/06/2021	EURIBOR 3 MOIS marge positive			
Placement privé EUR 80,0 M€	Société Générale	13/07/2011 à 13/07/2026	Taux fixe 4,035 %	Société Générale	13/07/2011 à 13/07/2026	EURIBOR 3 MOIS marge positive			
Placement privé EUR 80,0 M€	BNP Paribas	14/12/2012 à 14/12/2018	EURIBOR 3 MOIS marge positive	BNP Paribas	14/12/2012 à 14/12/2018	Taux fixe 1,275 %			
Placement privé JPY 40,8 M€	CA - CB	11/04/2013 à 11/04/2028	Taux fixe 1,3875 %	CA - CB	11/04/2013 à 11/04/2028	EURIBOR 3 MOIS marge positive			
Prêt bancaire CADIF EURO 75,0 M€	-	01/06/2007 à 01/06/2017	Livret A + marge	Crédit Agricole idF	01/06/2008 à 01/06/2017	Livret A + marge	Calyon	01/06/2007 à 01/06/2017	EURIBOR 3 MOIS marge négative

\* niveau du taux fixe en devise (CHF, JPY, HKD, USD, AUD), non payé par la Région.  
Les opérations de gestion active en italique égrisées sont arrivées à échéance dans le courant de l'année 2017.

REPARTITION PAR TYPE DE RISQUE DES PRODUITS FINANCIERS UTILISES COMME INSTRUMENTS DE GESTION ACTIVE <sup>1</sup> AU 31/12/2017									
Contreparte(s)	Montant	Année de souscription	Durée du contrat	Swaps : taux échangés Taux reçu	Swaps : taux échangés Taux payé	Option d'annulation	Caps : taux garanti	BARRIERE désactivante	
<b>1/ Produits indexés sur un taux d'intérêt de la zone euro, dont</b>									
<i>- 3 swaps simple déchange de taux fixe contre taux variable ou inversement</i>									
HSBC France & Soc Gen	200 000 000,00	2009	23/04/2009 à 23/04/2019	Fixe 4,5%	Eur3M	-	-	-	
Société Générale	60 000 000,00	2011	13/07/2011 à 13/07/2026	Fixe 4,035%	Eur3M	-	-	-	
BNP Paribas	80 000 000,00	2012	14/12/2012 à 14/12/2018	Eur3M	1,275%	-	-	-	
<b>2/ Produits indexés sur l'inflation</b>									
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>3/ Produits indexés sur des écarts d'indices en zone euro</b>									
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>4/ Produits indexés sur des indices hors zone euro, ou écarts entre ces indices</b>									
-	-	-	-	-	-	-	-	-	

Lecture : Eur3M correspond au taux variable Euribor 3 mois.

1) Les montants notoriens affichés sur ces produits de couverture ne peuvent être agrégés. En effet, si une même ligne d'emprunt peut avoir donné lieu à plusieurs opérations de gestion active de dette, le montant notoriel couvert reste celui de l'emprunt sous-jacent.

**EMISSIONS OBLIGATOIRES DOCUMENTÉES SOUS PROGRAMME EMTN DE LA RÉGION**

AU 31/12/2017

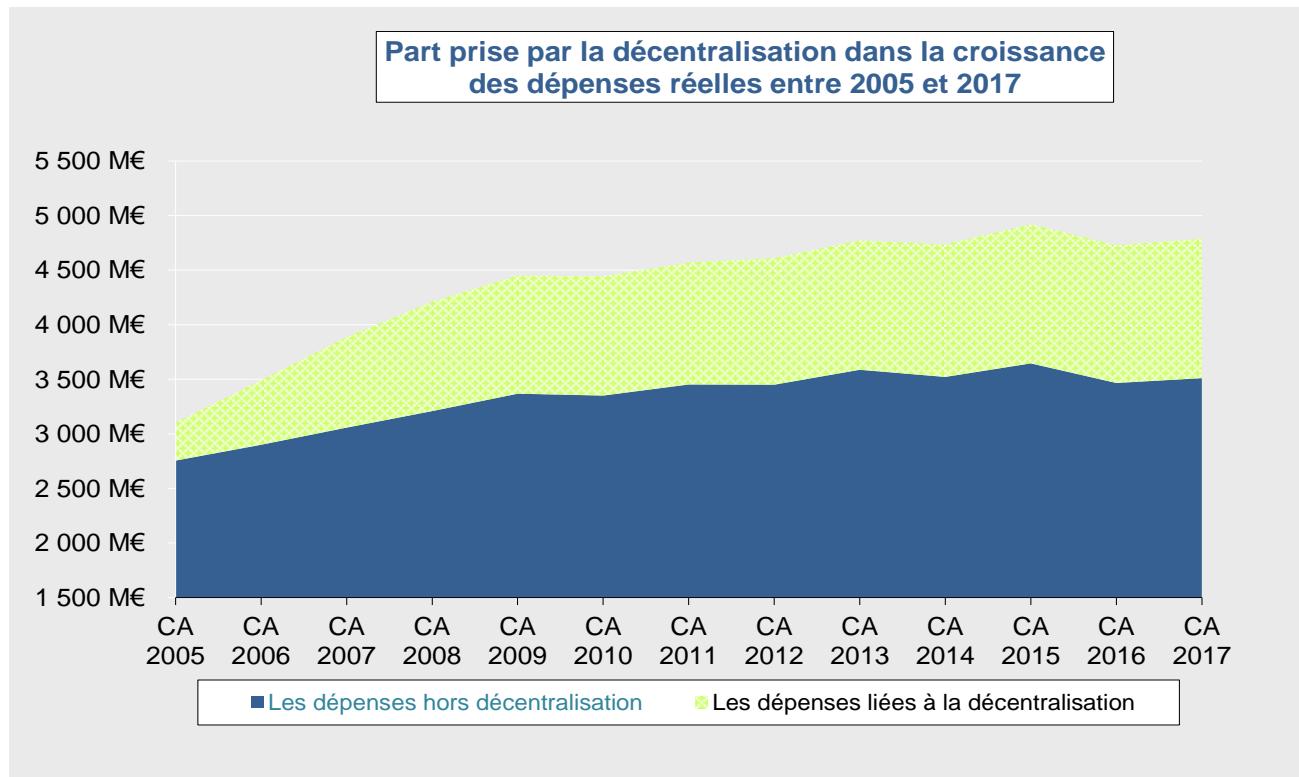
Année d'émission	Type d'opération	Etablissements arrangeurs utilisés comme intermédiaires lors de l'émission obligataire ou du placement privé	Durée	Cotation	Souche	Montant souscrit (en €)	Montant résiduel au 31/12/2017 (en €)
2001	Emission obligataire (euro)	HSBC CCF 100,0 M€ (2001-2013)	12	Euronext Paris	1	100 000 000,00	0,00
2003	Placement privé (dollar US)	BNP Paribas 42,6 M€ (2003-2014)	11	Luxembourg	2	42 622 000,00	0,00
2003	Placement privé (yen)	HSBC CCF 16,2 M€ (2003-2008)	5	Aucune cotation	3	16 193 373,00	0,00
2003	Placement privé (euro)	CDC-NATIXIS 51,0 M€ (2003-2015)	12	Luxembourg	4	51 000 000,00	0,00
2003	Placement privé (yen)	HSBC CCF 30,5 M€ (2003-2018)	15	Aucune cotation	5	30 522 701,26	30 522 701,26
2004	Placement privé (dollar HKD)	HSBC CCF 30,3 M€ (2004-2014)	10	Aucune cotation	8	30 263 291,00	0,00
2004	Placement privé (euro)	Deutsche Bank 35,0 M€ (2004-2011)	7	Luxembourg	6	35 000 000,00	0,00
2004	Placement privé (yen)	Morgan Stanley 50,0 M€ (2004-2011)	7	Luxembourg	7	50 000 000,00	0,00
2004	Emission obligataire (euro)	Mizuho 37,0 M€ (2004-2016)	12	Aucune cotation	9	36 974 000,00	0,00
2004	Emission obligataire (franc suisse)	HSBC CCF et BNP Paribas 230,0 M€ (2004-2012)	8	Euronext Paris	10	230 000 000,00	0,00
2005	Emission obligataire (franc suisse)	HSBC 147,1 M€ (2005-2014)	9	SWX Swiss Exchange	11	147 105 852,25	0,00
2005	Emission obligataire (franc suisse)	BNP Paribas et CSFB 96,8 M€ (2005-2016)	11	SWX Swiss Exchange	12	96 792 927,66	0,00
2006	Emission obligataire (euro)	XIS-CIB et Société Générale 220,0 M€ (2006-2017)	11	Euronext Paris	13	220 000 000,00	0,00
2006	Placement privé (franc suisse)	Deutsche Bank 38,3 M€ (2006-2008)	2	Aucune cotation	14	38 289 725,59	0,00
2006	Placement privé (euro)	HSBC CCF 50,0 M€ (2007-2009)	2	Eurolist	16	50 000 000,00	0,00
2007	Emission obligataire (franc suisse)	UBS et ABN AMRO 203,8 M€ (2007-2018)	11	SWX Swiss Exchange	15	203 836 930,46	203 836 930,46
2008	Emission obligataire (franc suisse)	UBS 125,4 M€ (2008-2014)	6	SIX Swiss Exchange	17	125 391 849,53	0,00
2008	Placement privé (franc suisse)	UBS 45,1 M€ (2008-2010)	18 mois	SIX Swiss Exchange	18	45 103 092,78	0,00
2008	Emission obligataire (franc suisse)	BNP PARIBAS 100,0 M€ (2008-2015)	7	SIX Swiss Exchange	19	100 033 344,45	0,00
2009	Emission obligataire (franc suisse)	CREDIT SUISSE ET BNP PARIBAS 131,1 M€ (2009-2015)	6	SIX Swiss Exchange	20	131 000 000,00	0,00
2009	Placement privé (franc suisse)	BNP PARIBAS 49,7 M€ (2009-2018)	10	SIX Swiss Exchange	21	49 668 874,17	200 000 000,00
2009	Emission obligataire (euro)	HSBC FRANCE, SOC GEN et BANCA IM 200,0 M€ (2009-2019)	10	Euronext Paris	22	200 000 000,00	200 000 000,00
2010	Emission obligataire (euro)	Société Générale et BANCA IM 300,0 M€ (2010-2020)	10	Euronext Paris	23-1	300 000 000,00	300 000 000,00
2010	Placement privé (euro)	BNP PARIBAS 100,0 M€ (2010-2017)	7	Euronext Paris	24	100 000 000,00	0,00
2010	Emission obligataire (franc suisse)	UBS 100,5 M€ (2010-2017)	7	SIX Swiss Exchange	25	100 502 512,56	0,00
2011	Emission obligataire (euro)	HSBC FRANCE, SOC GEN & DEUTSCHE BANK 300,0 M€	10,5	Euronext Paris	26	410 000 000,00	66 796 318,16
2011	Placement privé (dollar australien)	CREDIT AGRICOLE CIB 66,8 M€ (2011-2021)	15	Aucune cotation	27	66 796 318,16	0,00
2011	Placement privé (euro)	SOCIETE GENERALE 60,0 M€ (2011-2026)	28	Euronext Paris	28	60 000 000,00	60 000 000,00
2012	Emission obligataire ISR (euro)	CREDIT AGRICOLE CIB 350,0 M€ (2012-2024)	12	Euronext Paris	28-1	350 000 000,00	350 000 000,00
2012	Placement privé (euro)	BNP PARIBAS 80,0 M€ (2012-2018)	6	Euronext Paris	30	80 000 000,00	80 000 000,00
2013	Placement privé (euro)	NATIXIS 40,0 M€ (2013-2025)	12	Euronext Paris	31	40 000 000,00	40 000 000,00
2013	Placement privé (yen)	CA - CIB 40,8 M€ (2013 - 2028)	15	Aucune cotation	32	40 816 326,53	40 816 326,53
2013	Emprunt obligataire (euro)	BARCLAYS ET NATIXIS 300,0 M€ (2013 - 2023)	10	Euronext Paris	33	300 000 000,00	300 000 000,00
2013	Placement privé (euro)	HSBC France 70,0 M€ (2013 - 2028)	15	Euronext Paris	34	70 000 000,00	70 000 000,00
2013	Placement privé (euro)	Commerzbank 50,0 M€ (2013 - 2024)	11	Euronext Paris	35	50 000 000,00	50 000 000,00
2014	Emission obligataire (euro)	CA - CIB, NATIXIS & HSBC France 600,0 M€ (2014 - 2026)	12	Euronext Paris	36	600 000 000,00	600 000 000,00
2014	Placement privé (euro)	HSBC France 35,0 M€ (2014 - 2025)	11	Aucune cotation	37	35 000 000,00	35 000 000,00
2015	Emprunt obligataire (euro)	ISR BNPP, CACIB, NATIXIS 500,0 M€ (2015-2027)	12	Euronext Paris	38	500 000 000,00	500 000 000,00
2015	Abondement obligataire (euro)	TAP 2010 EEP EUR 300 avec ICBC, SG, UBS 110,0 M€ (2015-2022)	5	Euronext Paris	23-2	110 000 000,00	110 000 000,00
2015	Abondement obligataire (euro)	TAP ISR 2012 EEP EUR 350 avec BNPP 25,0 M€ (2012-2024)	8	Euronext Paris	28-2	25 000 000,00	25 000 000,00
2015	Placement privé (euro)	ISR Bred 1 000,0 M€ (2015-2021)	6	Euronext Paris	39	100 000 000,00	100 000 000,00
2016	Emprunt obligataire (euro)	ISR BNPP, CACIB, NATIXIS, SG 650,0 M€ (2016-2025)	9	Euronext Paris	40	650 000 000,00	650 000 000,00
2017	Emprunt obligataire (euro)	ISR BARCLAYS, CACIB, HSBC France, SG 500 M€ (2017-2029)	12	Euronext Paris	41	500 000 000,00	500 000 000,00
<b>TOTAL</b>						<b>6 518 013 119,40</b>	<b>4 771 641 150,58</b>

## EVOLUTION ET IMPACT BUDGETAIRE DES DEPENSES LIEES A L'ACTE II DE LA DECENTRALISATION

- Le niveau des dépenses liées à la loi du 13 août 2004**

**Evolution des crédits de paiement consacrés à la décentralisation**

En M€	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evol. CA 2016/2017
Les dépenses hors décentralisation	2 753,960	2 898,365	3 055,874	3 207,368	3 367,005	3 349,028	3 450,563	3 448,853	3 585,381	3 520,083	3 644,502	3 464,201	3 509,385	1,30%
Les dépenses liées à la décentralisation	345,778	590,298	828,369	1 001,826	1 080,332	1 092,599	1 117,041	1 158,238	1 185,429	1 214,523	1 273,530	1 260,555	1 275,980	1,22%
Total des dépenses réelles	3 099,738	3 488,664	3 884,243	4 209,194	4 447,337	4 441,627	4 567,604	4 607,091	4 770,810	4 734,606	4 918,032	4 724,756	4 785,365	
Pourcentage d'évolution entre deux CA	12,55%	11,34%	8,37%	5,66%	-0,13%	2,84%	0,86%	3,55%	-0,76%	3,87%	-3,93%	1,28%		



La part des dépenses liées à des compétences transférées par la loi de décentralisation d'août 2004 progresse entre 2016 et 2017 et s'établit à 26,66 % des dépenses réelles, y compris chapitres financiers.

Les dépenses relatives aux compétences transférées ont connu en 2017 une hausse (+1,22 %) alors même que les dépenses totales de fonctionnement de la collectivité hors charge de la dette sont en baisse (-1,4 %). La part de ces dépenses s'établit à 50,88 %.<sup>16</sup>

<sup>16</sup> Correspondant au rapport entre 2 507,86 M€ de crédits de paiement de fonctionnement et l'évaluation d'un montant de 1 275,98 M€ des charges liées à l'exercice de compétences transférées.

	EVOLUTION DES DEPENSES LIÉES A LA PHASE 2 DE LA DECENTRALISATION (LOI DU 13 AOÛT 2004)													Evolution CA 2016-2017		
	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	En M€	Evol. CA 2016/2017	TOTAL 2005-2017
Contribution régionale à l'exploitation des transports en commun	262,558	431,715	531,675	547,762	562,505	577,805	593,406	604,087	615,565	627,876	664,155	640,496	645,620	5,124	0,8%	7 305,225
Formations sanitaires et sociales	83,076	138,962	154,877	156,568	162,252	159,293	161,840	167,600	170,992	174,160	184,741	188,995	191,175	2,180	1,2%	2 094,529
Fonctionnement des établissements du secteur sanitaire	43,296	92,840	109,478	110,652	113,330	109,773	111,160	111,854	113,536	115,895	117,190	123,463	123,692	0,229	0,2%	1 396,158
Bourses et fonds d'urgence aux étudiants des formations	10,209	14,978	13,339	12,587	13,768	14,157	15,044	18,055	18,369	19,018	19,902	21,646	23,346	1,700	7,9%	214,418
Fonctionnement des établissements du secteur social	25,213	26,955	27,898	29,203	30,297	30,711	31,087	31,559	32,025	32,818	33,610	35,035	35,293	0,258	0,7%	401,703
Bourses et fonds d'urgence aux étudiants des formations sociales	4,358	3,296	3,201	3,075	2,997	3,088	3,161	3,710	3,824	3,768	10,553	4,133	4,213	0,080	1,9%	53,375
Mesures diverses	-	-	-	0,097	0,154	0,039	0,052	0,123	0,078	0,140	0,102	0,119	0,183	0,064	53,4%	1,086
Personnel régional et dépenses de structures correspondantes	-	0,893	0,961	0,929	1,078	1,179	1,188	1,257	2,728	1,185	1,181	1,240	1,650	0,410	33,1%	15,469
donc personnel gestionnaire	-	-	0,633	0,614	0,707	0,798	0,792	0,810	1,810	0,819	0,853	0,905	1,182	0,278	30,7%	9,924
donc dépenses de structure	-	-	0,328	0,315	0,371	0,381	0,396	0,447	0,918	0,366	0,328	0,335	0,468	0,133	39,6%	4,652
Dépenses d'investissement	-	-	-	0,026	0,629	0,347	0,149	1,041	0,431	1,336	2,204	3,359	2,799	-0,561	-16,7%	12,321
Agents techniques des lycées	-	19,555	90,612	239,378	297,497	297,867	303,011	330,669	335,758	348,403	355,060	353,993	362,682	8,690	2,5%	3 334,485
Rémunération des ADL titulaires	-	-	45,594	183,757	239,688	244,083	249,302	259,889	267,040	277,952	284,418	282,812	290,373	7,561	2,7%	2 624,907
Rémunération des ADL non titulaires sur postes vacants	-	-	-	16,842	15,494	12,657	11,204	11,472	10,450	9,551	8,685	8,456	9,567	1,111	13,1%	114,378
Rémunération des ADL non titulaires sur des missions de suppléance	-	16,741	19,705	9,758	11,561	11,161	10,978	10,483	10,960	10,653	12,121	13,327	13,661	0,334	2,5%	151,110
Dépenses associées aux ADL	-	0,083	0,507	2,604	3,294	2,487	3,548	4,909	4,475	4,873	4,244	3,631	3,682	0,051	1,4%	38,337
Participation aux contrats aidés	-	2,107	2,164	1,879	1,672	1,353	1,000	2,511	-	2,806	2,405	2,060	2,073	-1,357	-65,9%	20,659
Forfait exterrnat - part "personnel"	-	-	17,860	17,665	18,419	18,735	19,011	32,786	32,955	33,342	33,600	33,860	34,104	0,244	0,7%	292,338
Personnel régional et dépenses de structures correspondantes	-	0,625	4,783	6,873	7,369	7,392	7,967	8,618	9,878	9,226	9,586	9,847	10,592	0,746	7,6%	92,756
donc personnel gestionnaire	-	-	3,151	4,544	4,834	5,005	5,310	5,555	6,555	6,375	6,925	7,187	7,591	0,404	5,6%	63,031
donc dépenses de structure	-	-	1,632	2,329	2,535	2,387	2,657	3,063	3,323	2,851	2,661	2,660	3,002	0,341	12,8%	29,100
Patrimoine	0,144	0,001	0,596	1,738	2,175	1,794	2,016	1,847	3,411	2,015	1,946	1,770	1,970	0,200	11,3%	21,422
Dépenses d'intervention	0,144	0,001	0,057	0,236	0,181	0,128	0,151	0,108	0,214	0,211	0,270	0,156	0,423	0,267	171,1%	2,279
Personnel régional et dépenses de structures correspondantes	-	-	0,539	1,502	1,994	1,666	1,865	1,739	3,197	1,803	1,676	1,614	1,547	-0,667	-4,2%	19,143
donc personnel gestionnaire	-	-	-	0,993	1,308	1,128	1,243	1,121	2,121	1,246	1,211	1,178	1,109	-0,069	-5,9%	12,658
donc dépenses de structure	-	-	-	0,509	0,686	0,538	0,622	0,618	1,075	0,557	0,465	0,436	0,438	0,002	0,5%	5,945
AFPA	-	-	49,830	55,603	55,019	55,019	55,999	53,287	58,956	61,321	66,880	74,553	73,785	-0,768	-1,0%	660,253
Validation des acquis de l'expérience	-	0,065	0,778	0,778	0,884	0,821	0,769	0,748	0,748	0,748	0,748	0,748	0,000	0,0%	8,585	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>345,778</b>	<b>590,298</b>	<b>828,368</b>	<b>1 001,826</b>	<b>1 080,332</b>	<b>1 092,599</b>	<b>1 117,041</b>	<b>1 158,238</b>	<b>1 185,429</b>	<b>1 214,523</b>	<b>1 273,530</b>	<b>1 260,555</b>	<b>1 275,980</b>	<b>15,425</b>	<b>1,2%</b>	<b>13 424,497</b>

### • Le coût net de la décentralisation continue de croître

La tendance à une stabilisation de la part prise par les dépenses liées à la décentralisation dans l'ensemble des dépenses réelles de la Région ne doit pas occulter l'accroissement du coût net cumulé de la décentralisation, soit **3 265 millions d'euros de charge nette à fin 2017**.

En effet, et quels que soient les motifs de l'évolution de ces dépenses (changement de contexte économique, mauvaise évaluation initiale de la charge ou remise à niveau des politiques transférées), la compensation versée via une fraction de la TICPE n'évolue que marginalement depuis 2008.

Il convient de souligner, toutefois, que le droit à compensation des transferts organisés par la loi du 13 août 2004, a fait l'objet d'une revalorisation en 2017 à hauteur de 0,46 M€ au titre de la deuxième tranche de compensation de la réforme en LMD de la formation des masseurs-kinésithérapeutes (la première tranche s'élevait en 2016 à 0,32 M€). Cette compensation ne porte que sur les coûts de formation et non pas sur le dispositif des bourses. Or en ajoutant une quatrième année à ce diplôme, cette réforme a un impact direct sur le nombre de bourses à verser par les Régions. La compensation qui n'est que provisionnelle s'élève pour 2017 à 0,46 M€.

Par ailleurs, les transferts de compétences institués par les lois MAPTAM et NOTRÉ ainsi que la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, ont été compensés à hauteur de 39,35 M€ dont :

- 34,51 M€<sup>17</sup> au titre des transferts en matière de formation professionnelle (Loi du 5 mars 2014);
- 0,60 M€ au titre des investissements ainsi que 0,63 M€ (versés en 2017) au titre des transferts de personnel dans les CREPS et 3,14 M€ au titre de la gestion du dispositif NACRE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (Loi NOTRe) ;
- 0,47 M€ pour les transferts de personnels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au titre de la gestion des fonds européens (Loi MAPTAM).

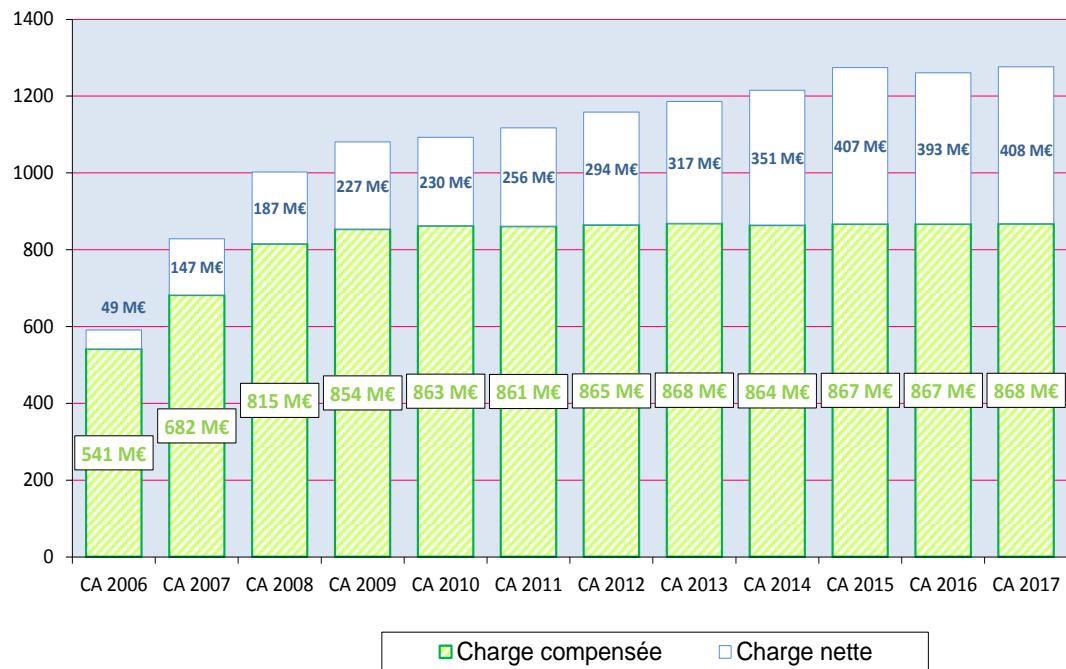
L'évaluation initiale des charges n'est pas satisfaisante notamment :

<sup>17</sup> Dont 33,074 M€ arrêtés en LFI 2015, 1,204 M€ en LFI 2016 pour la première vague de formations en établissement pénitentiaires en gestion délégée et 0,090 M€ pour la seconde vague, 0,135 M€ en LFI 2017.

- sur les dépenses d'investissement des CREPS pour lesquelles l'état mais également les spécificités du patrimoine immobilier n'ont pas fait l'objet d'une analyse structure par structure ;
- sur les dépenses liées à la gestion des fonds européens qui n'intègrent pas la totalité des frais d'assistance technique.

Les modalités de la principale compensation versée au titre de la contribution régionale à Ile de France Mobilité (45,6 % du total des compensations) n'évoluent plus depuis 2010. Dans le même temps, le versement régional depuis 2010 a connu une augmentation de 67,82 M€, soit une progression de 11,7 % sur cette période.

Evolution de la charge nette non compensée



LES DEPENSES ET LES COMPENSATIONS<sup>(1)</sup> LIEES A LA DÉCENTRALISATION A L'ISSUE DE LA LOI DU 13 AOUT 2004

EATC	CA 2006												CA 2007												CA 2017							
	CA 2010				CA 2011				CA 2012				CA 2013				CA 2014				CA 2015				CA 2016							
	Dépenses	Compensation encassée	Dépenses non compensées	Dépenses	Dépenses	Compensation encassée	Dépenses non compensées	Dépenses	Dépenses	Compensation encassée	Dépenses non compensées	Dépenses	Dépenses	Compensation encassée	Dépenses non compensées	Dépenses	Dépenses	Compensation encassée	Dépenses non compensées	Dépenses	Dépenses	Compensation encassée	Dépenses non compensées	Dépenses	Dépenses	Compensation encassée	Dépenses non compensées	Dépenses	Dépenses			
Contribution régionale à l'exécution des transports en commun	431.715	391.507	40.208	577.805	395.331	182.474	593.406	395.331	180.075	604.087	395.331	208.756	615.565	395.331	220.234	627.876	395.331	222.546	664.155	395.331	245.165	640.496	395.331	245.165	645.620	395.331	245.165	645.620	395.331	250.289		
Formations sanitaires et sociales <sup>(2)</sup>	138.962	135.553	3.609	159.293	157.305	1.988	161.840	156.031	5.809	167.599	159.208	8.391	170.992	162.272	8.720	174.160	156.643	15.517	184.741	159.818	24.923	188.985	160.442	28.853	191.175	160.598	30.577					
Fonctionnement des établissements du secteur sanitaire et tertiaire d'urgence aux étudiants des formations sanitaires	14.978	-	-	109.773	111.160	-	111.160	-	111.160	-	-	-	113.536	-	-	115.886	-	-	117.190	-	-	123.463	-	-	123.463	-	-	123.463	-	-		
Fonctionnement des établissements du secteur social	26.955	-	-	30.711	14.157	15.044	-	-	-	18.655	-	-	18.369	-	-	19.018	-	-	19.302	-	-	21.646	-	-	23.346	-	-	23.346	-	-		
Bourses et fonds d'urgence aux étudiants des formations sociales	3.236	-	-	3.088	-	-	-	-	-	31.059	-	-	32.025	-	-	32.818	-	-	33.610	-	-	35.035	-	-	35.035	-	-	35.035	-	-		
Mesures diverses	-	-	-	0.039	0.039	0.062	0.062	0.062	0.123	0.123	0.123	0.078	0.078	0.078	0.040	0.040	0.040	0.040	0.040	0.040	0.040	0.040	0.040	0.040	0.040	0.040	0.040	0.040	0.040			
Personnel régional et dépenses de structures correspondantes	0.893	-	-	1.179	1.179	1.188	-	-	-	1.257	-	-	1.257	-	-	1.278	-	-	1.186	-	-	1.181	-	-	1.181	-	-	1.181	-	-		
dont personnel gestionnaire	-	-	-	0.798	-	0.732	-	-	-	0.810	-	-	0.810	-	-	1.810	-	-	0.819	-	-	0.819	-	-	0.819	-	-	0.819	-	-		
dont dépenses de structure	-	-	-	0.381	-	0.336	-	-	-	0.447	-	-	0.447	-	-	0.918	-	-	0.288	-	-	0.288	-	-	0.288	-	-	0.288	-	-		
Dépenses d'investissement	-	-	-	0.347	-	0.149	-	-	-	1.041	-	-	1.041	-	-	0.431	-	-	0.336	-	-	0.224	-	-	0.224	-	-	0.224	-	-		
Agents techniques des usages	19.555	13.458	6.097	297.867	252.950	44.917	303.011	252.950	50.061	330.669	252.950	77.719	335.759	252.949	82.810	345.403	252.949	95.454	355.060	252.949	254.613	353.993	252.949	254.613	362.682	252.949	254.613	362.682	252.949	18.069		
Rémunération des ADL titulaires	-	-	-	244.083	248.302	11.204	-	-	-	259.689	-	-	267.040	-	-	277.952	-	-	284.118	-	-	282.812	-	-	282.812	-	-	282.812	-	-		
Rémunération des ADL non titulaires sur postes seconds	-	-	-	12.657	-	-	-	-	-	11.472	-	-	10.450	-	-	9.551	-	-	8.856	-	-	8.456	-	-	8.456	-	-	8.456	-	-		
Rémuneration des ADL non titulaires sur missions de surveillance	16.741	11.161	10.978	-	-	-	-	-	-	10.483	-	-	10.483	-	-	10.960	-	-	10.653	-	-	12.121	-	-	12.121	-	-	12.121	-	-		
Dépenses associées aux ADL	0.883	-	-	2.487	3.548	4.939	-	-	-	4.939	-	-	4.939	-	-	4.475	-	-	4.873	-	-	4.244	-	-	3.631	-	-	3.631	-	-		
Participation aux cotisations ades	2.107	1.353	1.000	-	-	-	-	-	-	2.511	-	-	2.511	-	-	-	-	-	2.045	-	-	2.045	-	-	2.045	-	-	2.045	-	-		
Fond extérieur part "personnel"	-	-	-	18.735	18.735	19.011	-	-	-	32.768	-	-	32.768	-	-	32.985	-	-	33.342	-	-	33.600	-	-	33.600	-	-	33.600	-	-		
Personnel régional et dépenses de structures correspondantes	0.255	7.392	-	-	-	-	-	-	-	8.818	-	-	8.818	-	-	9.878	-	-	9.265	-	-	9.586	-	-	9.586	-	-	9.586	-	-		
dont personnel gestionnaire	-	-	-	5.005	5.310	5.310	-	-	-	5.655	-	-	5.655	-	-	6.375	-	-	6.825	-	-	7.677	-	-	7.677	-	-	7.677	-	-		
dont dépenses de structure	-	-	-	2.387	2.657	2.657	-	-	-	3.063	-	-	3.063	-	-	3.323	-	-	2.651	-	-	2.651	-	-	2.651	-	-	2.651	-	-		
Patrimoine <sup>(3)</sup>	0.001	0.125	4.124	1.794	1.727	0.567	2.016	1.206	0.810	1.847	1.337	0.510	3.470	1.727	1.683	2.015	1.318	0.697	1.946	1.318	0.628	1.770	1.318	0.452	1.970	1.318	0.452	1.970	1.318	0.452		
Dépenses d'intervention	0.001	-	-	0.128	-	-	-	-	-	0.151	-	-	0.151	-	-	0.214	-	-	0.270	-	-	0.156	-	-	0.156	-	-	0.156	-	-		
Personnel régional et dépenses de structures correspondantes	-	-	-	1.696	-	-	-	-	-	1.865	-	-	1.865	-	-	1.739	-	-	1.804	-	-	1.676	-	-	1.676	-	-	1.676	-	-		
dont personnel gestionnaire	-	-	-	1.128	-	1.243	-	-	-	1.121	-	-	1.121	-	-	1.246	-	-	1.211	-	-	1.170	-	-	1.170	-	-	1.170	-	-		
dont dépenses de structure	-	-	-	0.538	0.622	0.622	-	-	-	0.618	-	-	0.618	-	-	1.075	-	-	0.657	-	-	0.646	-	-	0.646	-	-	0.646	-	-		
AFA / Validation des équipés de l'exercice	0.065	0.732	4.667	55.840	55.751	0.088	56.768	55.751	1.917	54.036	55.751	-	1.215	59.704	55.751	3.953	62.070	55.751	6.319	67.829	55.751	11.878	75.301	55.751	19.550	74.533	55.751	18.722				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>590.208</b>	<b>541.175</b>	<b>49.123</b>	<b>1.002.590</b>	<b>82.154</b>	<b>220.035</b>	<b>864.577</b>	<b>25.772</b>	<b>1.158.238</b>	<b>861.269</b>	<b>861.1041</b>	<b>861.1041</b>	<b>317.269</b>	<b>1.201.513</b>	<b>868.000</b>	<b>1.185.420</b>	<b>868.000</b>	<b>1.185.420</b>	<b>868.000</b>	<b>1.201.513</b>	<b>865.031</b>	<b>406.000</b>	<b>1.201.513</b>	<b>865.031</b>	<b>406.000</b>	<b>1.201.513</b>	<b>865.031</b>	<b>406.000</b>	<b>1.201.513</b>	<b>865.031</b>	<b>406.000</b>	

<sup>(1)</sup> Les compensations concernent la FPIF et les contributions et redevances et d'établissement.<sup>(2)</sup> Mesures non prémises de l'IR de décembre (41.35 M€) et 2013 et 2014 (50.5 M€ en 2013).<sup>(3)</sup> Mesures non prémises de l'IR de décembre 2012 (41.31 M€).

## EXECUTION DETAILLEE DU CPER/CPIER

### CPER 2007-2014

#### GRAND PROJET 1 - Agir sur le chômage

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2017			Exécution à fin 2017		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandatemts	Cumul affecté	Engagements	Mandatemts
IdF	1001	GIP CARIF	39,900	13,500	26,400	-	-	-	28,166	28,157	26,968
IdF	1002	AFPA	8,042	8,042							
IdF	1003	Compétences linguistiques	15,000	15,000		-	-	-	14,852	14,852	11,846
IdF	1004	Ecole de la deuxième chance	4,500	4,500		-	-		7,915	7,915	6,199
IdF	1005	Maisons de l'emploi et de la formation	4,000	1,500	2,500	-	-	-	0,113	0,113	0,075
IdF	1006	ARACT	4,550	2,450	2,100	-	-	-	2,700	2,700	2,392
IdF	1007	Anticipation des mutations économiques : soutien aux filières, accompagnement et redynamisation	54,800	26,800	28,000	-	-	0,760	20,955	20,923	15,778
<b>Total</b>			<b>130,792</b>	<b>52,292</b>	<b>78,500</b>	-	-	<b>0,760</b>	<b>74,701</b>	<b>74,660</b>	<b>63,257</b>
									95%	95%	81%

#### GRAND PROJET 2 - Favoriser une plus grande cohésion sociale

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2017			Exécution à fin 2017		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandatemts	Cumul affecté	Engagements	Mandatemts
IdF	2001	Création de places nouvelles pour les personnes handicapées et pour les personnes âgées	56,656	28,328	28,328	-	-	0,359	22,593	22,593	20,765
<b>Total</b>			<b>56,656</b>	<b>28,328</b>	<b>28,328</b>	-	-	<b>0,359</b>	<b>22,593</b>	<b>22,593</b>	<b>20,765</b>
									80%	80%	73%

#### GRAND PROJET 3 - Renforcer l'attractivité de l'Île-de-France

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2017			Exécution à fin 2017		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandatemts	Cumul affecté	Engagements	Mandatemts
IdF	3001	Territoires d'intérêt régional et national	368,060	184,030	184,030	-	-	23,988	319,847	319,800	217,301
IdF	3002	Soutien aux dynamiques territoriales de cohésion et d'innovation	151,150	22,400	128,750	-	-	8,275	69,927	69,927	54,369
<b>Total</b>			<b>519,210</b>	<b>206,43</b>	<b>312,780</b>	-	-	<b>32,263</b>	<b>389,775</b>	<b>389,727</b>	<b>271,670</b>
									125%	125%	87%

#### GRAND PROJET 4 - Conforter le rayonnement de la région capitale

VOLET 41 - Culture											
Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2017			Exécution à fin 2017		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandatemts	Cumul affecté	Engagements	Mandatemts
77	4102	Scène nationale de Sénart	12,000	9,000	3,000	-	-	-	3,000	3,000	2,406
77	4104	Royaumont	4,000	1,000	3,000	-	-	0,376	4,134	4,134	3,473
78	4105	Port Royal des Champs	2,000	2,000					-	-	-
91	4106	Musée de la Photographie de l'Essonne	4,300	0,800	3,500	-	-	-	-	-	-
94	4107	Centre chorégraphique de Vitry	4,000	1,000	3,000	-	-	-	3,000	3,000	3,000
77	4108	Musée de transports de Chelles	8,000		8,000	-	-	-	-	-	-
93	4109	Centre des archives nationales de Pierrefitte sur Seine	6,300	6,300					-	-	-
93	4110	Conservatoire National de Région d'Aubervilliers	5,000	1,000	4,000	-	-	-	4,000	4,000	4,000
77		Musée de la Grande guerre à Meaux	2,100	2,100	*				-	-	-
<b>Total</b>			<b>47,700</b>	<b>23,200</b>	<b>24,500</b>	-	-	<b>0,376</b>	<b>14,134</b>	<b>14,134</b>	<b>12,879</b>
									58%	58%	53%

\* la participation de la Région à cette opération est inscrite dans sa convention territoriale avec le Pays de Meaux.  
Celle-ci est fléchée sur le GP3 du CPER à hauteur de 5,1 M€ au titre du GP3 ainsi que sur des crédits de droit commun.

#### VOLET 42 - Sport

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2017			Exécution à fin 2017		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandatemts	Cumul affecté	Engagements	Mandatemts
77	4201	Centre aquatique de Vaires-sur-Marne	17,260	8,630*	8,630	7,539	5,740	32,603	65,787	60,540	54,965
78	4202	Vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines	26,720	13,360	13,360	-	-		13,360	13,360	13,360
93	4203	Centre aquatique d'Aubervilliers	29,970	15,900	14,070	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>			<b>73,950</b>	<b>37,890</b>	<b>36,060</b>	<b>7,539</b>	<b>5,740</b>	<b>32,603</b>	<b>79,147</b>	<b>73,900</b>	<b>68,325</b>
									219%	205%	189%

\* dont 3,049 M€ déjà engagés par l'Etat en 2002

## VOLET 43 - Pôles de compétitivité et création d'entreprises innovantes

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2017			Exécution à fin 2017		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandements	Cumul affecté	Engagements	Mandements
IdF	4301	Cluster/pôles				-	-	0,033	12,003	12,003	10,833
IdF	4302	Création d'entreprises innovantes				-	-	0,407	40,736	39,683	32,231
		Total	54,000	18,000	36,000	-	-	0,440	52,739	51,686	43,065
									146%	144%	120%

## VOLET 44 - Enseignement supérieur et recherche universitaire

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2017			Exécution à fin 2017		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandements	Cumul affecté	Engagements	Mandements
75	4401	Paris 1 : construction du pôle universitaire du 18ème arrondissement	21,000		21,000	-	-	-	-	-	-
75	4402	Paris 4. Extension Clignancourt	12,000	12,000	-	-	-	-	-	-	-
75	4403	INALCO Recherche	5,650	-	5,650	-	-	0,095	5,234	4,650	3,594
75	44XX	Observatoire de Paris : Instrumentation du futur pour l'astronomie et l'astrophysique	0,600	0,600	-	-	-	-	-	-	-
75	4404	EHESS	40,000		40,000	-	-	4,581	23,800	23,723	12,425
75	4405	Paris 1, Paris 3, Paris 4 : réaménagement de la Sorbonne, construction de silos pour la BIU de la Sorbonne à Marne-la-Vallée et déménagement de l'icrc	32,500	32,500	-	-	-	-	-	-	-
75	4406	Logement étudiant Paris CROUS	13,850	13,850	-	-	-	-	-	-	-
75	44XX	Sarailh : mise en sécurité CROUS	8,150	8,150	-	-	-	-	-	-	-
75	4407	Paris 5 désamiantage site Necker.	30,000		30,000	-	-	-	-	-	-
75	4408	Paris 7 IUT Zac Pajol	14,100	5,900	8,200	0,005	0,005	0,115	13,965	13,952	13,892
75	4409	Paris 5 poursuite rénovation ST Pères	10,000	10,000		-	-	-	-	-	-
75	4410	ENSAM	1,000	1,000		-	-	-	-	-	-
75	4411	ENS Campus Jourdan dont EEP	46,000	14,500	31,500			1,702	47,046	47,046	45,844
75	4412	Institut de la vision	0,500		0,500	-	-	-	0,500	0,500	0,218
75	4413	INALCO-BULAC équipement	9,000	3,000	6,000	-	-	0,010	6,050	6,050	5,922
75	4414	Rénovation, création de locaux tampons pour Paris 5	34,250	34,250		-	-	-	-	-	-
75	4415	Institut de France	1,000	1,000		-	-	-	-	-	-
75	4416	1er équipement , ZAC Tolbiac, IPGP	5,000		5,000	-	-	-	-	-	-
75	4417	Paris 7 finalisation du bâtiment M3F sur la ZAC PRG	11,150	11,150		-	-	-	-	-	-
75	4418	IPGP	35,000	24,400	10,600	-	-	-	10,600	10,600	10,600
75	4419	Paris 3 Institut des Amériques	5,500	5,000	0,500	-	-	-	-	-	-
75	4420	ENS Rue Lhomond	41,000	31,000	10,000	-	-	2,000	10,000	10,000	10,000
75	4421	Paris 2 Réhabilitation Assas	36,000	36,000		-	-	-	-	-	-
75	4422	Désamiantage et réhabilitation de la Maison des Sciences de l'Homme, Bibliothèque et Institut d'études avancées	10,000	5,000	5,000	-	-	-	-	-	-
75	4423	Paris 3 Désamiantage, démolition et reconstruction de Censier, locaux d'enseignement	71,000	51,000	20,000	-	-	-	-	-	-
75	4424	Collège de France	28,000	28,000		-	-	-	-	-	-
75	4425	CIUP, Maison de l'Ile de France	21,640		21,640	-		2,349	21,880	21,880	20,804
75	4426	CIUP	18,360	10,000	8,360	-	-	0,914	5,200	5,200	4,678
75	44XX	Paris V STAPS	1,500	1,500		-	-	-	-	-	-
75	44XX	Reprogrammation 75	0,400	-	0,400	-	-	-	-	-	-
77	4427	Descartes +	14,000	5,000	9,000	-	-	-	9,000	9,000	8,566
77	4428	IUFM Torcy ou Meaux	1,000	1,000		-	-	-	-	-	-
77	4429	Institut de la Ville	11,190		11,190	-	-	-	11,193	11,005	11,005
77	4430	Maison des étudiants Marne la Vallée	7,220		7,220	-	-	0,111	7,100	7,099	6,438
77	4431	Paris 12 Bibliothèque Sébastien	5,000		5,000	-	-	0,004	5,000	5,000	4,125
77	4432	Reprogrammation 77	1,000		1,000	-	-	-	1,000	0,950	0,923
77	4433	UMLV rénovation bâtiment Copernic	11,000	5,500	5,500	-	-	-	-	-	-
77	4434	UMLV Bibliothèque centrale	34,400	17,400	17,000	-	-	-	20,823	20,788	17,456
78	4435	UVSQ UFR de médecine à Montigny le Bretonneux	10,000	10,000		-	-	-	-	-	-
78	4436	Pôle de Rambouillet (STVE)	3,430	1,715	1,715	-	-	-	1,715	1,715	1,172
78	4437	Reprogrammation 78	1,450		1,450	-	-	0,002	1,256	1,256	1,182
78	4438	Maison de l'Etudiant UVSQ	9,430		9,430	-	-	0,053	9,995	9,995	9,423
78	4439	UVSQ Pôle technologique de Mantes Fin de tranche 1 et Tranche 2	16,570	8,000	8,570	-	-	-	0,950	0,950	0,343

78	4440 HEC	4,000	2,000	2,000	-	-	-	-	-	-
78	4441 MICALIS (pôle STVE)	9,200	9,200	9,200	-	-	-	9,200	9,200	9,200
91	4442 Institut de biologie d'Evry, tranche 2	20,000	20,000	20,000	-	-	0,002	5,636	5,636	0,843
91	4444 Campus d'ORSAY	11,500	-	11,500	-	-	-	-	-	-
91	4445 IUT d'Evry	5,000	5,000	5,000	-	-	-	-	-	-
91	4446 Paris 11. Pôle exoplanètes, exobiologie et enseignement (institut d'astrophysique spatiale)	2,000	2,000	2,000	-	-	-	-	-	-
91	4447 Maison de l'Université à Evry	8,000	8,000	8,000	-	-	-	-	-	-
91	4448 Paris 11 Institut de mathématiques dans la vallée d'Orsay	34,000	28,000	6,000	-	-	1,241	6,000	6,000	4,800
91	44XX Soleil CPMS	8,000	8,000	-	-	-	-	-	-	-
91	4449 CNRS Plateforme Imagerie du vivant	8,000	8,000	8,000	-	-	-	8,000	8,000	7,145
92	44XX Plateforme de formulation pour l'Institut du médicament (Chatenay)	2,000	2,000	2,000	-	-	-	-	-	-
91	4450 Institut des systèmes hybrides SUPELEC	2,000	2,000	-	-	-	-	-	-	-
91	4451 Paris 11 Maison de l'Etudiant	5,500	5,500	5,500	-	-	0,006	5,350	5,325	4,764
91	4452 Maison d'initiation et de sensibilisation aux sciences (Gif sur Yvette)	6,000	6,000	6,000	-	-	1,866	3,575	3,572	3,514
91	4453 Reprogrammation 91	1,000	1,000	1,000	-	-	-	3,057	3,057	3,057
91	4454 IOTA	6,000	6,000	6,000	-	-	-	-	-	-
92	4455 IUT Ville d'Avray	5,000	5,000	5,000	-	-	-	-	-	-
92	4457 Laboratoires de l'Ecole centrale	7,000	7,000	7,000	-	-	-	-	-	-
92	4458 Maison des savoirs à Fontenay-aux-roses	3,000	3,000	3,000	-	-	-	-	-	-
92	4459 BDIC	20,000	10,000	10,000	-	-	-	-	-	-
92	4460 Paris 10 pôle SHS	13,000	9,000	4,000	-	-	-	4,000	4,000	3,200
92	4461 Reprogrammation 92	1,050	1,050	1,050	-	-	-	0,991	0,991	0,919
92	4462 restructuration INSHEA	1,000	1,000	1,000	-	-	-	-	-	-
92	4463 Paris X Bât formation continue, fin du bâtiment des langues et de la maison de l'étudiant	20,120	20,120	20,120	-	-	7,511	19,081	19,024	17,286
92	4464 Bibliothèque Malakoff	8,000	8,000	8,000	-	-	0,532	9,008	9,008	8,490
92	4465 CROUS à Nanterre et Antony	7,000	7,000	7,000	-	-	-	-	-	-
93	4466 CST IUFM Saint-Denis	10,000	10,000	10,000	-	-	-	-	-	-
93	4467 MSH P8 et P13, plateforme AST	20,000	10,000	10,000	-	-	-	10,000	10,000	10,000
93	4468 P 13 Site de l'illustration à Bobigny	13,000	8,000	5,000	-	-	-	-	-	-
93	4469 Nanosciences et nanotechnologies P13	2,800	2,800	2,800	-	-	-	-	-	-
93	4470 Reprogrammation 93	2,000	2,000	2,000	-	-	-	1,287	1,287	1,175
93	4471 Paris 13 : Bibliothèque centrale de Villetteuse, tranche 2	13,500	13,500	13,500	-	-	2,249	13,850	13,850	13,106
93	4472 Achèvement de la réhabilitation de la halle Monjoi dont IUT et restaurant universitaire	8,000	4,000	4,000	-	-	-	-	-	-
93	4473 Création d'espaces de recherche dans les bâtiments du Landy et Synergie	4,000	4,000	4,000	-	-	-	4,700	4,700	0,047
93	4474 Paris 8 Bât de recherche	20,000	20,000	20,000	-	-	0,461	3,416	3,316	2,945
93	4475 P13 , LAGA, LIPN	11,000	4,000	7,000	-	-	-	-	-	-
93	4476 CNAM Extension du Landy	35,000	5,000	30,000	-	-	1,580	9,458	8,838	4,127
93	4477 Paris 8 IUT Montreuil	19,600	9,800	9,800	-	-	-	9,800	9,800	8,834
94	4478 Paris 2 IRBC Mondor	25,000	25,000	25,000	-	-	1,127	9,100	9,100	6,784
94	4479 Paris 11 Extension de la faculté de médecine de P 11 au KB	16,000	6,000	10,000	-	-	-	-	-	-
94	4480 ENS Cachan Institut Farman	8,000	8,000	8,000	-	-	-	-	-	-
94	4481 ENVA , hôpital vétérinaire	1,800	1,800	1,800	-	-	-	1,800	1,800	1,800
94	4482 Réhabilitation du bâtiment G à Cachan	6,400	6,400	6,400	-	-	-	-	-	-
94	4483 Institut de chimie et des matériaux Paris-Est, Thiais	9,640	5,250	4,390	-	-	-	4,390	4,390	4,039
94	4484 Paris 6 : Pôle longévité et vieillissement	11,100	11,100	11,100	-	-	0,150	5,755	5,755	5,117
94	4485 Reprogrammation 94	0,800	0,800	0,800	-	-	-	0,790	0,790	0,639
94	4487 Paris 12 Maison des sciences de l'environnement	15,000	15,000	15,000	-	-	1,904	14,600	14,597	14,576
95	4488 Maison internationale de la recherche de Neuville	17,000	6,000	11,000	-	-	2,498	11,000	11,000	8,799
95	4490 Installation de l'IUFM à Cergy	6,500	6,500	6,500	-	-	-	-	-	-
95	4491 ENSEA Cergy	15,000	10,000	5,000	-	-	-	5,000	5,000	5,000
95	4492 ESSEC	4,000	2,000	2,000	-	-	-	2,000	2,000	2,000
IDF	4493 Agro Paris tech (INAPG ENSIA ENGREF, ENVA), Pôle STVE	2,500	2,500	2,500	-	-	-	1,653	1,653	1,450
IDF	4494 Chaires Blaise Pascal	6,900	3,450	3,450	-	-	0,063	3,875	3,875	3,873
IDF	4495 Provision marchés mobilier				-	-	-	0,046	-	-
<b>Total</b>		<b>1 211,750</b>	<b>623,615</b>	<b>588,135</b>	<b>0,005</b>	<b>0,005</b>	<b>33,125</b>	<b>398,725</b>	<b>396,922</b>	<b>346,140</b>

## VOLET 45 - Recherche et innovation

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2017			Exécution à fin 2017		
			Total	Etat	Région	Affecté	Engagements	Mandements	Cumul affecté	Engagements	Mandements
75	4501	Paris 5 Necker Imagine Institut de recherche dédié aux maladies génétiques	18,000	9,000	9,000	-	-	-	9,000	9,000	9,000
75	4502	INSERM centre de recherche en psychiatrie et neurosciences (Ste Anne)	8,400	3,400	5,000	-	-	1,790	5,000	5,000	3,979
75	4503	Institut Pasteur: Centre de recherche sur la biologie intégrative des matières émergentes	20,000	10,000	10,000	-	-	-	10,000	10,000	10,000
75	4504	Observatoire de Paris : instrumentation du futur pour l'astronomie et l'astrophysique	0,700	0,700		-	-	-	-	-	-
75	4505	Pôle alimentation parisien	2,000	2,000		-	-	-	-	-	-
78	4506	MICALIS (STVE)	2,700	2,700							
78	4507	EGER 1 (STVE)	4,500	4,500		-	-	-	-	-	-
78	4508	EGER 2 (STVE)	2,700	2,700		-	-	-	-	-	-
78-91	4509	Réseau de biologie végétale (STVE)	4,800	3,300	1,500	-	-	-	1,500	1,500	1,307
91	4510	DIGITEO LABS 2ème tranche dont laboratoire franco-allemand dédié à	24,600	14,600	10,000	-	-	4,145	10,000	10,000	7,158
91	4511	Institut de la lumière extrême	17,700	11,900	5,800	-	-	-	5,800	5,800	5,800
91	45XX	Centre de Pharmacologie Moléculaire et Structurale auprès de SOLEIL	1,000	1,000		-	-	-	-	-	-
91	45XX	Plate-Forme de pharmacologie cellulaire et moléculaire de l'ENS Cachan	2,000	2,000		-	-	-	-	-	-
91	45XX	Plate-forme intégrée imagerie du vivant "de la molécule à l'organisme" CNRS Gif-sur-Yvette	2,800	2,800		-	-	-	-	-	-
91	4513	Soleil IPANEMA	9,000	4,500	4,500	-	-	-	4,500	4,500	4,489
91	4514	Questions de sciences enjeux citoyens	4,600	0,500	4,100	-	-	0,079	3,090	3,085	2,679
91	4515	Génopole, INSERM, CNRS : Centre de recherche clinique et translationnel dans le futur hôpital sud	10,000		10,000	-	-	1,730	10,000	10,000	9,810
91	4516	Centre de bioproduction du Généthon d'Evry	8,000		8,000	-			8,000	8,000	8,000
91	4517	TERATEC	5,000	5,000		-	-	-	-	-	-
91-78	4518	PReMie (STVE)	3,000	1,500	1,500	-	-	-	2,265	2,265	0,735
92	4519	CEMAGREF : Ecoprocédés pour un environnement urbain durable (STVE)	6,150	6,150		-	-	-	-	-	-
92	4520	MAE Nanterre	1,150	1,150		-	-	-	-	-	-
92	4521	Exploradome Vitry-sur-Seine	1,000	1,000		-	-	-	-	-	-
94	4522	Paris 11 plate forme Paris sud sur cellules souches embryonnaires	9,860	3,500	6,360	-	-	-	6,360	6,360	0,001
	4523	Institut de chimie et des matériaux Paris-Est, Thiais	0,400	0,400		-	-	-	-	-	-
75 - 94	4524	IRD, CIRAD : Campus du développement durable. Rénovation du jardin d'Agronomie tropicale de	3,000		3,000	-	-	-	3,000	3,000	1,033
IdF	4525	Soutien aux dispositifs de transfert de technologie (CRITT, CRT...)	28,000	10,000	18,000	-	-	0,094	31,136	31,136	26,536
		<b>Total</b>	<b>201,060</b>	<b>99,800</b>	<b>101,260</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7,838</b>	<b>109,651</b>	<b>109,646</b>	<b>90,529</b>
									108%	108%	89%
		<b>TOTAL GRAND PROJET 4</b>	<b>1 588,460</b>	<b>802,505</b>	<b>785,955</b>	<b>7,544</b>	<b>5,745</b>	<b>74,382</b>	<b>654,396</b>	<b>646,288</b>	<b>560,938</b>
									83%	82%	71%

## VOLET 51 - Modernisation du réseau existant et plus particulièrement du Réseau Express Régional

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2017			Exécution à fin 2017		
			Total	Etat	Région	Affecté 2017	Engagements	Mandements	Cumul affecté	Engagements	Mandements
77/93/95	5101	RER B+	260,500	65,000	65,500	-	-	-	63,985	63,985	51,032
IdF	5102	Schéma directeur RER D	200,000	45,000	105,000	-	-	-	9,458	108,906	57,575
IdF	5103	Schéma directeur RER C	13,000	3,000	7,000	-	-	-	6,921	41,245	24,682
		Total	473,500	113,000	177,500	-	-	-	16,379	214,136	133,289
									121%	121%	75%

## VOLET 52 - Engagement des travaux de 16 opérations

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2017			Exécution à fin 2017		
			Total	Etat	Région	Affecté 2017	Engagements	Mandements	Cumul affecté	Engagements	Mandements
78	5201	Pôle de Versailles – Chantiers (1ère phase)	19,000	**	11,000			5,620	23,842	23,842	17,315
94	5202	TCSP Pompadour-Sucy-Bonneuil	64,000	22,000	28,000			-	29,887	29,887	28,318
94	5203	Pôle de Choisy-le-Roi	0,300	**	0,300	-	-	2,498	2,581	2,581	2,531
92/95	5204	Tramway T2 – Prolongement au Pont de Bezons	154,300	30,000	91,300	-	-	2,126	115,084	115,084	108,489
94/91	5205	Tramway Villejuif – Juvisy (A3B – 1ère phase à Athis Mons)*	237,000	48,000	145,000	-	-	-	253,133	253,133	237,258
95	5206	Tramway RN1 – RN16 St-Denis / Garges-Sarcelles	134,700	22,000	100,700	-	-	2,342	116,010	116,010	111,533
94	5207	TCSP RN 305 Nord	7,000	**	7,000	-	-	-	-	-	-
92/78	5208	Croix du Sud : Tramway Chatillon – Vélizy - Viroflay	353,400	56,000	168,400	-	-	-	207,411	207,411	198,314
92/93	5209	Tramway T2 Saint-Denis – Asnières - Gennemville*	130,000	24,000	67,000	-	-	0,251	79,066	79,066	72,462
94	5210	Ligne 8 - Prolongement à Crétel Sud*	15,500	**	15,500	-	-	-	2,581	2,581	1,310
93	5211	Pôle de Noisy-le-Grand*	**	**	**			-	3,937	3,937	-
77/91	5212	Liaison Sénat – Evry 1ère phase***	60,500	18,000	42,500			-	64,522	64,522	58,025
93	5213	Tramway St Denis Epinay Villetteuse*	165,400	42,000	123,400	-	-	3,813	214,260	214,260	203,186
93	5214	Tangentielle Nord*	299,100	98,000	201,100	-	-	8,591	344,837	344,837	297,124
75	5215	Eole Evangile*	84,200	28,500	55,700	-	-	0,988	57,360	57,360	54,432
94	5216	Pôle de Pompadour*	13,300	3,500	9,800	-	-	-	30,682	30,682	20,953
		Total	1 737,700	392,000	1 066,700	-	-	26,229	1 545,194	1 545,194	1 411,251

\* Part de financement des autres collectivités territoriales restant à déterminer lors de la signature du Contrat de projets

\*\*Financement déjà mis en place dans le CPER précédent

\*\*\* Révision des participations Etat / Région à la suite d'un accord de décroisement validé par la CST

## VOLET 53 - Mise en œuvre des deuxièmes phases d'opérations lourdes

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2017			Exécution à fin 2017		
			Total	Etat	Région	Affecté 2017	Engagements	Mandements	Cumul affecté	Engagements	Mandements
92	5301	Métro ligne 4 Mairie de Montrouge Bagneux*	219,500	65,800	153,700	-	-	52,998	261,556	261,556	189,078
92	5303	Pôle de Nanterre Université*	33,800	12,600	21,200	-	-	1,249	19,710	19,710	15,654
93	5305	Métro ligne 12 Proudhon Gardinoux-Mairie d'Aubervilliers*	156,800	47,000	109,800	-	-	3,861	83,053	83,053	80,060
78/95/93	5307	Tangentielle Nord suite*	48,700	14,600	34,100	-	-	6,694	58,446	58,446	39,164
		Total	458,800	140,000	318,800	-	-	64,802	422,765	422,765	323,956
									133%	133%	102%

## VOLET 54 - Etudes et premiers travaux d'opérations de transports en commun

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2017			Exécution à fin 2017		
			Total	Etat	Région	Affecté 2017	Engagements	Mandements	Cumul affecté	Engagements	Mandements
<b>ETUDES</b>											
75/92/93	5401	Amélioration de la ligne 13 (y compris prolongation de la ligne 14)*	25,500	7,500	18,000	-	-	30,143	255,702	255,702	176,034
75/78/92	5402	RER Eole à l'ouest*	10,000	5,000	5,000	-	-	10,749	146,912	146,912	135,404
IDF	5403	Arc Express*	25,500	7,500	18,000	-	-	-	14,800	14,800	10,319
91	5404	Tram Train Massy Evry*	10,000	3,000	7,000	-	-	-	4,128	4,128	2,742
93	5405	Prolongement de la ligne 11*	10,000	3,000	7,000	-	-	-	21,991	21,991	20,554
93	5406	T4 – Clichy-sous-Bois - Monfermeil*				-	-	9,318	47,634	47,624	23,499
95	5407	Barreau de raccordement de Gonesse, RER D RER B à Roissy*				-	-	3,107	21,445	21,445	15,096
93	5408	Tramway/Noisy-le-Sec - Montreuil (Murs à Pêches) (T1)(A1d)*				-	-	4,046	26,000	26,000	24,729
78	5409	Tangentielle Ouest *				-	-	0,262	6,999	6,999	5,782
75-94	5410	Gare de Lyon et Paris/Villeneuve St Georges (capacité - cf LGV Rhin-Rhône)*				-	-	1,150	6,987	6,987	3,815
	5411	Autres opérations*				-	-	4,813	69,996	69,996	39,677
		<b>SOUS-TOTAL ETUDES</b>	131,000	41,000	90,000	-	-	63,588	622,592	622,582	457,650
<b>TRAVAUX</b>											
91	5412	Tram Train Massy Evry*	30,000	9,000	21,000	-	-	4,253	36,940	36,940	14,775
	5413	Autres opérations*	239,000	71,000	168,000	-	-	-	0,684	0,684	0,388
		<b>SOUS-TOTAL TRAVAUX</b>	269,000	80,000	189,000	-	-	4,253	37,624	37,624	15,163
		<b>Total</b>	400,000	121,000	279,000	-	-	67,841	660,217	660,207	472,813
									237%	237%	169%

## VOLET 55 - Opérations interrégionales

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2017			Exécution à fin 2017		
			Total	Etat	Région	Affecté 2017	Engagements	Mandements	Cumul affecté	Engagements	Mandements
94-91	5501	Interconnexion Sud TGV : études	6,000	3,000	3,000	-	-	-	2,950	2,950	2,091
IdF/ Normandie	5502	Ligne Paris Mantes Normandie : études et travaux	30,000	15,000	15,000	-	-	0,066	1,792	1,792	0,920
	5503	Ligne Normandie Mantes Roissy : études et travaux				-	-	-	-	-	-
	5504	Liaison Creil/Roissy : études				-	-	0,336	1,500	1,500	1,249
IdF/Picardie	5505	Liaison Paris Amiens Londres : études	16,000	8,000	8,000	-	-	-	0,200	0,200	0,193
	5506	Electrification liaison Paris-Troyes : travaux 1ère phase				30,000	10,000	20,000	1,014	5,630	5,630
<b>Total</b>			<b>82,000</b>	<b>36,000</b>	<b>46,000</b>	-	-	<b>1,416</b>	<b>12,072</b>	<b>12,072</b>	<b>7,067</b>
									26%	26%	15%

## VOLET 56 - Opérations fret

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2017			Exécution à fin 2017		
			Total	Etat	Région	Affecté 2017	Engagements	Mandements	Cumul affecté	Engagements	Mandements
	5601	Seine Aval	59,000	10,000	23,600	-	-	-	27,100	27,100	19,886
	5602	Seine Amont/Marne	105,600	18,000	42,200	-	-	4,758	46,280	46,280	39,690
	5603	Yonne Aval	12,600	2,000	5,000	-	-	-	-	-	-
	5604	Nogent sur Seine	0,700	-	0,200	-	-	-	0,999	0,999	0,518
	5605	Oise	133,000	10,000	41,000	-	-	-	16,699	16,699	13,455
	5606	Places formes portuaires multimodales	65,000	-	26,000	-	-	0,703	27,618	20,697	17,700
	5607	Places formes transport passagers	8,000	-	3,200	-	-	0,050	2,850	2,850	2,814
	5608	Voies ferrées portuaires	4,000	-	1,800	-	-	0,038	0,753	0,753	0,339
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>387,900</b>	<b>40,000</b>	<b>143,000</b>	-	-	<b>5,549</b>	<b>122,298</b>	<b>115,377</b>	<b>94,401</b>
<b>OPERATIONS FERROVIAIRES</b>											
	5609	Etudes (logistique urbaine et schéma directeur logistique)	4,000	2,000	2,000	-	-	-	1,808	1,620	0,268
	5610	Etudes TGV fret	1,000	0,500	0,500	-	-	-	0,015	0,015	-
	5611	Réactivation ligne Flamboin-Montereau	14,000	7,000	7,000	-	-	-	11,950	11,950	7,921
	5612	Autoroutes ferroviaires	39,000	16,000	16,000	-	-	-	3,177	3,177	0,610
	5613	Plate forme de transport combiné Saint Mard	13,000	6,500	6,500	-	-	-	0,125	0,093	0,093
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>71,000</b>	<b>32,000</b>	<b>32,000</b>	-	-	-	<b>17,075</b>	<b>16,855</b>	<b>8,893</b>
<b>Total</b>			<b>458,900</b>	<b>72,000</b>	<b>175,000</b>	-	-	<b>5,549</b>	<b>139,373</b>	<b>132,232</b>	<b>103,293</b>
<b>Total Grand Projet 5</b>			<b>3 610,900</b>	<b>874,000</b>	<b>2 063,000</b>	-	-	<b>187,916</b>	<b>3 084,299</b>	<b>3 077,148</b>	<b>2 503,813</b>
									80%	76%	59%
									150%	149%	121%

## GRAND PROJET 6 - Valoriser l'agriculture et la forêt

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2017			Exécution à fin 2017		
			Total	Etat	Région	Affecté 2017	Engagements	Mandements	Cumul affecté	Engagements	Mandements
IdF	6001	Constitution d'un pôle de compétence en sciences et technologie du vivant *	6,621	6,621							
IdF	6002	Valorisation économique de la forêt biomasse	4,215	1,295	2,920	-	-	-	0,998	0,973	0,584
IdF	6003	Renforcement des filières agricoles	23,013	3,313	19,700	-	-	0,461	17,323	17,323	15,093
IdF	6004	Transmission et reprise des installations pour les jeunes agriculteurs	4,035	1,900	2,135	-	-	0,029	1,501	1,501	1,363
IdF	6005	Actions foncières (SAFER)	4,200	2,100	2,100	-	-	-	2,354	2,354	2,353
78	6006	Bergerie Nationale de Rambouillet	2,000	2,000							
<b>Total</b>			<b>44,084</b>	<b>17,229</b>	<b>26,855</b>	-	-	<b>0,490</b>	<b>22,175</b>	<b>22,150</b>	<b>19,393</b>
* les crédits régionaux sont affectés dans le cadre du GP4									83%	82%	72%

## GRAND PROJET 7 - Lutter contre le changement climatique

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2017			Exécution à fin 2017		
			Total	Etat	Région	Affecté 2017	Engagements	Mandements	Cumul affecté	Engagements	Mandements
IdF	7001	Energies renouvelables	68,190	9,800	58,390	-	-	1,473	64,746	64,746	33,851
IdF	7002	Valorisation économique de la biomasse : développement de la filière bois énergie	7,470	1,300	6,170	-	-	2,354	13,207	13,207	7,745
IdF	7003	Efficacité énergétique des bâtiments	41,360	19,900	21,460	-	-	0,155	20,293	20,293	17,611
IdF	70XX	Accompagnement des acteurs et animation territoriale	17,180	12,600	4,580	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>			<b>134,200</b>	<b>43,600</b>	<b>90,600</b>	-	-	<b>3,982</b>	<b>98,246</b>	<b>98,245</b>	<b>59,206</b>
									108%	108%	65%

## GRAND PROJET 8 - Prendre en compte les enjeux environnementaux de l'Ile-de-France

Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2017			Exécution à fin 2017		
			Total	Etat	Région	Affecté 2017	Engagements	Mandements	Cumul affecté	Engagements	Mandements
IdF	8001	Prévenir et diminuer les risques technologiques et naturels : PPRT	39,000	39,000	-						
IdF	8002	Protéger et valoriser la biodiversité : observatoires	6,960	1,540	5,420	-	-	0,083	17,053	17,053	16,698
IdF	8003	Protéger et valoriser la biodiversité : soutien aux PNR	62,700	2,400	60,300	-	-	1,623	53,332	53,324	46,948
<b>Total</b>			<b>108,660</b>	<b>42,940</b>	<b>65,720</b>	-	-	<b>1,706</b>	<b>70,385</b>	<b>70,377</b>	<b>63,646</b>
									107%	107%	97%

CONTRAT DE PROJET INTERREGIONAL "SEINE"											
Dpt	Code	Projet	Engagement prévu au CPER			Exécution 2017			Exécution à fin 2017		
			Total	Etat	Région	Affecté 2017	Engagements	Mandements	Cumul affecté	Engagements	Mandements
IdF	S101	Bassin Oise-Aisne	14,610	10,300	4,310	-	-	-	1,204	1,204	0,922
IdF	S102	Bassin Seine : La Bassee	31,608	24,108	7,500	-	-	-	2,273	2,273	1,051
IdF	S103	Bassin de la Marne	3,000	1,500	1,500	-	-	-	-	-	-
IdF	S201	Restauration des zones humides	4,500	3,000	1,500	-	-	-	-	-	-
IdF	S202	Restauration libre circulation des poissons	13,000	7,000	6,000	-	-	-	0,500	0,500	0,011
IdF	S203	Renaturation des berges SIRE	12,400	2,400	10,000	-	-	0,627	5,915	5,915	4,546
IdF	S301	Reconnaissance des secteurs prioritaires				-	-	-	-	-	-
IdF	S302	Elaboration de schemas de développement	6,300	2,800	3,500	-	-	-	-	-	-
IdF	S303	Amenagement des ouvrages				-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>			<b>85,418</b>	<b>51,108</b>	<b>34,310</b>	-	-	<b>0,627</b>	<b>9,892</b>	<b>9,892</b>	<b>6,531</b>
									29%	29%	19%

## CPER 2015-2020

VOLET SOUS VOLET	TYPE D'ACTION	Projet	Rappels des engagements prévus au CPER après la clause de reprise de 2016				Part Région - Exécution 2017			Part Région - Taux d'exécution 2017			
			Total	Région	Etat	SGP	Autres	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats
V1 MOBILITE MULTIMODALE			8 878,3	3 456,6	1 692,7	1 621,0	1 908,0	534,3	534,3	151,0	1,5%	15%	4%
11 NOUVEAU GRAND PARIS			7 660,3	3 047,0	1 412,1	1 621,0	1 580,2	501,0	501,0	127,0	1,6%	16%	4%
111 Modernisation du réseau existant - Schémas directeurs du Réseau Express Régional et schémas de secteurs	1111 Schémas directeurs des RER (y compris barreau ferroviaire de Gonesse et nœud de Brétigny)		3 499,1	1 027,0	479,0	1 344,7	648,4	171,2	171,2	10,6	1,7%	1,7%	1%
	11101 Schéma directeur du RER A	1074,0	560,0	240,0	274,0			32,2	32,2	0,6	6%	6%	0%
	11102 Schéma directeur du RER B							7,9	7,9	0,0			
	11103 Schéma directeur du RER C							14,4	14,4	0,5			
	11105 Schéma directeur du RER E est							0,5	0,5	0,1			
	11106 Barreau ferroviaire de Gonesse							9,5	9,5	0,0			
	11107 Modernisation des gares RER A	221,0	116,0	50,0		55,0		15,1	15,1	7,7	1,3%	1,3%	7%
	11108 Modernisation des gares RER B							0,0	0,0	3,1			
	11109 Modernisation des gares RER C							3,4	3,4	0,0			
	11110 Modernisation des gares RER D							1,1	1,1	0,9			
	11111 Schémas de secteurs Transilien	90,0	63,0	27,0		124,0		124,0	124,0	2,4	19,7%	19,7%	4%
	11112 Schéma de secteurs Transilien - ligne J							8,9	8,9	0,0			
	11113 Schéma de secteurs Transilien - ligne K							0,0	0,0	0,1			
	11114 Schéma de secteurs Transilien - ligne N							0,0	0,0	0,0			
	11115 Schéma de secteurs Transilien - ligne P							1,8	1,8	0,0			
	11116 Schéma de secteurs Transilien - ligne R							3,1	3,1	0,0			
	11117 Schéma de secteurs Transilien - ligne U							3,0	3,0	0,0			
	11118 Schéma de secteurs Transilien - ligne H							0,0	0,0	0,3			
	11119 Prolongement Ecelle à l'ouest							0,0	0,0	0,0			
112 Développement du réseau	11201 Tram Train Massy Evry et prolongement Versailles	3 812,3	1 821,6	837,5	240,0	93,0	355,6	325,6	114,9	1,8%	13%	6%	
	11202 Tram Train Massy Evry	475,0	285,0	142,7		67,3	179,0	179,0	7,0	6,8%	68%	3%	
	T3 à la Porte d'Asnières et prolongements							0,0	0,0	0,0			
	11203 Tangentielle Ouest Saint Cyr-Saint Germain - Achères	284,0	151,2	47,8		85,0	81,5	81,5	83,5	30%	30%	23%	
	11204 Tangentielle Ouest Saint Cyr-Saint Germain (phase 1)						0,0	0,0	4,2				
	11205 Tangentielle Ouest Achères (phase 2)						0,0	0,0	0,7				
	11206 Métro ligne 11 à Roissy-Bois Perrier	900,0	348,0	149,0	240,0	163,0	73,1	73,1	77,7	2,1%	2,1%	22%	
	11207 T1 à Colombes	300,0	175,0	92,0		33,0	3,0	3,0	0,0	2%	2%	0%	
	11208 T3 à la Porte d'Asnières	265,0	75,0	31,0		159,0	65,0	65,0	24,4	8,7%	8,7%	33%	
	11209 T3 à la Porte d'Asnières						0,0	0,0	16,2				
	11210 T3 Nanterre						4,4	4,4	0,0				
	11211 Débranchement T4 à Cligny-Monfermeil	142,0	86,0	56,0			0,0	0,0	0,0				
	11212 T7 - Tramway Villejuif Juvisy (phase 2)	113,3	72,5	23,8		17,0	0,0	0,0	0,3	0,6%	0,6%	0%	
	11213 T9 - Tramway RD5 Paris - Only Ville (phase 1)	383,0	201,1	86,2		95,7	52,5	52,5	1,9	26%	26%	1%	
	11214 T10 - Tramway Antony-Clement	194,0	95,0	41,0		58,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	11215 Zen BHNS et autres TCSP	420,0	260,0	88,0		126,0	8,1	8,1	0,0	4%	4%	0%	
	11216 Vélos bus sur réseau structurant	65,0	30,0	30,0		5,0	0,0	0,0	6,0	0%	0%	20%	
	Pôles multimodaux PDUIF	119,0	42,0	18,0	0,0	59,0	0,2	0,2	0,1	1%	1%	0%	
	11217 Pôle de Chessy						0,0	0,0	0,0				
	11218 Pôle de Noisy le Sec						0,0	0,0	0,0				
	11219 Pôle de Melun						0,0	0,0	0,1				
	11220 Pôle de Mantes la Jolie						0,0	0,0	0,0				
	11221 Pôle de Poissy						0,0	0,0	0,0				
	11222 Pôle de Cergy						0,0	0,0	0,0				
	11223 Bipôle gare du Nord / gare de l'Est						0,0	0,0	0,0				
113 Interconnexions Grand Paris		106,9	37,1	18,8	32,2	18,8	0,0	0,0	0,0	0%	0%	0%	
	11301 Ligne 15 sud						0,0	0,0	0,0				
	11302 Ligne 15 ouest						0,0	0,0	0,0				
	11303 Ligne 16						0,0	0,0	0,0				
114 Etudes, acquisitions foncières, tiers travaux éventuels et provisions		242,0	161,1	76,8	4,1		4,2	4,2	1,4	3%	3%	1%	
	11401 TLN phase 2						0,0	0,0	0,0				
	11402 T8 sud						1,7	1,7	0,0				
	11403 T9 phase 3						0,0	0,0	0,0				
	11404 T1 Rueil						0,0	0,0	0,0				
	11405 Autres études, acquisitions						2,5	2,5	1,4				



SOUS VOLET	TYPE D'ACTION	Projet	Rappels des engagements prévus au CPER après la clausure de revoire de 2016					Part Région - Exécution 2017			Part Région - Taux d'exécution 2017		
			Total	Région	Etat	SGP	Autres	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats
V2	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION		788,5	394,0	394,5	0,0	0,0	48,3	122,6	36,5	12%	31%	9%
21	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE Part Etat : hors Plan Campus et Condorcet	788,5	394,0	394,5	0,0	0,0							
211	Opérations nouvelles	539,8	20,60	332,7	0,0	0,0		39,9	39,1	25,5	19%	19%	12%
21101	Pavillon Victor Lyon logements de Chercheurs	5,0	5,0					0,0	0,0	4,0	0%	0%	80%
21102	Mise en sécurité, conformité, restauration des bâtiments existants	7,2	3,2	4,0				0,0	0,0	0,0	0%	0%	0%
21103	Maison Ile-de-France. Fin travaux et mobilier.	0,6	0,6					0,1	0,0	0,0	10%	0%	0%
	Institut	1,0	1,0										
	Centre Pierre Mendès France - mise en sécurité électrique	2,5	2,5										
	Poursuite de l'opération de rénovation du bâtiment Biologie	4,0	4,0										
	Résidences Coulomb et Quatrefoies à Paris	10,0	10,0										
	Opérations de restructuration sur plusieurs bâtiments - Paris 3ème	5,0	5,0										
	Location de locaux tampons pour les mises en sécurité	15,0	15,0										
	Travaux de mise en sécurité et d'aménagement de la Sorbonne	8,0	8,0										
21104	Poursuite de la restructuration du site Lhomond - MO Etat ENS	25,0	3,0	22,0				0,0	0,0	0,0	0%	0%	0%
	1er travaux de mise en sécurité et de rénovation du bâtiment EST de la gendarmerie de paléontologie et d'anatomie comparée. MO MNHN	4,0	4,0										
21105	Réhabilitation du bâtiment qui accueille les collections de paléontologie. MO MNHN	3,0	3,0					3,0	3,0	0,0	100%	100%	0%
21106	Rénovation bâtiment Perrin (IHP)	5,0	3,0	2,0				0,0	0,0	0,0	0%	0%	0%
21107	Projets santé pour Lariboisière, Phlé Salpêtrière, Saints-Pères	22,0	6,0	16,0				0,0	0,0	0,0	0%	0%	0%
21108	Réhabilitation/construction du campus Vauquelin Site de Melun études d'opportunité pour la rénovation et l'extension du site	7,0	7,0					0,0	0,0	0,0	0%	0%	0%
	Paris est - siège nouvel établissement universitaire (ét libération d'espaces pour la recherche et l'enseignement sur le site du Bois de l'Etiang)	0,2	0,2										
		5,7	5,7										
21109	Construction d'un bâtiment sur le Campus Val d'Europe à Serris en remplacement des locaux provisoires mis à disposition par le SAN MO Région	15,0	9,5	5,5				0,5	0,0	0,0	6%	0%	0%
21110	Restructuration du Restaurant Universitaire Les États-Unis à Versailles	3,4	1,7	1,7				0,0	0,0	0,0	0%	0%	0%
21111	Construction d'un bâtiment Learning center et d'une maison des sciences de l'homme et de la société à Evry - MO UVE	8,0	8,0					0,0	0,0	0,0	0%	0%	0%
21112	Création d'un site d'hébergement pour les élèves de la MSS à Orsay et Bures-sur-Yvette - Paris-Sud	1,0	1,0					0,0	0,0	0,3	0%	0%	25%



VOLET SOUS VOLET	TYPE D'ACTION	Projet	Rappels des engagements prévus au CPER après la clause de revoire de 2016					Part Région - Exécution 2017			Part Région - Taux d'exécution 2017		
			Total	Région	Etat	SGP	Autres	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats
<b>212 Opérations plan campus et Condorcet</b>													
21201	Construction d'un pôle universitaire sur le site de La Chapelle à Paris. MO EPCS		573,5	170,5	403,0	0,0	0,0	84	83,5	11,1	5%	49%	6%
21202	Construction du bâtiment de recherche EHESSE à Aubervilliers. MO Région		35,5	12,5	23,0			0,0	0,0	0,0	0%	0%	0%
21203	Construction d'un grand équipement documentaire sur le campus Condorcet à Aubervilliers. MO Région		31,0	31,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0%	0%	0%
	Campus Condorcet		86,3	86,3	0,0			0,0	75,0	0,0	0%	87%	0%
	Sous-total Condorcet		85,0	0,0	85,0			0,0	75,0	0,0	0%	58%	0%
21204	Réhabilitation de l'ex caserne Lourcine pour regrouper l'ensemble des bibliothèques de droit sur le campus Lourcine - MO Etat		33,4	6,4	27,0			6,4	6,5	1,7	100%	102%	27%
21205	Déménagement de Censier et implantation sur le site Nation Picpus.		130,0	20,0	110,0			0,0	0,0	6,0	0%	0%	30%
	Construction du site francilien d'AGP et des laboratoires associés de		43,8	5,8	38,0			0,0	0,0	0,0	0%	0%	0%
21206	INRA. Dont 38 M€ plan campus et PIA en cours. Transfert sur le plateau de Saclay des 4 sites franciliens.		10,0	0,0	10,0			0,0	0,0	0,0	0%	0%	0%
21207	Restructuration du site Cardinal Lemoine pour la création de l'institut des civilisations		22,0	2,0	20,0			2,0	2,0	0,0	100%	100%	0%
	Learning center à Gif-sur-Yvette		39,0	39,0									
21208	Construction de l'institut du climat et de l'environnement ICE (10 M€ investissements davenir à Saint-Aubin. MO CEA		16,5	6,5	10,0			0,0	0,0	3,4	0%	0%	52%
	Restructuration faculté de médecine - Necker		18,0	0,0	18,0								
	5,0	0,0	5,0										
	5,0	0,0	5,0										
	5,0	0,0	5,0										
	Désamiantage et restructuration du 54 Bd Raspail Paris 6ème		28,0	0,0	28,0								
	Sous-total Campus		335,7	40,7	295,0			8,4	8,5	11,1	21%	21%	27%
<b>213 Opérations nouvelles financées Région et Etat en fonction de leur maturité</b>													
21301	Création du pôle technologique universitaire du Manoir à St Quentin-en-Yvelines 2ème tranche - Reconstruction - MO CG78		19,5	17,5	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0%	0%	0%
	Création d'un learning center au cœur du campus pour favoriser la qualité de vie et d'accueil des étudiants		0,0					0,0	0,0	0,0	0%	0%	0%
21302	Construction du premier bâtiment emblématique de la Cité Internationale à Neuville. Learning Center / FabLab / Culture / Art / Open Lab/Médiathèque - études de définition et de faisabilité		0,0					0,0	0,0	0,0			
21303	Restructuration pour un espace d'accueil du public et création d'un espace muséal sur le site de Meudon. MO Observatoire		0,0					0,0	0,0	0,0			
	regroupant les activités de recherche de l'INALCO, de l'Université Sorbonne Nouvelle et de Paris Descartes sur 10 000 m <sup>2</sup> sur la ZAC Paris Rive Gauche												
21305	Rehabilitation Institut d'art et d'archéologie - création d'un learning center à Paris. MO Paris 4		0,0					0,0	0,0	0,0			
	Projet de restructuration du site de Censier - vie, culture, logement étudiant.		2,0	2,0				0,0	0,0	0,0			
21306	Création d'une plateforme à l'institut neurosensoriel		0,0					0,0	0,0	0,0			
21307	Restructuration de l'ancienne BU de Villette en e-learning center et accès du data center mutualisé. MO Région		0,0					0,0	0,0	0,0			
21308	Construction d'un centre interdisciplinaire de santé (CIS) à Villejuif		0,0					0,0	0,0	0,0			
21309	Construction d'un pôle universitaire sur le site de la Chapelle à Paris-phrase 2		0,0					0,0	0,0	0,0			
	Opérations Recherche (MENESR, Agriculture, Mines) et Innovation (MENESR)		21,3	0,0	21,3	0,0							
	C crédits contractualisés des organismes de recherche		38,5	0,0	38,5	0,0							

SOUS VOLET	TYPE D'ACTION	Projet	Rappels des engagements prévus au CPER après la clause de revoyure de 2016					Part Région - Exécution 2017			Part Région - Taux d'exécution 2017		
			Total	Région	Etat	SGP	Autres	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats
10 TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE			323,2	157,5	165,7	0,0	0,0	16,3	16,3	0,7	10%	10%	7%
31 ENERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE			156,6	83,6	73,0	0,0	0,0	8,7	8,7	5,9	10%	10%	7%
311 Rénovation énergétique		58,0	36,0	22,0				0,0	0,0	0,4	25%	0%	1%
312 Energies renouvelables et de récupération		73,0	42,0	31,0				8,0	8,0	5,0	19%	19%	12%
313 Accompagnement		25,6	5,6	20,0				0,7	0,7	0,5	13%	13%	9%
POEAT													
TEPOS													
TEDIF													
32 ECONOMIE CIRCULAIRE ET ECONOMIE DE RESSOURCES			52,6	30,6	22,0	0,0	0,0	3,4	3,4	2,2	11%	11%	7%
Ecologie industrielle		3,6	3,6										
321 Stratégie prévention déchets		19,5	12,0	7,5				0,7	0,7	0,2	6%	6%	2%
322 Recyclage et valorisation déchets		8,6	8,6					2,6	2,6	1,9	30%	30%	22%
323 Eco circulaire BTP		20,9	10,0	10,9				0,1	0,1		1%	1%	0%
33 RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE ET PRESERVATION DES RESSOURCES			69,8	36,7	33,1	0,0	0,0	3,4	3,4	1,8	9%	9%	5%
Non vérifié				33,1									
331 Réservoirs		7,5	7,5					0,9	0,9	0,4	12%	12%	5%
332 Continuités terrestres		3,5	3,5					0,0	0,0	0,0	1%	1%	0%
333 Restauration des milieux		13,0	13,0					0,6	0,7	0,3	4%	5%	2%
334 Connaissance et animation		12,7	12,7					1,9	1,7	1,2	15%	14%	9%
34 RISQUES		29,1	1,5	27,6				0,0	0,0	0,0	0%	0%	0%
PROJETS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE (AGENDA 21)		0,9	0,9					0,0	0,0				
35 AIRPARIF		14,1	5,1	9,0	0,0	0,0		0,9	0,9	0,9	17%	17%	11%
351 AirParif		14,1	5,1	9,0				0,9	0,9	0,9			
EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		0,1		0,1									
V4 NUMERIQUE		232,9	102,7	130,2	0,0	0,0		9,8	10,9	4,6	10%	11%	5%
41 NUMERIQUE		232,9	102,7	130,2	0,0	0,0		9,8	10,9	4,6	10%	11%	5%
411 Economie numérique		232,9	102,7	130,2	0,0	0,0		9,8	10,9	4,6	10%	11%	5%
41101 Mise en œuvre de l'objectif fixé du très haut débit pour tous		227,5	100,0	127,5				9,7	10,8	2,6	10%	11%	3%
41102 Soutien aux projets numériques		5,3	2,7	2,7				0,1	0,1	2,0	4%	4%	75%



## CPIER

CPIER *	Rappels des engagements prévus au CPIER après la clôture de relecture de 2016					Part Région - Exécution 2017 (en M€)			Part Région - Exécution 2017 (en M€)		
	Total	Région	Etat	SGP	Autres	Afféctions	Engagements	Mandats	Afféctions	Engagements	Mandats
<b>VS PLAN SEINE*</b>	<b>75,9</b>	<b>8,2</b>	<b>46,2</b>	<b>0</b>	<b>21,5</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>7%</b>	<b>25%</b>	<b>0%</b>
<b>S1 Gestion des risques d'inondation</b>	<b>51,3</b>	<b>4,8</b>	<b>27,3</b>	<b>0,0</b>	<b>19,1</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>12%</b>	<b>25%</b>	<b>0%</b>
S11 Entente Oise-Seine	13,1	2,3	7,8		2,9	0,6	0,6		25%	25%	0%
S12 PAPI (programmes d'actions de prévention contre les inondations) Seine-et-Marne	7,2	2,5	4,2		0,5				0%	0%	0%
<b>S2 préservation et restauration des ressources</b>	<b>24,6</b>	<b>3,4</b>	<b>18,9</b>	<b>0,0</b>	<b>2,4</b>	<b>0,0</b>					
<b>VS VALLEE DE LA SEINE**</b>	<b>411,4</b>	<b>59,4</b>	<b>159,4</b>	<b>0,0</b>	<b>192,7</b>	<b>11,7</b>	<b>11,7</b>	<b>0,6</b>	<b>20%</b>	<b>20%</b>	<b>1%</b>
<b>S3 Gestion de l'espace et développement durable</b>	<b>30,8</b>	<b>3,5</b>	<b>16,0</b>	<b>0,0</b>	<b>11,3</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>0,2</b>	<b>24%</b>	<b>24%</b>	<b>5%</b>
S31 Dispositif pérenne d'observation d'études et de prospective	1,8	0,3	1,0		0,5	0,1	0,1	0,1			
S32 Harmonisation et homogénéisation de la connaissance des meilleurs	5,0	0,4	3,0		1,6	0,0	0,0	0,0	0%	0%	6%
S33 Connaissance des paysages et de leur évolution	0,9	0,2	0,5		0,2	0,0	0,0	0,0	12%	12%	12%
S34 Maîtrise du développement urbain	9,3	0,8	2,5		6,0	0,3	0,3	0,0	36%	36%	0%
S35 Gestion des berges de la Seine ***	13,7	1,7	9,0		3,0	0,4	0,4	0,0	26%	26%	0%
<b>S4 Maîtrise de flux et des déplacements</b>	<b>300,3</b>	<b>50,1</b>	<b>115,0</b>	<b>0,0</b>	<b>135,2</b>	<b>10,7</b>	<b>10,7</b>	<b>0,4</b>	<b>21%</b>	<b>21%</b>	<b>1%</b>
<b>S41 Infrastructures ferroviaires</b>	<b>124,6</b>	<b>13,2</b>	<b>51,4</b>	<b>0,0</b>	<b>60,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>2%</b>
S4101 LINNÉOLE (Ligne voie Marne-Epte (part Ile-de-France) - CPIER	13,5	7,2	6,3						0%	0%	0%
S4102 LINN (phase 1) dont Paris-Mantes (part Ile-de-France) - CPIER	19,3	6,0	6,7		6,6			0,3	0%	0%	5%
<b>S42 Infrastructures fluviales</b>	<b>112,2</b>	<b>17,8</b>	<b>54,8</b>	<b>0,0</b>	<b>39,6</b>	<b>10,7</b>	<b>10,7</b>	<b>0,0</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>	<b>0%</b>
S4201 Modernisation écluses et barrages (Boulogne Surmeres, ...)	67,6	14,8	33,4		19,4	10,5	10,5	0,0	71%	71%	0%
S4202 Forêt Malors Laflée	2,1	0,7	1,4		0,1				0%	0%	0%
S4203 Régénération ouvrages	6,3	2,0	4,1		0,2				0%	0%	0%
S4204 Etude Série Avel											
S4205 Modernisation des équipements de sécurité de stationnement	0,0										
S4206 Série Avel : Modernisation des équipements de sécurité de stationnement	1,0	0,3	0,7			0,2	0,2	0,0	61%	61%	0%
<b>S43 Infrastructures portuaires</b>	<b>63,5</b>	<b>19,1</b>	<b>8,8</b>	<b>0,0</b>	<b>35,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>1%</b>
S4301 Port Seine Métropole et premiers travaux ouest	0,0								0,0	0,0	0,0
S4302 Port Triel	63,5	19,1	8,8		35,6						
S4303 Extension plateforme de Limay	0,0								0,1	0,0	0,0
<b>S5 Tourisme et culture</b>	<b>80,4</b>	<b>5,8</b>	<b>26,4</b>	<b>0,0</b>	<b>46,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>3%</b>	<b>3%</b>	<b>0%</b>

\* Cf. totaux figurant dans le CPIER 2015-2020 CR 53-15 de juin 2015 dans le récapitulatif financier.

\*\* Cf. totaux figurant dans le CPIER 2015-2020 CR 123-16 de décembre 2016 dans le récapitulatif financier.

\*\*\* Comprend l'opération "réqualification des berges de Seine du petit bras de Seine de l'Ile Saint-Denis au droit des anciens entrepôts du printemps" votée dans le cadre de la délibération CP 16-546 du 13 décembre 2016.

## VIREMENTS DE CREDITS DE PAIEMENT DE CHAPITRE A CHAPITRE EN COURS D'EXERCICE

En application de l'article 2 de la délibération n° CR 2017-09 relative au budget primitif de la Région Ile-de-France pour 2017, et conformément aux dispositions du chapitre 3 de l'Instruction budgétaire et comptable M71 relatif aux autorisations budgétaires, la Présidente a procédé à des mouvements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement d'une part et de la section de fonctionnement d'autre part, dans la limite respective de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Ces virements de crédits ont fait l'objet de décisions expresses de la Présidente transmises au Préfet pour être exécutoires dans les conditions de droit commun prévu par l'article L. 4142-1 du CGCT. Ces décisions ont également été notifiées au comptable public.

La présente communication vise à informer l'assemblée délibérante de ces divers mouvements de crédits :

### **Virements de crédits de paiement au sein de la section d'investissement**

- Virement d'un montant de 3 000 € opéré par décision administrative n° 2017-03 en date du 10 février 2017.

#### Chapitre d'origine :

*Chapitre 923 – « Dettes et autres participations financières »*

*Nature comptable 13332 - « Taxe sur construction de bureaux »  
(-3 000 €)*

#### Chapitre bénéficiaire :

*Chapitre 921 - « Taxes non affectées »*

*Nature comptable 13332 - « Taxe sur construction de bureaux »  
(+3 000 €)*

- Virement d'un montant de 5 500 000 € opéré par décision administrative n° 2017-193 en date du 30 novembre 2017.

#### Chapitre d'origine :

*Chapitre 902 – « Enseignement »  
Code fonctionnel 23 - « Enseignement supérieur »  
(-5 500 000 €)*

#### Chapitre bénéficiaire :

*Chapitre 909 - « Action économique »*

*Code fonctionnel 93 - « Agriculture, pêche et agro-industrie »  
(+5 500 000 €)*

Au total, ces virements de crédits entre chapitres au sein de la section d'investissement portent à l'issue de l'exécution budgétaire 2017 sur une somme de 5 503 000 €, soit 0,23 % des dépenses réelles du total de la section d'investissement du budget primitif 2017.

#### **Virements de crédits de paiement au sein de la section de fonctionnement**

- Virement d'un montant de 3 000 000 € opéré par décision administrative n° 2017-44 en date du 21 septembre 2017.

##### **Chapitre d'origine :**

*Chapitre 943 - « Opérations financières »*

*Nature comptable 66111 - « Intérêts réglés à l'échéance »*  
(-3 000 000 €)

##### **Chapitre bénéficiaire :**

*Chapitre 946 - « Transferts entre sections »*

*Nature comptable 6811 - « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles »*  
(+3 000 000 €)

- Virement d'un montant de 100 000 € opéré par décision administrative n° 2017-95 en date du 26 octobre 2017.

##### **Chapitre d'origine :**

*Chapitre 943 - « Opérations financières »*

*Nature comptable 6688 - « Autres charges financières »*  
(-100 000 €)

##### **Chapitre bénéficiaire :**

*Chapitre 930 - « Services généraux »*

*Code fonctionnel 01 - « Opérations non ventilables »*  
*Nature comptable 6541 - « Créances admises en non-valeur »*  
(+100 000 €)

- Virement d'un montant de 4 164 000 € opéré par décision administrative n° 2017-115 en date du 21 novembre 2017.

##### **Chapitre d'origine :**

*Chapitre 931 – « Formation professionnelle et apprentissage »*

*Code fonctionnel 12 - « Apprentissage »*  
(-4 164 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 939 - « Action économique »  
Code fonctionnel 92 – « Recherche et innovation »  
(+4 164 000 €)

- Virement d'un montant de 2 500 000 € opéré par décision administrative n° 2017-192 en date du 30 novembre 2017.

Chapitre d'origine :

Chapitre 931 – « Formation professionnelle et apprentissage »  
Code fonctionnel 12 - « Apprentissage »  
(-2 500 000 €)

Chapitre bénéficiaire :

Chapitre 939 - « Action économique »  
Code fonctionnel 93 – « Agriculture, pêche et agro-industrie »  
(+2 500 000 €)

Au total, ces virements de crédits entre chapitres au sein de la section de fonctionnement portent à l'issue de l'exécution budgétaire 2017 sur une somme de 9 764 000 €, soit 0,35 % des dépenses réelles du total de la section de fonctionnement du budget primitif 2017.

Ces informations sont données en application de l'instruction budgétaire et comptable M71.

Les tableaux annexés à la présente communication récapitulent les virements opérés en cours d'exercice.